Le Monde

Télévision-Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16097 – 7 F | DIMANCHE 27 - LUNDI 28 OCTOBRE 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Paris détiendrait des biens juifs saisis sous l'Occupation

Le maire demande une enquête

LE DOMAINE PRIVÉ de la Ville de Paris fait l'objet d'une nouvelle polémique. Dans un livre, une journaliste de *Libération*, Brigitte Vital-Durand, affirme qu'une partie de ce domaine est constitué de biens confisqués aux juifs pendant l'Occupation.

Les socialistes, par la voix de leur président de groupe, Bertrand Delanoë, demandent la création d'une commission chargée de déterminer l'origine des lots acquis à cette époque, tandis qu'Henri Malberg, président du groupe communiste du Conseil de Paris, demande l'interruption de la vente du domaine privé.

Le maire de Paris, Jean Tiberi, a indiqué, vendredi 25 octobre, qu'il avait demandé aux services de la ville de faire une étude historique sur l'origine de chaque bien du domaine privé mis en vente. *« Je voudrais que l'on cesse de diaboliser la Ville de Paris à des fins commerciales et politiques »* a-t-il ajouté. Pour sa part, Jean-François Legaret, adjoint (RPR) au maire chargé du domaine, a déclaré qu'aucun des biens mis en vente *« n'avait appartenu à des israélites »*.

Dans un entretien accordé au *Monde*, Marc Olivier Baruch, historien, auteur d'une thèse sur l'administration française de 1940 à 1944, analyse l'*« aveuglement bureaucratique »* des administrations parisiennes pendant l'Occupation.

A l'époque, *« la préfecture a une priorité de rénovation urbaine, elle doit exproprier des personnes,* résume M. Baruch. *Or ces personnes ont dû fuir leur domicile ou sont à Drancy en attente d'être déportées. L'expropriation n'en sera que plus aisée »*.

Lire page 8

La communauté internationale tente d'éviter un bain de sang au Zaïre

Les réfugiés hutus fuient la progression des forces tutsies

LE GOUVERNEMENT zaïrois a décrété l'état d'urgence dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, soumises selon lui à une agression des armées du Rwanda et du Burundi (dominées par des Tutsis), qui soutiennent les rebelles banyamulenges. Ceux-ci – des Tutsis – s'approchaient, samedi 26 octobre, de la ville de Bukavu, dans l'est du Zaïre, tandis qu'Uvira, plus au sud, serait tombée et que le secteur de Goma, où se trouvent les principaux camps de réfugiés hutus, serait menacé.

Le secrétaire général de l'ONU préconise la nomination d'un médiateur, ainsi que la réunion d'une conférence internationale. L'Union européenne tente aussi une médiation par l'intermédiaire d'Aldo Ajello, son envoyé spécial dans la région des Grands Lacs.

Lire page 2



Le « pantouflage » des fonctionnaires est contesté devant le Conseil d'Etat

LE DÉCRET du président de la République du 29 décembre 1994, nommant Jean-Pascal Beaufret sous-gouverneur du Crédit foncier de France (CCF), fait l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. Cette juridiction a été saisie par un administrateur judiciaire pour violation de la loi sur le « pantouflage ». Celle-ci interdit, en effet, pendant cinq ans à un fonctionnaire d'exercer des fonctions dans une entreprise qu'il a contrôlée. M. Beaufret a été nommé au CCF alors qu'il était chef de service des affaires monétaires et financières à la direction du Trésor.

Le Conseil d'Etat se réunira prochainement pour rendre sa décision.

Lire page 24

■ Le PCF tamise son passé

Le Parti communiste garde une lecture sélective de son histoire. p. 6

■ Un faux témoin au tribunal de La Haye

Le procureur du Tribunal pénal international de La Haye révèle l'existence d'un faux témoin à charge dans le procès du Serbe de Bosnie Dusan Tadic. p. 4 et notre éditorial p. 12

■ Feu l'Europe nucléaire !

Le Monde révèle les dessous d'un projet de coopération nucléaire entre l'Allemagne, l'Italie et la France, après la crise de Suez, en 1956. p. 11

■ « Placements »

Un article sur les SCPI et nos chroniques sur les marchés boursiers et financiers. p. 14, 15 et 16

■ 1997 : un Tour cycliste en altitude

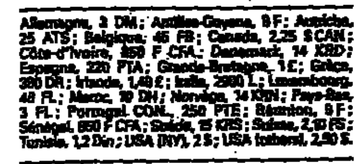
La version 1997 du Tour de France franchira vingt-sept cols et rendra hommage à Jacques Anquetil. p. 17

■ Un scooter silencieux

Peugeot commercialise désormais un scooter électrique doté de trois batteries. p. 18

■ Daniel Vaillant au « Grand Jury »

Le député de Paris, numéro deux du Parti socialiste, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 27 octobre, à partir de 18 h 30.



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1027 - 7,00 F

Au Brésil, le « roi du soja » manque de blé

RIO DE JANEIRO
correspondance

Le « roi du soja » a-t-il irrémédiablement perdu sa majesté sur les marchés financiers internationaux ? Propriétaire, dans l'ouest du Brésil, de 240 000 hectares de terres sur lesquelles il a bâti son prestigieux renom, Olacyr de Moraes, soixante-cinq ans, classé par le magazine américain *Fortune* au nombre des 500 hommes les plus riches de la planète, se trouve en tout cas en cessation de paiement. Constran, l'une des 33 filiales de son conglomérat, le groupe Itamarati, n'a pas pu honorer cette semaine une échéance de 13 millions de dollars en *commercial papers* émis sur l'euromarché en octobre 1995. C'est la première fois depuis le rééchelonnement de sa dette extérieure que le Brésil se signale par une défaillance de nature à écorner un crédit international reconquis à grand peine.

« C'est une mauvaise surprise qui survient au mauvais moment », a confié au *Monde* le représentant d'une banque européenne installée à Sao Paulo. De fait, le gouvernement brésilien se serait bien passé de cette malencontreuse publicité au moment où il s'apprête à lever, aux Etats-Unis et en Europe, un emprunt de 750 millions de dollars en « bons de la République ».

Le groupe Itamarati, dont l'endettement approche le milliard de dollars (pour un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars en 1995), bat ostensiblement de l'aile depuis l'application, en juillet 1994, du « plan Real ». Pilier du programme de stabilisation économique en vigueur, le maintien de taux d'intérêt exorbitants (de 70 à 80 % pour une inflation de 12 % en rythme annuel, selon M. de Moraes) a vite entraîné une détérioration alarmante de la santé financière du groupe.

En négociations tendues avec ses créanciers brésiliens, M. de Moraes avait été contraint de céder, en juillet, le contrôle de la banque d'affaires Itamarati banco de credito national, une banque privée basée à Sao Paulo. Aux abois, il a apparemment choisi d'adresser un signal de détresse au gouvernement. Mais, plutôt que d'essayer de se faire entendre sur la scène nationale, le « roi du soja » tente d'attirer l'attention des Brésiliens sur ses malheurs en émettant ses signaux d'alerte sur la scène internationale.

Car M. de Moraes s'y connaît dans l'art de se vendre. Ainsi, à l'occasion d'un dîner de gala donné l'an dernier à Brasilia en l'honneur de Lech Walesa, à l'époque président de Pologne, avait-il fait sensation en compagnie d'un top-model, recruté pour la circonstance dans une agence de mannequins. Récemment divorcé, le « roi du soja » avait pris l'habitude, avant de connaître les affres de la crise de liquidités, de s'afficher dans les boîtes de nuit de Sao Paulo aux côtés de jeunes beautés. Parallèlement aux mondanités découlant de cette vocation tardive de play-boy, il s'était lancé dans un projet audacieux, que d'aucuns qualifient de *« pharaonique »* : la construction d'une ligne de chemin de fer de 400 kilomètres, la Ferronorte, reliant l'Etat du Mato Grosso, où il possède une propriété de 200 000 hectares, au réseau ferroviaire de Sao Paulo.

Destinée à faciliter l'écoulement des récoltes de grains de l'Ouest brésilien, la mise en chantier de ce « couloir d'exportation » a déjà englouti 340 millions de dollars, dont la moitié provenant d'un prêt de la Banque nationale de développement économique et social (Bndes). Faute de crédits supplémentaires, les travaux sont suspendus, alors que pas un seul mètre de rail n'a encore été posé. Le salut aurait dû venir des fonds de pension de plusieurs grandes sociétés publiques, que l'on disait disposées à investir dans la Ferronorte. Les tractations ayant tendance à s'enliser, M. de Moraes joue désormais son va-tout pour tenter de sauver ce qu'il présente comme le *« grand œuvre »* de sa vie.

Jean-Jacques Sévilla

● TV : le guide des élections américaines

LE 5 NOVEMBRE, les Américains éliront leur président. Même si l'issue du duel entre Bob Dole et Bill Clinton ne fait guère de doute, l'actualité est déjà américaine. Notre cahier « Télévision-Radio-Multimédia » propose, sur quatre pages, un guide des élections américaines : les programmes de télévision, les émissions de radio et les principaux sites Internet consacrés à la bataille électorale et à ses enjeux. Eclairage indispensable : Arte a programmé l'étonnant feuilleton *Tanner for President*. Dix épisodes, signés Robert Altman, où le cinéaste jette dans la vraie campagne de 1988, un faux candidat démocrate, pour le filmer entre fiction et réalité.

A lire encore, notre enquête sur les femmes et le multimédia et la chronique de Daniel Schneidermann.

Lire notre cahier « Télévision-Radio-Multimédia »

L'éclipse des responsables, le temps des coupables

CERTAINES grandes « affaires » de ces dernières années, ou en cours – sang contaminé, « vache folle » et amiante – sont revenues sans cesse dans les interventions des orateurs et du public, lors de la première journée du huitième forum *Le Monde*-Le Mans qui s'est ouvert vendredi 25 octobre au palais des congrès du Mans et doit se poursuivre jusqu'au 27 octobre. La question posée cette fois-ci était : *« De quoi sommes-nous responsables ? »* ; les débats étaient dirigés par Thomas Ferenczi, directeur-adjoint de la rédaction du *Monde*.

Le succès de cette rencontre annuelle, organisée depuis 1989 par *Le Monde*, la ville du Mans et l'université du Maine, ne s'est pas démenti. Plus d'un millier de personnes ont assisté à cette première journée, consacrée aux aspects juridiques de la responsabilité. Un auditoire souvent très jeune, fort de classes entières de philosophie, venues avec leur professeur.

Laurence Collet, maître de conférences à l'université du Maine, a retracé l'histoire du droit de la responsabilité, depuis le code d'Hammurabi, qui, en 1780 avant Jésus-Christ, fixait pour la première fois sous une forme écrite des amendes et punitions précises pour différents types de délits, énumérant les lésions corporelles et les peines correspondantes.

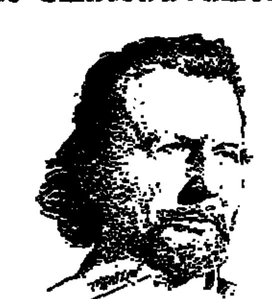
Au cours des siècles, l'évolution du droit a consisté à éliminer progressivement la vengeance privée pour faire de l'Etat le seul justicier. Le contrat social, dans les sociétés modernes, implique que l'individu, devenu citoyen, renonce à la vengeance personnelle et confie à la collectivité le soin d'exercer la justice. Mais le délit reste une notion toute relative et changeante. L'avortement, qui était un délit réprimé par la loi, a cessé de l'être en France en 1975. A Kaboul, l'exercice par une femme d'une activité professionnelle est devenu d'un seul coup, avec l'arrivée au pouvoir des talibans, un acte délictueux...

François Ewald, directeur de recherche au CNRS et auteur d'une *Histoire de l'Etat-Providence* qui vient d'être rééditée en collection de poche, a parlé d'une *« crise de la responsabilité »* apparue à l'occasion des « affaires » du sang contaminé, de la « vache folle » et de l'amiante.

Dominique Dhombres

Lire la suite page 12

La bataille de Châteauvallon



GÉRARD PAQUET

A TOULON, le maire Front national place Gérard Paquet, enfant du pays, sous les feux d'une actualité plus politique que culturelle. Tous les moyens sont bons pour essayer de lui enlever la direction du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon – procès, audit, rumeurs – avec l'appui indirect du préfet du Var, Jean-Charles Marchiani.

Lire page 20



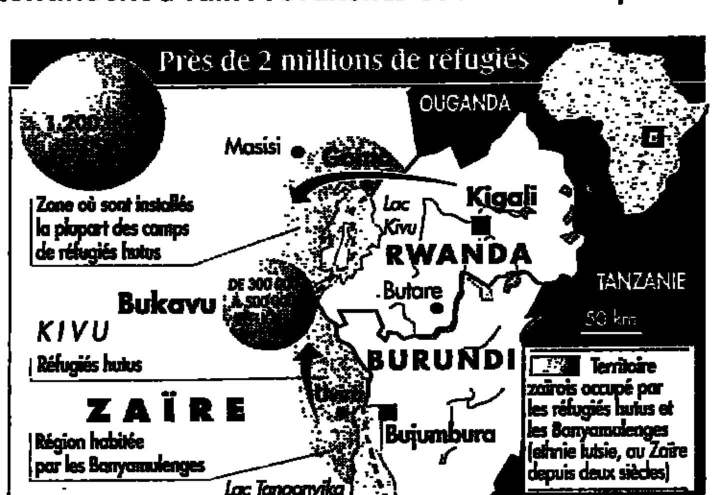
ÉTAT D'URGENCE Le gouvernement de Kinshasa a décrété, dans la soirée de vendredi 25 octobre, l'état d'urgence dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, dans l'est du Zaïre, soumises, selon lui, à une agression des armées du Rwanda et du Burundi (dominées par des Tutsis). ● LA VILLE D'UVIRA, selon l'ONU, est *« pratiquement »* tombée aux mains des rebelles banyamulenges (Tutsis zaïrois) ; ceux-ci se dirigent vers Bukavu et menacent le secteur de Goma où se trouvent les principaux camps de réfugiés hutus. ● LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU, M. Boutros-Ghali, a préconisé, vendredi, la nomination d'un médiateur chargé d'obtenir un cessez-le-feu, ainsi que la réunion d'une conférence internationale. ● EN SUISSE, où le président zaïrois Mobutu Sese Seko est en traitement après l'opération d'un cancer de la prostate, on se refuse à donner des informations sur son état de santé.

Les rebelles banyamulenges progressent dans l'est du Zaïre

Alors que les dissidents tutsis zaïrois, qui seraient appuyés par le Rwanda et le Burundi, semblent maîtres d'une partie des provinces du Kivu, les réfugiés hutus continuent à fuir. A Bruxelles et à New York, la communauté internationale cherche à éviter l'embrasement de la région

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Aldo Ajello, l'envoyé spécial de l'Union européenne (UE) dans la région des Grands Lacs, en Afrique, qui se trouvait cette semaine à Bruxelles pour consultation, est reparti, vendredi 25 octobre, chargé par les Quinze d'une mission de médiation élargie. Il ne s'agira plus uniquement pour lui d'intervenir auprès du Zaïre et du Rwanda, ce dernier étant accusé par le premier d'armer et d'appuyer les rebelles tutsis banyamulenges qui conduisent, contre l'armée zaïroise, une offensive dans l'est du Zaïre et menacent les camps de réfugiés où s'entassent 1 200 000 Hutus rwandais.



La guerre s'étendant dangereusement et la crise prenant un caractère de plus en plus régional, Aldo Ajello devra entrer en contact avec l'ensemble des acteurs de la région, y compris avec les éléments banyamulenges, lesquels, par le succès de leurs armes, s'imposent désormais, quoi qu'en pensent les Zaïrois, comme des interlocuteurs incontournables.

L'*« extrême inquiétude »* manifestée par les autorités de l'Union européenne est, à la fois, d'ordre humanitaire et politique : la vie des réfugiés hutus, qui avaient fui le Rwanda en juillet 1994 après le génocide de plus de 500 000 Tutsis, par crainte des représailles du nouveau pouvoir tutsi en place à Kigali, est à l'évidence menacée. Par la famine, le manque de soins ou des massacres.

DÉSERTIONS ET PILLAGES

Par ailleurs, cette crise survenant alors que le pouvoir est pratiquement vacant à Kinshasa, le Zaïre se trouve dans une situation de particulière vulnérabilité, avec le risque d'une implosion du pays, susceptible, elle-même, de déclencher des réactions en chaîne et de déstabiliser l'ensemble de la région.

Sur le plan militaire, les Banyamulenges progressent. La ville d'Uvira est *« pratiquement tombée »*, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Leurs premiers éléments s'approchaient, vendredi, de Bukavu, qui risque d'être encerclée. Le gouvernement zaïrois a décrété l'état d'urgence dans ses provinces du nord et du Sud-Kivu. De nombreux soldats zaïrois désertent le front et participent aux pillages.

A Kigali, un porte-parole du parti banyamulenge Alliance démocratique du peuple a déclaré : *« Mobutu doit s'en aller. »* Il a indiqué que les rebelles veulent conquérir Bukavu et faire *« la jonction »* avec des forces dans le Nord-Kivu. Selon lui, les combattants ne sont pas seulement banyamulenges. Ils ont été rejoints par d'autres opposants zaïrois, regroupés en trois partis : le Parti de la révolution populaire (PRP), le Conseil national de la résistance pour la démocratie (CNRD) et le Mouvement révolutionnaire pour la libération du Congo (MRLZ).

A Bruxelles, on ne voit pas comment l'ethnie très minoritaire des Banyamulenges, jusqu'ici peu remuante, aurait pu acquérir, seule, la force de frappe qu'elle met en œuvre aujourd'hui, et l'on soupçonne fort, en dépit de leurs dénégations, que les armées rwandaise et burundaise (toutes deux complètement dominées par les Tutsis) leur prêtent un très actif concours. Les Zaïrois, pour leur part, dénoncent l'entrée sur le territoire de 3 000 Rwandais.

MENACE DE FAMINE

A Bukavu, entre 300 000 et 500 000 réfugiés sont menacés. A ceux qui se trouvaient auparavant dans la zone, sont venues s'ajouter les populations qui peuplaient les camps de la région d'Uvira, plus au sud, et qui ont fui l'offensive des Banyamulenges. Selon les informations recueillies par « Echo », l'Office d'action humanitaire de l'Union européenne, le Programme alimentaire mondial et le HCR, qui opèrent sur place, n'ont plus en stock que trois à quatre jours de nourriture.

Sujet d'inquiétude supplémentaire : des éléments tutsis se manifesteraient maintenant, en force, plus au nord, dans la région de Goma. On craint à Bruxelles que les forces tutsies ne prennent, ainsi, en tenaille la longue bande de terrain entre Goma et Bukavu où sont installés les principaux camps de réfugiés, qu'elles ne soustraient ce territoire au contrôle du Zaïre et ne s'y livrent, alors, à une entreprise d'épuration ethnique sanglante. Depuis l'été 1994, le régime de Kigali dénonce l'existence de ce *« Hutuland »*, où les anciennes forces armées rwandaises, celles qui sont responsables du génocide de 1994, ont reconstitué leurs structures, se sont réarmées et rêvent de reconquête.

Les Tutsis (rwandais, burundais, banyamulenges), profitant de l'actuelle faiblesse d'une armée zaïroise très peu motivée, serait en train de mener, à leur manière redoutable, une opération de *« nettoyage »*. Ils chercheraient à éloigner les réfugiés de la frontière.

Comment venir en aide aux réfugiés, désorientés, souvent sur les routes, menacés ? Emma Bonino, le commissaire européen responsable d'« Echo », voudrait établir un pont aérien en direction de Bukavu et de Goma, afin d'acheminer nourriture et médicaments. M. Ajello, qui rencontrait, jeudi soir à Bruxelles, Léon Kengo Wa Dondo, le premier ministre zaïrois, lui a demandé que l'armée zaïroise assure la sécurité des deux aéroports. La décision de lancer un pont aérien pourrait être rapidement prise. On n'excluait pas des contacts avec les rebelles banyamulenges pour obtenir, de leur part, les autorisations nécessaires afin de venir au secours des personnes déplacées dans les zones qu'ils contrôlent.

Sur le plan politique, M. Ajello s'efforcera de réunir le plus vite possible autour d'une table de négociation Rwandais et Zaïrois. Un rendez-vous était prévu pour début novembre, l'envoyé spécial de l'UE s'efforcera de l'avancer. Faudra-t-il associer le régime illégitime du Burundi aux tractations, alors que son armée est probablement impliquée de façon très directe sur le terrain ? Et si la réponse est positive, selon quelles modalités ? C'est une des questions délicates que devra trancher l'envoyé spécial européen.

Philippe Lemaître

L'ONU propose l'envoi d'un médiateur

Réuni à huis clos, le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé, vendredi 25 octobre, à *« toutes les parties »* de cesser le feu et a *« appuyé l'idée »* de la nomination d'un médiateur de l'ONU qui serait chargé, notamment, de préparer une conférence régionale, en liaison avec l'Europe et l'Afrique. Le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali a parlé de *« guerre régionale »*, à caractère ethnique, et dénoncé l'abondance d'armes, apparemment fournies par des *« acteurs étrangers »*.

La France soutient, depuis longtemps, l'idée d'une conférence internationale qui réunirait les pays de la région des Grands Lacs (Zaïre, Rwanda, Burundi, Ouganda, Tanzanie, Kenya), avec la participation de pays occidentaux. Mais les Etats-Unis émettent des réserves à propos d'une telle réunion *« qui ne serait pas bien préparée et serait convoquée de manière précipitée »*.

Informations contradictoires sur la santé du président Mobutu

BERNE
de notre correspondant

Déjà empêtrées dans l'affaire de l'or nazi et des avoirs juifs déposés dans les banques helvétiques durant la seconde guerre mondiale, les autorités de Berne se seraient bien passées des critiques que leur vaut la présence en Suisse, depuis plus de deux mois, du président zaïrois Mobutu Sese Seko. Ces critiques ont été ravivées par l'annonce, jeudi 24 octobre, que le visa de M. Mobutu avait été prolongé, pour la quatrième fois, afin de lui permettre de poursuivre un traitement médical à Lausanne, où il a été opéré d'un cancer de la prostate, le 22 août.

Ses médecins et le Centre hospitalier universitaire vaudois – où il suit un traitement ambulatoire – se refusant à fournir la moindre indication, des informations contradictoires circulent sur l'évolution de l'état de santé du président zaïrois, âgé de soixante-six ans. Toutefois, M. Mobutu quitte régulièrement le luxueux palace des bords du Léman où il s'est installé avec une nombreuse suite.

L'octroi du premier visa, le 15 août, avait suscité des protestations non seulement chez les opposants zaïrois en exil, mais aussi chez les parlementaires suisses. Parmi les réactions les plus vives, celle d'un nouvel élu communiste au gouvernement du canton de Vaud qui, jugeant *« indigne la présence de ce dictateur »*, a fait part de son intention de proposer à ses collègues de prendre publiquement position contre le séjour sur le sol cantonal du chef d'Etat zaïrois.

RAISONS « EXCLUSIVEMENT MÉDICALES »

Le protestataire avait jugé *« indécent »* les moyens mis en œuvre pour soigner le président zaïrois *« quand on songe à l'extrême dénuement »* de ses compatriotes. Il s'est aussi demandé pourquoi Berne acceptait de l'accueillir quelques semaines à peine après avoir invoqué les violations des droits de l'homme, à l'époque de la dictature au Chili, pour refuser un visa au général Pinochet.

De son côté, un député socialiste s'était indigné qu'un *« visa humanitaire ait été accordé à un personnage responsable de multiples violations des droits de l'homme dans son pays »*. Lors de l'arrivée du président Mobutu, le ministère helvétique des affaires étrangères avait tenu à faire savoir que le visa lui avait été attribué sur la *« base d'attestations médicales »*. Les mêmes raisons *« exclusivement médicales »* ont été avancées à chaque prolongation de son autorisation de séjour en Suisse. En tout cas, le temps semble révolu où le maréchal Mobutu pouvait venir à sa guise se reposer dans la résidence qu'il s'est fait construire sur les hauteurs de Lausanne.

Depuis quelques années, ce n'est qu'au compte-gouttes qu'il a obtenu un visa, et ses hôtes ont maintenant tendance à le trouver encombrant. Le président zaïrois ne peut pas avoir d'activités politiques en Suisse, a indiqué un porte-parole du ministère des affaires étrangères à Berne. S'il s'était tenu jusqu'alors à une certaine discrétion, M. Mobutu vient de sortir de sa réserve en faisant publier, mardi 22 octobre, une déclaration demandant à son gouvernement d'*« assurer l'intégrité du territoire »*, soutenant ainsi la position de l'armée zaïroise, alors que les autorités civiles de Kinshasa se montraient plus prudentes. La présence à Lausanne du président zaïrois a également contribué à relancer le débat sur l'argent placé en Suisse par certains hommes d'Etat profitant du secret bancaire. Selon la presse helvétique, la fortune de M. Mobutu dans les banques suisses s'élèverait à plusieurs milliards de dollars.

Les journaux locaux croient savoir, en outre, que les autorités de Berne auraient profité du séjour du président zaïrois pour tenter de régler l'affaire des dettes, d'un montant de quelque 2,5 millions de francs suisses (environ 10 millions de francs), contractées depuis 1990 par le personnel et les missions diplomatiques du Zaïre en Suisse et aux Nations unies à Genève.

A Berne, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a confirmé que la *« résolution de ce problème est en bonne voie »*. A en croire les journaux de Lausanne, la note d'hôtel du président zaïrois et de son entourage se situerait déjà entre 1 million et 2 millions de francs suisses.

Jean-Claude Buhrer

Le gouvernement sud-africain tente de contrôler l'immigration clandestine

Pour fuir la pauvreté, quatre millions d'étrangers vivent dans le pays le plus riche d'Afrique

JOHANNESBURG
de notre correspondant

L'Afrique du Sud procède, jusqu'au 31 octobre, au premier recensement post-apartheid de sa population. Au même moment, une partie des immigrés clandestins sont invités à se faire connaître pour bénéficier d'une régularisation de leur situation. Sur un total d'environ 42 millions d'habitants, le pays compte, selon différentes estimations, 4 millions d'étrangers en situation illégale, soit environ 10 % de la population, un des taux les plus élevés au monde.

Depuis l'abolition du régime de ségrégation raciale, l'Afrique du Sud est en plein développement et s'est ouverte à l'extérieur. Elle attire des ressortissants de tout le continent africain fuyant la pauvreté et l'instabilité de leurs pays. La patrie de Nelson Mandela constitue un géant économique à l'échelle de l'Afrique et de la zone australe qui comprend des nations, comme le Mozambique ou le Malawi, parmi les plus pauvres de la planète. A elle seule, elle produit quatre fois plus de richesses que les onze autres Etats de la région.

Les habitants de ces Etats, à commencer par les Mozambicains, représentent la très grande majorité des immigrés clandestins en Afrique du Sud. Mais de plus en plus les Zaïrois, les Nigérians, les Ghanéens tentent leur chance. *« Les Africains considèrent la nouvelle Afrique du Sud comme un paradis où ils sont les bienvenus. Mais ils se trompent. Notre pays ne peut pas prendre en charge toute la misère du continent »*, affirme Piet Colyn, directeur général du ministère de l'intérieur, responsable des questions d'immigration.

> **La patrie de Nelson Mandela produit, à elle seule, quatre fois plus de richesses que les onze autres Etats de la zone australe du continent**

La présence de quelque 4 millions de clandestins constitue un lourd fardeau au moment où la croissance sans précédent de ces dernières années connaît un ralentissement. Cette croissance n'a, de toute façon, pas suffi à résorber le chômage, qui touche plus de 40 % de la population active noire. La présence des clandestins ne fait qu'exacerber la course à l'emploi. Souvent sans qualification, mais peu enclins à se syndiquer et faciles à renvoyer, les immigrés en situation irrégulière constituent une main-d'œuvre prisée dans les fermes et les chantiers de construction, d'autant plus qu'ils acceptent de travailler pour des salaires bien plus bas que les Sud-Africains. Ils entrent également en concurrence avec ces derniers pour l'accès aux infrastructures en matière de logement, santé et éducation, encore largement insuffisantes pour satisfaire les besoins de la population locale dans les townships.

La présence des immigrés clandestins est de plus en plus jugée indésirable par les Sud-Africains. *« Il y a un sentiment croissant d'hostilité à l'égard des étrangers, une véritable xénophobie. Les gens ne sont tout simplement pas prêts à partager le peu qui est disponible »*, explique Anthony Minaar, coauteur d'une étude sur l'immigration clandestine et membre du centre de recherche de la police.

Des habitants du township d'Alexandra, au nord-est de Johannesburg, ont récemment manifesté devant l'agence locale des affaires intérieures pour s'opposer à la régularisation des clandestins. C'est dans ce même quartier que, en 1995, des groupes de jeunes avaient attaqué et brûlé plusieurs maisons d'étrangers. *« Le danger, c'est que les étrangers deviennent une cible, que les gens se défoulent sur eux de leur frustration »*, s'inquiète M. Minaar.

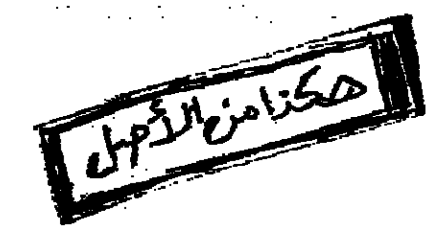
Conscient de ces tensions, le gouvernement de Nelson Mandela s'emploie officiellement à intensifier la lutte contre l'immigration clandestine. En 1995, 150 000 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits aux frontières, contre environ 90 000 les deux années précédentes. Les autorités ont également alourdi les amendes infligées aux employeurs embauchant des clandestins. Mais l'Etat sud-africain n'a pas les moyens d'une politique répressive. La police et la justice sud-africaines ont déjà bien du mal à faire face à une criminalité en pleine augmentation. Les prisons sont pleines et les tribunaux, engorgés.

Le gouvernement manque également de moyens pour contrôler les frontières. Grand comme deux fois la France, le territoire sud-africain est bordé par plusieurs centaines de kilomètres de frontières constituées par des déserts ou des montagnes. De plus, deux Etats sont enclavés en son sein, le Lesotho et le Swaziland.

« Ce n'est pas seulement une question de moyens, c'est aussi un problème de volonté politique », affirme Mike Hough, professeur à l'université de Pretoria. L'Afrique du Sud ne peut se permettre de renvoyer massivement les illégaux, sous peine d'aggraver ses relations avec les pays de la région, déjà très tendues sur le plan économique. Ces pays l'accusent de vouloir imposer son hégémonie sur l'Afrique australe et, contrairement à son discours officiel, de ne pas contribuer au développement de la région du fait de sa politique commerciale agressive et protectionniste.

Les Etats voisins rappellent, par ailleurs, l'Afrique du Sud à son devoir de solidarité ou de réparation. Beaucoup d'entre eux ont aidé l'ANC de Nelson Mandela dans sa lutte contre l'apartheid. D'autres, comme le Mozambique, sortent ravagés d'une longue guerre civile que l'Afrique du Sud a alimentée au temps du régime de ségrégation raciale. Sous ces pressions et le plus discrètement possible, pour ne pas alerter l'opinion publique sud-africaine, le gouvernement a décidé de régulariser la situation des immigrés clandestins ressortissants des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) vivant en Afrique du Sud depuis plus de cinq ans. Mais le gouvernement a pris soin de limiter l'accès à cette régularisation par des critères restrictifs. Jusqu'à présent, seuls 150 000 d'entre eux en ont bénéficié.

Frédéric Chambon



M. Chirac n'exclut pas des « résultats positifs et concrets » de sa tournée au Proche-Orient

Son message risque d'être abusivement interprété par Israël et les pays arabes

M. Chirac a terminé par une escale de quelques heures au Caire, le vendredi 25 octobre, une tournée au Proche-Orient qui l'a conduit en Syrie, en Israël, dans les territoires palestiniens, en Jordanie et au Liban. *« J'ai mieux compris les éléments de la crise que connaît actuellement le processus de paix et j'ai mieux apprécié le rôle qui devrait être celui de tous les hommes de paix »,* a-t-il déclaré.

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Pensez-vous avoir comblé ce déficit de confiance que vous avez constaté au Proche-Orient ? Réponse de Jacques Chirac, le vendredi 25 octobre, à Beyrouth, dernière étape de sa tournée dans la région : *« Un tant soit peu sans doute. (...) J'ai transmis un certain nombre d'informations, de suggestions, d'une étape à l'autre. »* Et d'ajouter qu'il n'était *« pas du tout exclu »* que son voyage donne *« des résultats positifs et concrets dans des délais relativement brefs »*. Puis de se raviser : *« Peut-être. Inch Allah. »* Lorsqu'on pense que l'entourage du chef de l'Etat confiait, au début de la tournée, qu'il n'y avait peut-être que des coups à prendre, le changement de ton, même prudent, est sensible.



ANALYSE

En fait, le message du président de la République a les faiblesses de sa force. Il a le mérite de la clarté et d'une honnêteté politique qui, naturellement, n'ont pas fait plaisir à tout le monde. Les *« informations »* et les *« suggestions »* que ses interlocuteurs ont chargé M. Chirac de transmettre prouvent que, malgré les critiques, les portes ne lui ont pas été totalement fermées ; mais cela ne débouche pas nécessairement sur l'objectif qu'il s'est lui-même fixé : obtenir pour l'Europe le rôle politique de co-partenaire du processus de paix.

Le président de la République mise de toute évidence sur la politique des petits pas, qui permettrait, à moyen terme, un coparrainage euro-américain. Mais le risque est grand que les premiers petits pas restent sans lendemain, ou alors, seulement à l'occasion, au cas par cas, lorsque la *« bonne volonté »* qu'il met à la disposition des intéressés pourra être ponctuellement utile.

M. Chirac compte sur son opiniâtreté. Après tout, celle-ci avait été payante lors de la guerre entre le Hezbollah et Israël, en avril, au Liban, puisque l'Etat juif et les Etats-Unis avaient fini par accepter la présence de la France au sein du Comité de surveillance du cessez-le-feu. Mais la ténacité française n'aurait pas alors abouti si Paris n'avait pas précédé Washington sur le terrain. La France avait eu aussi la bonne idée d'être la première à élaborer un ensemble de propositions pour un arrêt des hostilités, qui servirent de base à la discussion.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Lorsque le président de la République offre la *« bonne volonté »* de la France et de l'Europe pour contribuer à débloquer les pourparlers de paix israélo-arabes, il ne l'assortit pas d'un contenu concret. L'idée italienne de désigner un envoyé spécial européen au Proche-Orient ne comble pas cette lacune ; étant tenues dans l'ignorance de la négociation, l'UE et la France peuvent difficilement imaginer ce qui pourrait la relancer.

DÉPENDANCE

Cette absence de contenu donne des arguments à ceux qui, comme Israël ou les Etats-Unis, s'opposent, par principe, à un quelconque rôle politique européen. A moins que Damas s'emploie à convaincre les Arabes d'exiger un coparrainage européen du processus de paix, comme on l'affirme de source syrienne, et réussisse à l'imposer. Ce qui est peu probable étant donné la dépendance dans laquelle de nombreux Etats arabes se trouvent vis-à-vis des Etats-Unis, même si une telle relation les étouffe. Même pour les Arabes qui souhaitent une Europe plus active, la nature de ce rôle reste à définir. Pas plus que M. Chirac lui-même, ils ne pensent que l'Europe doive entrer en concurrence avec les Etats-Unis.

L'enthousiasme avec lequel les Etats – et surtout les populations – arabes ont accueilli les positions de M. Chirac sur le règlement des conflits avec l'Etat juif est d'une certaine manière un handicap. D'abord parce qu'il est interprété, à tort, comme la preuve de la partialité de la France et de son « tropisme » arabe ; ensuite parce que cet engouement pourrait être le signe d'une lecture abusive, par les Arabes eux-mêmes, au moins par certains d'entre eux, du message du président de la République ; ils se tromperaient s'ils croyaient y voir un encouragement à plus d'intransigeance.

Les tiraillements au sein de l'UE compliquent encore la situation, et pas seulement, comme l'a laissé entendre M. Chirac lui-même, parce que l'Europe n'a pas encore adopté une politique étrangère et de sécurité commune. Le problème porte sur le fond, tous les Européens n'étant pas convaincus, pour des raisons diverses, de l'opportunité d'exiger un rôle aux côtés des Etats-Unis.

M. Chirac a en tout cas pris date, sans que son initiative entraîne de rupture, ni même de brouille sérieuse avec ses détracteurs, qu'il s'agisse d'Israël, des Etats-Unis, ou de certains Etats européens. Il a dit ce qu'il pensait être le droit pour régler les problèmes entre l'Etat juif et ses voisins arabes, et énoncé ce que sont à ses yeux les responsabilités et la capacité d'action des Européens au Proche-Orient.

Indifférent aux critiques israéliennes portant sur son *« passé irakien »*, il en a profité pour mettre les points sur les *i* à propos de la situation humanitaire en Irak, qui ne souffre à ses yeux aucun atermoiement ni aucune manœuvre politicienne. Il a aussi rappelé au régime de Saddam Hussein qu'il devait respecter toutes les résolutions de l'ONU – ce que Bagdad refuse –, en même temps qu'il a indirectement critiqué les Etats-Unis, qui tiennent à l'égard de l'Irak un langage qui va au-delà des résolutions du Conseil de sécurité. M. Chirac aurait pu profiter du capital de sympathie dont il est désormais détenteur pour exhorter la Syrie et le Liban à un plus grand respect des libertés publiques. De toute évidence, ses priorités sont ailleurs.

Mouna Naïm

Le président du CRIF : « La méthode n'était pas la bonne »

INVITÉ personnel du président de la République lors de la visite de celui-ci en Israël, Henri Hajdenberg, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), pressent le malaise. Interrogé par *Le Monde*, à son retour à Paris, il a tenu à rassurer la communauté juive de France, *« qui se montre généralement inquiète »* après la tournée au Proche-Orient du chef de l'Etat. *« Je ne doute pas personnellement des intentions de Jacques Chirac, mais la méthode n'était pas la bonne,* a-t-il affirmé. *On a décidé de faire de la diplomatie-spectacle pour montrer que la France est présente au Proche-Orient. C'est une diplomatie à risques, parce que, dès qu'un incident survient, cela prend tout de suite de grandes proportions. »*

Le président du CRIF considère que différents incidents, à commencer par la colère exprimée par M. Chirac face aux responsables israéliens de sa sécurité, ont occulté *« la relation chaleureuse »* établie à cette occasion avec le premier ministre Benyamin Nétanyahou et avec le président Ezer Weizman. Il précise, à propos de la promenade mouvementée dans Jérusalem, que le consul de France a fait modifier le parcours *« au dernier moment »* et regrette qu'il n'y ait eu, alors, aucun responsable politique israélien présent pour apaiser la tension.

Sur le fond du contentieux franco-israélien, M. Hajdenberg, qui, lors de divers entretiens à l'Elysée, a été associé à la préparation du voyage de M. Chirac, estime que ce dernier *« n'est pas parti au Proche-Orient pour dire que la France a une politique arabe »*. *« En tout cas, on ne m'a pas dit cela »*, précise-t-il. Mais le président du CRIF considère que la diplomatie française se trompe en imaginant que la France, en raison de ses sympathies arabes, puisse faire le pendant aux Etats-Unis, eux-mêmes favorables à Israël. *« Je ne vois pas pourquoi mon pays ne pourrait pas jouer un rôle de vrai conciliateur. Mais il n'y aura pas de place pour la France, dans le processus de paix, tant qu'elle n'aura pas la confiance des Israéliens. L'Europe, elle, serait sans doute mieux acceptée comme médiateur »*, assure M. Hajdenberg.

J.-L. S.

La police japonaise serait infiltrée par la secte Aum

TOKYO
de notre correspondant

L'affaire est troublante. Après l'armée, c'est la police qui serait infiltrée par la secte Aum Shinrikyo, responsable, le 20 mars 1995, de l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo qui fit douze morts et intoxiqua plusieurs milliers de personnes. Un policier en service actif, membre de la secte, serait le responsable de la tentative de meurtre, perpétrée dix jours après l'attaque dans le métro, contre le directeur général de la police, Takaji Kunimatsu (*Le Monde* du 26 octobre), qui réchappa de justesse à l'attentat.

La précision du tireur masqué indiquait qu'il s'agissait d'un expert. On pensa alors que cette action visait à perturber l'enquête sur l'attentat dans le métro, que M. Kunimatsu avait directement prise en main. Le policier suspect, dont on sait seulement qu'il est âgé de trente et un ans, aurait prévenu, début mars, le gourou de la secte, Shoko Asahara, dont le procès est en cours, que la police préparait une perquisition dans les locaux d'Aum. La secte était alors soupçonnée d'être responsable de l'enlèvement d'un employé d'un cabinet de notaire.

Cherchant une diversion, Asahara aurait ordonné l'attentat dans le métro. Le policier membre d'Aum fut même envoyé en renfort au poste de police proche de la station de métro de Tsukiji, une des cibles de l'attaque, d'où il put ainsi informer la secte sur l'évolution de l'enquête.

Préoccupante en soi, cette affaire l'est aussi par le mystère qui l'entoure. La police savait, dès avril, qu'un agent en service actif appartenait à Aum après avoir découvert son nom sur une liste de fidèles. Il fut simplement déplacé. Or il n'était pas qu'un membre parmi d'autres, puisqu'il appartenait au cénacle d'Asahara. Ce n'est qu'en juin que les enquêteurs commencèrent à s'intéresser à cet étrange policier et qu'il fut retiré du service actif. Il aurait rapidement avoué être l'auteur de l'attentat contre M. Kunimatsu.

Rien n'a filtré de ses confessions parce qu'il n'y avait aucune preuve pour confirmer des aveux non exempts de contradictions et provenant d'un homme psychologiquement instable, dit-on à la police. Les explications officielles sont confuses. La police semble avoir été prise de court par les informations publiées jeudi à la suite d'une lettre anonyme parvenue à la mi-octobre aux principaux organes de presse révélant que le responsable de l'attentat contre M. Kunimatsu était un policier membre de la secte qui aurait déjà avoué son crime. Vendredi, une nouvelle lettre anonyme parvenait au *Yomiuri* : elle émane, semble-t-il, d'un policier qui critique ses chefs pour la lenteur de l'enquête sur l'attentat contre M. Kunimatsu. Après l'assassinat en avril de Hideo Murai, un personnage-clé de la secte, par un petit voyou, mais dont le commanditaire n'a jamais été identifié, l'enquête sur l'attentat contre M. Kunimatsu crée un malaise, à commencer parmi les policiers.

Philippe Pons

La Corée du Sud deviendra le 29e membre de l'OCDE

CANDIDATE depuis plusieurs années, la Corée du Sud a finalement été officiellement invitée, vendredi 25 octobre, à devenir le 29e membre de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le « club » des pays industrialisés. L'OCDE, créée en 1960 par les vingt pays les plus développés du monde, n'avait pratiquement pas élargi son « actionnariat » jusqu'aux années 90, lorsque le Mexique tout d'abord, puis la République tchèque, la Hongrie et la Pologne en étaient devenus membres. Malgré le poids croissant de l'Asie dans l'économie mondiale, ce continent était seulement représenté par le Japon depuis 1964. La Corée du Sud est donc le premier « dragon » asiatique à rejoindre l'OCDE. Selon le secrétaire général de l'organisation, Donald Johnston, l'adhésion était tout naturelle, puisque *« ce pays pauvre et ravagé par la guerre du début des années 50 est à présent une grande nation industrielle et commerciale »*.

Plusieurs obstacles avaient retardé l'admission de Séoul, dont le produit intérieur a été multiplié par douze depuis 1963, sous l'effet de politiques monétaires et budgétaires très rationnelles, mais aussi d'une priorité donnée à l'exportation, ainsi qu'à l'éducation ou à la réduction de la pauvreté rurale. Ce *« miracle coréen »* est régulièrement critiqué, pour avoir autorisé une législation du travail et une protection sociale insuffisantes. Certains Etats, dont la France, reprochent par ailleurs à la péninsule son protectionnisme, en particulier dans le secteur des services financiers.

En introduction d'une étude sur le modèle coréen, publiée en avril 1995 sous l'égide de l'OCDE, un expert, Chung Lee, écrivait qu'un *« tel interventionnisme des pouvoirs publics peut renforcer l'efficience économique dans un pays en transition »*. Vendredi, le ministre coréen des affaires étrangères, Gong Ro-myung, a eu beau rappeler que la modestie est considérée dans son pays comme une très grande vertu, les responsables coréens ont largement vanté l'exemple donné par leur pays au reste du monde en développement.

De passage à Paris en pleine « affaire » Thomson, les responsables coréens savaient qu'ils seraient aussi interrogés sur le rôle du repreneur potentiel, Daewoo. M. Gong s'est simplement déclaré *« stupéfait par l'attitude de la France »*. Considérant qu'il s'agissait d'une *« affaire intérieure française »*, il a refusé d'en dire davantage.

Françoise Lazare

Les talibans ont attaqué les troupes du général ouzbek Dostom

KABOUL. La milice des talibans a attaqué pour la première fois, vendredi 25 octobre, les forces du général ouzbek Abdul Rashid Dostom dans le nord-ouest de l'Afghanistan, où elle s'est emparée de la province de Badghis, selon un responsable du mouvement religieux. Toujours selon la même source, les *« étudiants en théologie »* auraient également pénétré dans la province voisine de Faryab, plus au nord, où *« d'intenses combats »* ont fait rage toute la journée de vendredi pour le contrôle de la ville de Maimana. Ces combats ont éclaté alors que les troupes du général Dostom, qui contrôlent plusieurs provinces du nord et du nord-ouest du pays, ont rejoint ces derniers jours celles du régime du président Burhanuddin Rabbani, renversé le 27 septembre, qui affrontent les combattants talibans sur un autre front, au nord de Kaboul. – *(AFP.)*

Le secrétaire d'Etat du Vatican en visite officielle à Cuba

LA HAVANE. Le secrétaire d'Etat du Vatican, Mgr Jean-Louis Tauran, a annoncé, vendredi 25 octobre, à son arrivée à La Havane pour une visite officielle de quatre jours, que son voyage *« servira à examiner avec les autorités cubaines la manière d'améliorer les relations avec l'Eglise »*. Le prélat a indiqué qu'il souhaite *« encourager l'Eglise de Cuba à poursuivre son chemin »*, estimant qu'elle est *« un élément très important dans le dialogue public national »*. Après des moments de tension, notamment en raison de déclarations critiques de la Conférence épiscopale cubaine, en septembre 1993 et en mars 1996, il ne semble plus y avoir de trace d'irritation entre l'Eglise et le gouvernement castriste, dont *« les relations sont plus proches de la normalité que de l'anormalité »*, estime-t-on de source officielle. – *(AFP.)*

Le nouveau premier ministre norvégien souhaite une société « plus chaleureuse »

OSLO. Thorbjörn Jagland, le nouveau premier ministre norvégien, qui a succédé à Mme Gro Harlem Bruntland, démissionnaire, a l'intention de renouer avec une politique plus fidèle aux valeurs de son parti (travailliste), après un recentrage du précédent gouvernement. Priorités seront données aux exclus de la prospérité pétrolière, aux personnes âgées, à l'éducation et à la formation. Un discours qui semble réjouir la puissante Confédération générale du travail (LO) dont M. Jagland est très proche.
Pour parvenir à cette *« société plus chaleureuse et plus sûre »* qu'il a appelée de ses voeux, vendredi 25 octobre, il n'est pas exclu que le nouveau premier ministre décide d'augmenter les dépenses de l'Etat dans le prochain budget (largement excédentaire). Pour tenter de gagner les élections législatives de septembre 1997, M. Jagland, quarante-cinq ans, s'est entouré d'une équipe rajeunie. Huit nouveaux visages font leur entrée au gouvernement, minoritaire, composé à 40 % de femmes. Deux personnalités émergent : Terje Rod Larsen, coordonateur de l'ONU pour les territoires palestiniens, qui sera chargé du Plan avec pour mission de préparer le pays au siècle prochain, et Anne Holt, juriste et auteur de romans policiers à succès, dont la nomination au ministère de la justice a fait sensation. – *(Corresp.)*

Des produits sanguins contaminés par le virus du sida en Chine

PÉKIN. Les autorités chinoises ont, pour la première fois, reconnu que certains produits sanguins utilisés par des établissements publics étaient contaminés par le virus du sida et que des négligences avaient été constatées dans la gestion de ces produits, rapporte le *New York Times* dans son édition du samedi 26 octobre. En avril, le ministère de la santé publique avait, sans donner aucune explication, interdit aux établissements de soin d'utiliser un certain type de sérum produit dans une entreprise de l'armée, et d'en détruire les stocks, après que la presse à Hongkong et aux Etats-Unis eut affirmé que ces produits étaient contaminés par le virus HIV. Le ministère chinois des affaires étrangères vient de le confirmer, sans toutefois donner aucune indication sur le nombre de victimes éventuelles. Quatre mille trois cent cinq cas de sida sont officiellement recensés en Chine, mais les autorités sanitaires estiment que le nombre de cas pourrait s'élever jusqu'à cent mille, rapporte le *New York Times*.

Le groupe des donateurs a décidé d'apporter à l'Ukraine 3 milliards de dollars pour 1997

PARIS. Réuni à Paris les 24 et 25 octobre sous l'égide de la Banque mondiale, un groupe représentant quinze pays donateurs et huit organisations internationales, a décidé d'apporter à l'Ukraine un soutien de 3 milliards de dollars (15 milliards de francs), pour 1997. Sur cette somme, 1,2 milliard avait déjà été promis. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale se sont engagés à apporter au moins 1,4 milliard (dont une facilité à moyen terme du FMI). 400 millions de dollars au minimum restent donc à trouver en Europe, aux Etats-Unis et au Japon pour consolider ce soutien aux réformes économiques radicales entreprises sous l'égide du président Léonid Koutchma, qui devraient comprendre en particulier une très importante réforme fiscale en 1997.

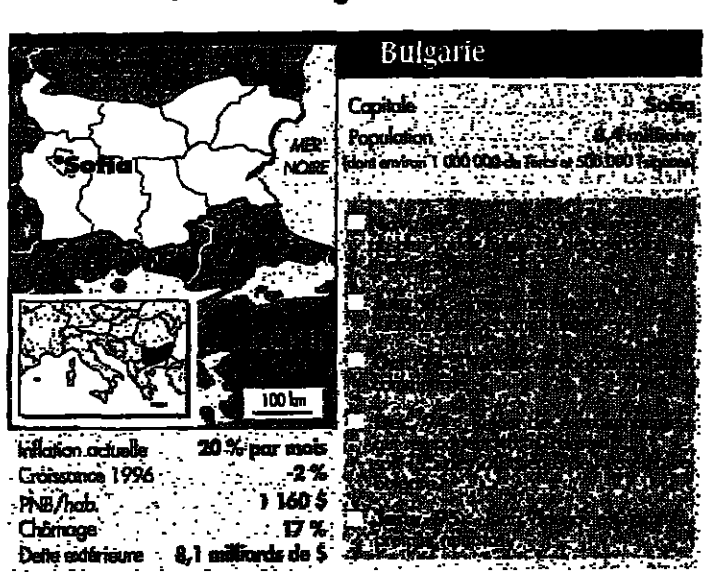
L'armée russe est au bord de la crise financière

MOSCOU. Dans un discours prononcé le vendredi 25 octobre devant des anciens combattants, le général Igor Rodionov, ministre de la défense russe, a déclaré que l'armée était *« à la veille de développements indésirables, voire incontrôlables »*. *« Si le budget 1997 n'est pas modifié,* a-t-il ajouté, *la Russie pourrait perdre ses forces armées en tant qu'organisation structurée et pilier de l'Etat, avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer »*. Selon le général Rodionov, le projet de budget ne couvre qu'un tiers des besoins minimaux de l'armée et rendra difficile la mise en œuvre de l'engagement pris par le président Eltsine de créer une armée professionnelle avant l'an 2000.



La Bulgarie élit un président sur fond de pénurie

A Sofia, le chauffage est devenu un luxe



SOFIA
de notre envoyé spécial

Perdu au milieu de « la cité de l'amitié », l'un de ces quartiers de béton qui cernent le centre de Sofia, Sava scrute le ciel d'un regard morose. Par-delà les immeubles, le sommet du mont Vitocha, qui domine la capitale bulgare, disparaît dans les brumes. *« L'hiver sera dur »*, lance-t-il. L'hiver n'est jamais très clément dans cette partie des Balkans. Mais, cette année, quelles que soient les conditions climatiques, il sera le plus rigoureux de ceux qu'ont connus les Bulgares depuis longtemps.

Comme des milliers de ses compatriotes, Sava a en effet résilié, il y a quelques jours, son abonnement à la compagnie de chauffage urbain. Sa maigre retraite d'universitaire étant laminée par l'inflation et son épargne engloutie dans une des faillites bancaires de 1996 le chauffage est devenu un luxe. Pas de colère, pourtant. *« Le désespoir a mené les gens à l'apathie »*, explique une jeune étudiante. Une poignée de personnes seulement ont ainsi répondu, à la mi-octobre, à l'appel des syndicats leur demandant de brûler symboliquement leurs factures d'électricité et de chauffage devant le Parlement et d'exiger la démission du gouvernement socialiste de Jean Videnov.

PREMIER TOUR LE 27 OCTOBRE

A quelques jours de l'anniversaire de la fin du règne de trente-cinq ans du communiste Todor Jivkov, chassé du pouvoir en novembre 1989, personne ne se rappelle avoir vécu une année plus noire. Le lev (la monnaie nationale) a été dévalué de 250 % en un an et, en quelques mois, le système bancaire s'est effondré : sur quarante-sept banques, seize sont soit en instance de faillite, soit placées sous la tutelle de la Banque nationale, lorsqu'elles n'ont pas déjà fermé leurs portes, engloutissant un tiers de l'épargne du pays. Les réserves de change plafonnent à 500 millions de dollars. Enfin, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, irrités par la lenteur des réformes, bloquent depuis plusieurs semaines 270 millions de dollars (1,35 milliard de francs) de prêts, contraignant le pouvoir à brader quelques entreprises publiques pour payer sa facture énergétique. *« La Bulgarie va bientôt se trouver en cessation de paiement »*, dit l'un des rares financiers étrangers installés dans ce pays.

Le temps semble loin où le président et ancien dissident Jeliou Jelev espérait, en 1992, voir son pays rejoindre rapidement le niveau de développement économique de la Hongrie ou de la Pologne. Aujourd'hui, rien ne tourne plus rond. Les investisseurs étrangers évitent le pays, le PIB devrait chuter d'au moins 2 % cette année et, depuis plus d'un semestre, les prix augmentent de 20 % par mois. Grand producteur agricole, la Bulgarie en est réduite à demander une aide d'urgence à l'Union européenne pour faire face à une pénurie de blé provoquée par une réforme interrompue au milieu du gué et par les malversations d'exportateurs proches du pouvoir. Même les prévisions démographiques sont *« alarmantes »*. Selon un rapport de l'Institut national des statistiques, la Bulgarie ne devrait plus compter en 2 020 que 7,1 millions d'habitants, contre 8,4 millions aujourd'hui.

Cette catastrophe économique fait actuellement le jeu de l'opposition « anticommuniste ». Au terme d'une campagne électorale dépassionnée, son candidat, Peter Stoianov – un avocat de quarante-quatre ans – a ainsi de fortes chances de succéder au président Jelev, son frère ennemi au sein de l'Union des forces démocratiques (UFD), battu lors de primaires au printemps. Crédité de 48 % des intentions de vote quelques jours avant le scrutin, le prétendant unique d'une opposition habituellement déchirée pourrait même sortir victorieux dès le premier tour, dimanche 27 octobre.

Face à lui, Yvan Marazov cherche à limiter les dégâts. Historien spécialiste de l'Antiquité et actuel ministre de la culture, le candidat très peu charismatique du Parti socialiste (PSB, ex-communiste) part avec de très lourds handicaps. Sans beaucoup de conviction, il rejette sur l'éphémère gouvernement UFD de 1992 la responsabilité de l'actuelle déroute économique.

« Les "rouges" ont tué dans l'œuf un secteur privé qui n'assure que 40 % du PIB », réplique Todor Tobakov, avocat d'affaires. Surtout, il leur reproche d'avoir fait le lit de la *« mafia »* – anciens membres de la police secrète ou de la nomenklatura, simples escrocs, ou les trois à la fois, qui paradent au volant de leurs grosses berlines aux vitres fumées, alors que le SMIC ne dépasse pas 30 dollars, soit moins de 60 litres d'essence. *« Leurs avoirs en dollars atteignent le montant de la dette du pays »*, affirme un banquier.

« Les milliardaires "à crédit" qui se sont enrichis grâce à des « pyramides » bancaires utilisent le pouvoir politique et construisent impunément un Etat parallèle », s'alarme un proche du président Jelev. Illustration tragique de cette dérive, l'ancien premier ministre et homme d'affaires Andreï Loukanov est tombé, il y a quelques semaines, sous les balles d'un tueur, alors qu'il s'apprêtait, affirme la rumeur, à sortir des dossiers compromettants pour le pouvoir.

Elu, M. Stoianov laverait l'affront des défaites constantes subies par l'opposition en 1994 et aux municipales de l'année dernière. Mais pourra-t-il redresser la situation ? *« La Constitution n'accorde pratiquement aucun pouvoir au chef de l'Etat »*, rappelle Mme Kartcheva, conseillère présidentielle. Hormis son influence morale, le président ne peut notamment pas peser sur la conduite du gouvernement et du Parlement, toujours fermement tenus par les socialistes. En cas de victoire dimanche, l'opposition rêve donc d'élections législatives anticipées. Elle n'a pourtant pas les moyens légaux de les provoquer. *« Si les communistes ne partent pas tout seuls, nous les chasserons »*, s'enflamme Antony, un militant de l'UFD. Mais le Bulgare de la rue a des préoccupations plus terre à terre. Pour lui, il s'agit avant tout de passer l'hiver.

Christophe Chatelot

Le procureur du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie révèle l'existence d'un faux témoignage

Une enquête a été lancée par le TPI pour déterminer l'origine de cette déposition à charge

Le bureau du procureur du Tribunal pénal international (TPI) a annoncé, vendredi 25 octobre, que le principal témoin à charge dans le procès du Serbe de Bosnie Dusan Tadic avait fait une fausse déposition, après avoir été, selon ses dires, manipulé par la police bosniaque. Une enquête a été ouverte par le Tribunal pour déterminer l'origine de ce faux témoignage. *(Lire aussi notre éditorial page 12.)*

LA HAYE
de notre correspondant

Après l'annonce de l'existence d'un faux témoignage dans le premier procès de l'histoire du Tribunal pénal international (TPI), le procureur, Louise Arbour, a indiqué, vendredi 25 octobre, qu'elle lançait une enquête sur les récents développements dans le procès Tadic, ainsi que sur les relations de son bureau avec le gouvernement bosniaque. Cette décision a conclu la journée la plus riche en rebondissements du procès de Dusko Tadic.

Cet ex-cafetier bosno-serbe est le premier inculpé à passer en jugement devant la juridiction internationale. Tadic est accusé de crimes contre l'humanité pour tortures, sévices sexuels et pour le meurtre de treize personnes, notamment dans les camps de prisonniers à Omarska et Trnopolje. Ce sont justement les événements de Trnopolje qui ont fait l'effet d'un véritable coup de théâtre.

L'été dernier, l'accusation présentait sous huis clos l'un des témoignages les plus accablants contre Dusko Tadic. Le dénommé « L » affirmait que l'accusé, qu'il identifiait comme le commandant du camp, avait exécuté deux vieillards musulmans et qu'il lui avait ordonné d'en abattre huit autres. « L », qui aurait été gardien à Trnopolje, avait ajouté que Tadic l'avait obligé à égorger d'autres détenus et à violer une vingtaine de prisonnières musulmanes.

CONFRONTATION

Ces derniers jours, la défense, menée par l'avocat néerlandais Michaïl Wladimiroff, avait présenté des témoins mettant en doute les déclarations de « L ». Vendredi matin, Me Wladimiroff affirmait que « L » avait reconnu avoir menti aux juges. Plus tard, Grant Nieman, substitut du procureur, demandait à la cour de *« ne pas tenir compte de la totalité du témoignage »*. Une confrontation est à l'origine de ce coup de théâtre entre le père et le frère de « L » et ce dernier. « L », de son vrai nom Dragan Opacic, a alors raconté une histoire surprenante : capturé par les forces bosniaques gouvernementales, alors qu'il servait dans l'armée bosno-serbe, il aurait été contraint par *« la police bosniaque »* à déposer contre Tadic, *« sous peine d'être exécuté »*. Opacic aurait été *« entraîné »* à déposer, notamment en visionnant des cassettes vidéo.

Ce développement pour le moins inattendu pose un grand nombre de questions. La défense a-t-elle raison lorsqu'elle affirme – c'est le cœur de sa stratégie – qu'il y a erreur sur la personne ? Même s'il est impossible de faire abstraction des autres témoignages qui restent valables, il est certain que l'équipe de Me Wladimiroff a réussi à embarrasser l'accusation.

Mais l'affaire dépasse le seul cas de Tadic : les enquêteurs ont-ils bâclé leur travail ou ont-ils été trompés par Sarajevo qui a pris contact avec le TPI pour lui proposer le témoignage de « L », déjà condamné pour crimes de guerre en Bosnie ? Si oui, dans quel but ? Le risque qu'une telle machination soit démontée n'est-il pas suffisamment grand pour que Sarajevo se soit abstenu d'y recourir ? Dans ce cas, « à qui profite le crime ? ». Le témoin a-t-il subi des pressions depuis son retour en ex-Yougoslavie ?

« Quoi qu'il en soit, cela pose la question des conditions de travail des enquêteurs qui disposent de peu de moyens, et sont dépendants de beaucoup d'instances et d'organisations », se justifie-t-on dans l'entourage du procureur. Louise Arbour affirme, de son côté, que cette affaire *« prouve que le Tribunal fonctionne bien. La révélation du faux témoignage ne sape pas son travail, il le renforce »*.

Alain Franco

Sarajevo n'a « aucun intérêt » à manipuler un témoin

Le gouvernement bosniaque n'a *« aucun intérêt »* à manipuler un témoin, a affirmé, vendredi 25 octobre, l'ambassadeur de Bosnie-Herzégovine aux Nations unies, Muhamed Sacirbey. Dans un entretien avec la télévision néerlandaise, l'ambassadeur a expliqué : *« Conclure que c'est dans l'intérêt du gouvernement bosniaque »* de fausser le procès de Dusan Tadic *« revient à ignorer à quel point il est important d'assurer que le Tribunal et le gouvernement bosniaque conservent leur crédibilité »* et que *« justice soit rendue aux victimes »*.

M. Sacirbey a précisé qu'il avait été contacté dans la journée par le bureau du procureur du Tribunal pénal international (TPI), afin d'étudier *« de quelle façon la coopération »* entre le TPI et Sarajevo *« pouvait être optimisée en vue de faire la lumière sur les accusations »* portées par le faux témoin, Dragan Opacic, qui affirme que sa déposition a été fabriquée de toutes pièces par la police bosniaque. – *(AFP.)*

Le gouvernement polonais en pleine déconfiture fiscale à la Diète

VARSOVIE
de notre correspondant

Un premier ministre blême de colère qui s'adresse aux députés pour leur dire que ce qu'ils viennent de faire – baisser les impôts – est *« une honte »* : la Diète polonaise a vécu, jeudi 24 octobre, une de ces journées qui font le charme de la vie politique locale, et où, sous les regards amusés d'une opposition d'ordinaire impuissante, les partenaires conflictuels de l'actuelle majorité se déchirent en public. Avec, cette fois, un résultat inattendu : une baisse soudaine, et considérable, du barème d'imposition des revenus les plus faibles qui a englouti en quelques minutes – le temps d'un vote, salué par un éclat de rire quasi général – l'équivalent du budget, malade, de l'éducation nationale.

L'affaire du barème de l'impôt est un boulet que la majorité parlementaire traînait, jusque-là sans trop en souffrir, depuis 1993. Après avoir emporté les élections, la coalition constituée par les postcommunistes et les paysans avait décidé d'une hausse exceptionnelle des impôts pour un an, hausse bien entendu régulièrement reconduite depuis, et qui rend la fiscalité polonaise directe particulièrement lourde (21 % du revenu dès la première tranche, qui correspond à des salaires extrêmement modestes, 33 % et 45 % ensuite).

Jusqu'à ces tout derniers jours, le gouvernement affirmait qu'en raison des charges pesant sur le budget il était tout à fait impossible de baisser ces impôts, alors même que le ministre des finances, Grzegorz Kolodko, expliquait que l'on pouvait et même que l'on devait le faire... La cause semblait cependant entendue, lorsque soudain, à la veille du débat sur le budget, le premier ministre Cimoszewicz, sans avoir même pris la peine de prévenir les responsables du Parti paysan, sortait de son chapeau un nouveau barème (à 20 %, 31 % et 43 %), et expliquait en substance que, tous calculs faits, ce qui paraissait impossible vingt-quatre heures plus tôt était finalement possible.

BOÎTE DE PANDORE

En réalité, il semble que le ministre des finances avait réussi à convaincre *in extremis* le premier ministre, et aussi le président Kwasniewski, qu'à moins d'un an du renouvellement du Parlement le maintien d'impôts aussi élevés pourrait coûter très cher aux postcommunistes. Mais M. Cimoszewicz ne se doutait pas qu'en agissant ainsi par surprise, en faisant soudain valoir qu'il était finalement possible de réduire les impôts, et surtout en traitant, à nouveau, de manière cavalière sinon méprisante ses alliés paysans, il ouvrait une boîte de Pandore. Les paysans, emmenés par l'ancien premier ministre Waldemar Pawlak, lui ont fait la réponse du berger à la bergère, en apportant leurs voix à une proposition encore plus radicale de réduction des impôts (selon un barème de quatre tranches, à 17 %, 20 %, 33 % et 45 %).

Cette proposition, avancée par un petit parti d'opposition de gauche, l'Union du travail, n'aurait, en d'autres circonstances, pas eu la moindre chance d'être retenue. Mais elle reçut non seulement le soutien des « paysans », désireux de donner une leçon aux postcommunistes et de se faire bien voir de leurs électeurs ; mais aussi celui des libéraux de l'Union de la liberté, pourtant conscients des risques d'inflation induits par cette baisse brutale des revenus de l'Etat, mais eux aussi trop heureux de faire un mauvais tour aux postcommunistes.

Le sel de l'affaire est qu'aussi bien les paysans que les libéraux envisageaient surtout leur vote comme un geste politique, sans supposer qu'il aboutirait, sur ce point précis, à un renversement de majorité... D'où la surprise et l'éclat de rire qui saluèrent le résultat du vote. Reste, après s'être bien amusé, à trouver une solution pour panser, une nouvelle fois, les blessures au sein de la coalition, calmer la fureur du premier ministre... et boucler le budget.

Jan Krauze

« Vache folle » : de nouveaux cas suspects de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ont été recensés en Grande-Bretagne

QUATRE cas suspects de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) viennent d'être recensés par les spécialistes britanniques chargés de la surveillance médicale et épidémiologique de cette maladie. Selon d'autres sources britanniques, le nombre de ces nouveaux cas suspects serait d'ores et déjà plus élevé.

Jusqu'à présent, seuls quatorze cas de la nouvelle forme de MCJ ont été officiellement diagnostiqués en Grande-Bretagne, parmi lesquels deux personnes sont encore vivantes. Les deux derniers cas concernaient une jeune fille de seize ans et un homme de cinquante et un ans, un âge que l'on tenait jusqu'à présent pour trop élevé pour être concerné par cette nouvelle maladie neurodégénérative mortelle.

Les spécialistes britanniques laissent entendre depuis quelques semaines que des nouveaux cas suspects étaient en cours d'analyse et de vérification. L'un de ces spécialistes – le docteur James Ironside (unité de la surveillance nationale britannique de la MCJ, Western General Hospital, Edimbourg) – vient de confirmer qu'une partie de ces cas se sont révélés positifs. *« C'est un petit nombre*, a déclaré le docteur Ironside, cité par *The Observer* dans son édition datée du vendredi 25 octobre, *il s'agit de moins de cinq cas, mais il est difficile de faire une estimation concernant les cas à venir. »*

« L'année prochaine ou les deux années à venir pourraient, de ce point de vue, être critiques, a ajouté le docteur Ironshire. *Si la maladie se caractérise par une longue période d'incubation, on pourrait voir apparaître des milliers de nouveaux cas. »* Le docteur Ironshire n'est pas le seul parmi les spécialistes britanniques à formuler des hypothèses aussi catastrophiques, ce qui, outre-Manche, n'était jusqu'à présent que le fait de scientifiques plus ou moins en rupture avec leurs institutions.

ÉPIDÉMIE HUMAINE

La multiplication des arguments expérimentaux en faveur de la transmission à l'espèce humaine de l'agent responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la « vache folle », et la découverte des errements des pouvoirs publics britanniques dans la gestion de cette crise sanitaire font qu'un nombre croissant de scientifiques de renom d'outre-Manche ne craignent plus de parler d'une possible épidémie humaine de la nouvelle forme de MCJ.

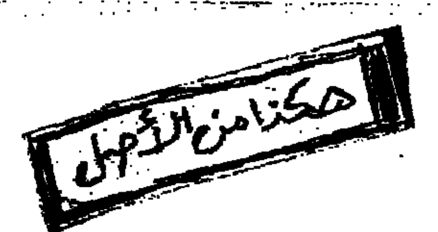
C'est notamment le cas du professeur John Collinge, qui vient de publier, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature*, des résultats de biologie moléculaire plaidant fortement en faveur de la transmission à l'espèce humaine de l'agent infectieux bovin (*Le Monde* du 25 octobre).

Selon plusieurs observateurs spécialisés, les autorités sanitaires britanniques ne souhaitent nullement faire preuve dans ce domaine de la plus grande transparence. Une controverse se développe ainsi au sein de la communauté scientifique britannique où, schématiquement, deux conceptions s'opposent. Il y a d'une part ceux qui estiment que toutes les données sur les nouveaux cas de MCJ doivent être rendues publiques, et il y a d'autre part ceux qui font valoir que ces données doivent, avant d'être publiées, faire l'objet des plus extrêmes vérifications.

Il faut ici tenir compte de la longue période de latence de la maladie humaine, de la complexité des procédés diagnostiques de vérification et de l'impact politico-économique de ces données. Depuis quelques mois, les scientifiques spécialisés, tout comme les autorités sanitaires, apparaissent dans ce domaine comme tétanisés par les nouvelles responsabilités qui sont les leurs.

Jean-Yves Nau

■ **Le gouvernement français devrait confirmer, dimanche 27 octobre, un nouveau cas de « vache folle » dans le Finistère et l'abattage du troupeau concerné.**



هكذا من الأصل

(Publicité)

SUR NOS VOLS

QUOTIDIENS VERS SINGAPOUR

SI LE TEMPS PASSE PLUS VITE,

C'EST AUSSI GRÂCE

AU NOUVEL AIRBUS A340.

Le temps passe plus vite à bord du nouvel Airbus 'CELESTAR' de Singapore Airlines. Sans doute parce qu'il s'agit du plus rapide et du plus confortable des Airbus jamais construits. Alors détendez-vous dans un fauteuil spacieux et découvrez KrisWorld. C'est, pour vous distraire, le plus sophistiqué et passionnant des systèmes multimédia. Certes, voler dans le plus moderne des Airbus du monde n'arrive pas tous les jours. A moins d'être sur Singapore Airlines, bien sûr.





AIRBUS A340

COMMUNISME Le quarantième anniversaire de l'insurrection d'octobre 1956 à Budapest contre le régime communiste et l'occupation soviétique met en lumière les difficultés qu'éprouvent toujours les dirigeants du PC français à parler de l'histoire de leur parti et des liens qui furent les siens avec l'Union soviétique. Le « dossier » sur la Hongrie promis par *L'Humanité* n'a toujours pas été publié. ● LA SAGA des volontaires français des Brigades internationales, constituées en 1936 pour combattre le fascisme aux côtés des républicains espagnols, est célébrée avec éclat, en revanche, par le PCF. ● LES HISTORIENS communistes cherchent aujourd'hui à mettre en valeur l'enracinement du PCF dans les traditions ouvrière et républicaine nationales, plutôt que d'explorer ses relations avec le mouvement communiste international né de la révolution bolchevique de 1917.

Le PCF éprouve toujours des difficultés à parler de son histoire

Alors que le PS a choisi de renoncer à « demander des comptes » aux communistes sur l'attitude de leur parti vis-à-vis du stalinisme, l'anniversaire de l'insurrection de 1956 à Budapest montre que la Place du Colonel-Fabien tarde à engager la réflexion sur le passé

ENGAGÉ, depuis janvier 1994, dans une période de « mutation », le parti communiste continue à entretenir des relations difficiles avec son histoire. En dépit des occasions offertes par l'ouverture des archives à l'Est et les commémorations, comme celle du quarantième anniversaire de l'insurrection de Budapest, le 23 octobre 1956, il peine à jeter un regard pleinement critique sur son passé.

En dehors de quelques déclarations vagues ou quelques présences symboliques, comme celle de Lise London, la veuve d'Arthur London (le protagoniste de *L'Aveu*, victime des purges staliniennes en Tchécoslovaquie au début des années 1950) à la cérémonie organisée en l'honneur des Brigades internationales vendredi 25 octobre, le PCF semble considérer qu'il est « à jour » sur la période stalinienne et post-stalinienne, pourtant fort longue, de son histoire.

Aussi bien le PCF est-il assez peu sollicité par ses partenaires. Alors que s'amorce depuis quelques mois un rapprochement avec le Parti socialiste en vue des élections législatives de 1998, le PS semble en effet avoir décidé de ne pas réveiller ce front-là. Rue de Solférino, on explique sans ambages qu'une sorte de pacte tacite s'est scellé entre les deux formations : le PCF renonce à faire « l'inventaire » des années Mitterrand ; en retour, les socialistes ne demandent plus de comptes à la place du Colonel-Fabien sur le stalinisme. Il y a peu, lors d'un forum du PCF à Bercy, Lionel Jospin, attaqué sur les années Mitterrand, renvoyait chacun à son « *bilan historique* », prévenant qu'il déteste « *recevoir et donner des leçons* » (*Le Monde* du 4 avril).

La semaine écoulée montre comment le PCF entend tourner les pages de son album d'histoire. La geste des brigadistes engagés au côté des républicains espagnols est célébrée de concert avec la France gaulliste. Les vingt-sept otages fusillés à Chateaubriant, le 22 octobre 1941, sont à l'honneur de *L'Humanité* du jour. durant toute l'année 1996, on commémore le Front populaire. Mais Budapest, auquel le quotidien communiste, le 24 octobre, promettait de consacrer le lendemain un dossier – non publié à ce jour – demeure un sujet difficile.

NOUVEAUTÉS DÉRANGEANTES

A la différence du PCI, le PCF n'a jamais reconnu dans l'insurrection hongroise du 23 octobre 1956 une révolution antitotalitaire, ni condamné l'intervention des troupes soviétiques, comme il le fera pour la Tchécoslovaquie, en 1968. Même si Robert Hue va jusqu'à admettre qu'« *il y avait dans la propre pratique du PCF les éléments d'un stalinisme à la française* », le Parti communiste, qui avoue qu'il n'a « *pas rompu assez tôt avec le stalinisme* », se montre réticent à éclairer son attitude de l'époque avec les enseignements des documents et archives qui affluent depuis 1991 et à en tirer quelques enseignements.

Sur l'attitude des PC occidentaux face à l'insurrection hongroise et sur leurs liens avec l'Union soviétique et ses satellites, certains historiens apportent quelques nouveautés dérangeantes. L'italien Federigo Argentieri explique, dans *La révolution calomniée*, qui sera publié le 4 novembre par le journal ex-communiste *L'Unita*, qu'« *il n'y a pas eu avant la répression de l'insurrection de consultation directe entre Krouchtchev et Thorez, tout simplement parce que le premier savait qu'il était sûr de son accord, et qu'il jugeait donc que c'était inutile* ». L'historien se dit aussi « *certain que le PCF ne s'est opposé aucunement à l'exécution d'Imre Nagy. Maurice Thorez trouvait même son homologue hongrois Janos Kadar "trop mou".* » De tous les chefs communistes consultés sur la « trahison » d'Imre Nagy, exécuté en 1958, la seule opposition connue est venue du Polonais Gomulka.

On sait aujourd'hui que c'est dès 1953 que les dirigeants du PCF sont informés qu'un processus de déstalinisation est en cours à Moscou. Plus celle-ci s'impose, plus la direction française s'obstine à n'y voir qu'une parenthèse : le numéro 3 du parti, Auguste Lecoeur est exclu en 1955, pour avoir osé critiquer Staline devant le comité central. Thorez fait encore acclamer Staline, quelques semaines après avoir pris connaissance du rapport Khrouchtchev.

LIENS FINANCIERS

Deux publications très attendues apporteront peut-être quelques éclairages sur les causes plus lointaines d'un tel conservatisme, pudiquement baptisé « *retard* ». Beaucoup des dirigeants en poste dans les années 50 ont été sélectionnés dès l'époque du Komintern, aux beaux jours de la période stalinienne. Un homme a joué un rôle occulte dans ces promotions : il s'agit du tchèque Evzen Fried, dit « *le camarade Clément* ». Stéphane Courtois et Annie Kriegel (jusqu'à sa mort, en 1995) ont travaillé à la biographie de ce « révolutionnaire professionnel », qui devrait paraître au Seuil, en janvier.

Autre tabou dont les archives des ex-pays du « camp de la paix » ont commencé à livrer les secrets au début des années 90 : le rôle de l'argent et les liens financiers qu'entretenaient les partis communistes occidentaux avec l'Est. Dans *Les Aveux des archives, Prague Paris Prague 1948-1969*, qui sera publié le 6 novembre au Seuil, Karel Bartosek, un historien tchèque exilé en France, devrait mettre en évidence le rôle de « base-arrière » des PC français et italien qu'a joué Prague tout au long de la guerre froide et au-delà. On attend les révélations de cet ouvrage sur Arthur London, Maurice Thorez, Jacques Duclos, André Marty, Waldeck Rochet ou Raymond Aubrac.

« *Il serait évidemment temps pour le PCF de reconnaître Budapest comme une révolution antitotalitaire*, observe Serge Wolikow, historien proche du PCF, *même si cela doit paraître comme un enjeu dépassé. Si la question ne fait plus vraiment problème dans la vie sociale, elle reste un enjeu culturel et intellectuel. Ce serait cohérent avec la philosophie du temps et du moment.* » La période d'ouverture actuelle du PCF est propice à ce genre de révisions, alors que le trentième anniversaire de l'insurrection hongroise, en 1986, coïncidait avec une phase de repli, où « *les travaux des historiens communistes n'avaient aucun écho sur la direction du parti* ».

M. Hue reste-t-il prisonnier de la culture communiste interne ? Est-il gêné par cette situation inédite qui voit un secrétaire national succéder à un secrétaire général toujours actif ? Juge-t-il qu'il a peu de profit à tirer d'une telle autocritique ? Après tout, l'ébranlement de 1956, même s'il a marqué une rupture entre le PCF et l'intelligentsia, ne s'était pas traduit par un taux de perte de militants très supérieur à celui des autres années. Sur les années Marchais, soulignent les historiens, un nouveau... « retard » est à craindre.

Ar. Ch. et N. W.

Robert Hue, le Moyen Age et la micro-histoire

Si le secrétaire national du PCF aime l'histoire, il n'ambitionne pas, cependant, de devenir un « contemporanéiste ». Après une monographie de sa ville de Montigny-lès-Cormeilles, dans le Val-d'Oise, Robert Hue travaille aujourd'hui à une biographie de l'abbé Suger. Toutes les occasions sont aussi bonnes pour se pencher sur une tranche de micro-histoire.

Convié, samedi 26 octobre, par les communistes de Dordogne à inaugurer un « espace Aragon » à Périgueux, M. Hue devait se livrer à un exercice d'histoire littéraire, saluant la figure d'Arnaud Daniel, « *gentilhomme de Ribérac, chef-lieu de canton de chez vous* », troubadour du XII[e] siècle et inventeur de l'« art fermé ». « *Ainsi était née la poésie de la Résistance* », a expliqué Robert Hue, en saluant les « *gaullistes, socialistes, républicains* » amis de la liberté. On est loin de Budapest, de Prague et, même, de la place du Colonel-Fabien.

« Pour le PCF, le communisme c'est Gracchus Babeuf et non Lénine »

PROFESSEUR à Paris-X Nanterre, Marc Lazar, auteur de *Maisons rouges, les partis communistes français et italien de la Libération à nos jours* (Aubier, 1992) et, avec Stéphane Courtois, d'une *Histoire du Parti communiste français* (PUF, 1995), donne un cours sur l'historiographie du communisme à l'Institut d'études politiques de Paris.

« Comment expliquez-vous le silence du Parti communiste sur la répression de l'insurrection hongroise du 23 octobre 1956 ?

– Depuis le début des années 80, le Parti communiste invoque l'argument du « *retard historique* » accumulé « *depuis 1956* », mais il n'en dit pas plus. Le PCF s'est finalement décidé à parler du rapport Khrouchtchev, mais continue à occulter Budapest. Ce silence tient aussi pour une bonne part à l'état de l'historiographie communiste : il y a des historiens qui travaillent sur les pays étrangers en général, d'autres sur l'histoire du parti français, comme Serge Wolikow et Roger Martelli, mais il n'existe guère au PCF d'historiens spécialistes de l'URSS et des pays de l'Est, comme en Italie. Cela n'a pas aidé le PCF à réviser sa position sur la Hongrie. Notons toutefois qu'en 1986 encore, le Parti communiste *italien* refusait toujours de reconnaître le caractère démocratique et antitotalitaire de la révolution hongroise. Cette reconnaissance n'a eu lieu qu'en 1989.

– Dans *Communisme, la mutation* (Stock, 1995), Robert Hue ne tente-t-il pas quelques « avancées » ?

– *Ah bon ? Et où cela ?* La reconnaissance officielle du stalinisme date de 1975 ; dans le document préparatoire au vingt-neuvième Congrès, qui se réunit dans deux mois, j'ai vu aussi qu'on utilise les termes de « *terreur* », de « *totalitarisme* », mais on ne les définit pas. En réalité, Robert Hue reprend les thèses d'un certain nombre d'historiens du PCF, que l'on peut résumer ainsi : le communisme est un phénomène fondamentalement français, et la période soviétique un élément extérieur. Dans son livre, Roger Martelli écrit par exemple : « *Le communisme français, c'est de la fibre ouvrière lestée d'un zeste de réalisme soviétique.* »

– L'histoire de l'URSS ne serait ainsi qu'une parenthèse...

– Pour les communistes français, le communisme, c'est Cabet et Gracchus Babeuf, pas Lénine ni Kadar. Ce qui explique pourquoi il n'est pas question de changer de nom, comme le proposent certains. On veut montrer que le communisme n'est pas une « contre-société », mais fait bel et bien partie de la société française.

– Vous pensez donc que le Parti communiste français continue à entretenir un rapport plus stratégique que scientifique à sa propre histoire ?

– Puisque l'on se veut toujours communiste, on essaie de faire vivre une mémoire, qui impose des limites au travail historique. A cet égard, le cas de la Hongrie est emblématique. Jusqu'au milieu des années 60, le Parti communiste était le seul parti français à produire une version officielle de son histoire, sous la forme d'un manuel dont le contenu imprègne encore la culture des dirigeants actuels. Jusqu'en 1964, cette version officielle était calquée sur le modèle soviétique. A partir des années 70, une partie des historiens communistes se met à travailler dans une atmosphère de liberté réelle, quoique relative. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que les militants, ni même certains dirigeants communistes, connaissent bien leur histoire. Il n'en reste pas moins que la reconnaissance de certains faits demeure douloureuse. »

Propos recueillis par Ariane Chemin et Nicolas Weill

Les jeunes célèbrent l'épopée des « brigadistes » en Espagne

C'EST LE BEAU-PÈRE du secrétaire national. Il s'appelle Jean Solar, et sa photo ornait le stand des Brigades internationales, en septembre, à la Fête de *L'Huma*. Pour Robert Hue, comme pour beaucoup de communistes, il est l'ombre familiale qui veille sur une mémoire communiste et française qui ne doit pas s'éteindre.

Deux cents jeunes communistes partiront, dans quelques jours, sur les pas des quelque dix mille volontaires français engagés, en 1936, aux côtés des républicains espagnols. Avec Henri Rol-Tanguy et quatre cents vétérans, ils descendront à leur tour les *ramblas* de Barcelone. « *Nous sommes leurs héritiers, comme nous sommes les héritiers des fusillés de Châteaubriant* », dit Sylvie Vassalo, secrétaire de la Jeunesse communiste, dans *L'Humanité* du 25 octobre.

A Montreuil, à Champigny-sur-Marne, à Gentilly, les communistes fêtent le soixantième anniversaire des Brigades internationales. Tapas, tortillas, films (*Mourir à Madrid*, de Frédéric Rossif), conférences ou « expos », l'ancienne ceinture rouge a allumé les bougies du souvenir. C'est de là que partirent les camions d'ouvriers jusqu'à la gare d'Austerlitz. *Si les volontaires furent aussi anarchistes, catholiques, voire socialistes (tendance Marceau Pivert), ils étaient en majorité militants ou proches du parti.*

Chacun y va de son hommage. Jean-Pierre Brard, maire de Montreuil, vient de donner le nom d'esplanade Guernica à une place au cœur de sa ville. Tremblay-en-France, une municipalité communiste de la Seine-Saint-Denis, a choisi pour cette occasion de baptiser l'une de ses écoles « André-Malraux ». A l'occasion du transfert des cendres de l'écrivain au Panthéon, le 20 novembre, les députés communistes François Asensi et Jean-Claude Lefort, tous deux fils de brigadistes, entendront annoncer par Jacques Chirac l'octroi du titre d'ancien combattant aux volontaires français en Espagne républicaine (*Le Monde* du 26 octobre).

Vendredi 25 octobre, à Vitry, on a aussi levé son verre à la bonne nouvelle. Selon Roger Ossart, quatre-vingt-un ans, secrétaire général et l'un des plus jeunes membres de l'Amicale des volontaires français en Espagne républicaine (AVER), la mesure concerne à peine la moitié des membres des quelque quatre-vingt-dix vétérans actuellement en vie. « *Cela vient un peu tard*, dit-il, *parce que nos veuves, nos orphelins, nos mutilés ont vécu des situations difficiles. Mais, symboliquement, c'est très important. Le Parlement espagnol avait choisi de nous accorder la nationalité, en 1938. La décision de Chirac, c'est une réparation morale de la non-intervention prônée à l'époque.* »

Secrétaire général des Amis des combattants de l'Espagne républicaine, le communiste Pierre Rebière, également président des Familles de fusillés de la Résistance, se réjouit, lui aussi, de ce geste. « *C'est une position politique qui s'inscrit dans la continuité du discours du Vel' d'Hiv'*, estime-t-il. *Elle tranche, il faut bien le dire, avec celle du précédent président.* » Gaullistes, communistes : tous fils de brigadistes.

Ar. Ch.

M. Chevènement à la recherche d'une « alternative républicaine et progressiste »

C'EST SOUS LE SIGNE de « l'après-Gardanne » que le Mouvement des citoyens a réuni, les 25, 26 et 27 octobre, à Saint-Nazaire, en Loire-Atlantique, son premier congrès national ordinaire depuis sa fondation en décembre 1993. Alors que, lors de la campagne présidentielle de 1995, Jean-Pierre Chevènement avait immédiatement fait part de son « *préjugé favorable* » en faveur de Lionel Jospin, l'ancien ministre de la défense célèbre aujourd'hui avec force « *l'alternative républicaine et progressiste* » qui s'est créée, selon lui, autour du candidat communiste de la circonscripion des Bouches-du-Rhône, Roger Meï, qu'il était allé soutenir en compagnie de Robert Hue. A ses yeux, la défaite de Bernard Kouchner annonce celle d'« *un certain establishment maastrichtien* ».

Moins de deux ans avant des élections législatives où la gauche aura besoin de toutes ses forces face à la droite, le MDC, qui a pris ses distances avec les « *républicains de l'autre rive* », juge qu'il a une chance à saisir. Malgré sa faible représentation parlementaire – quatre députés, un sénateur –, il commence à exister. Ses responsables continuent leur « *longue marche* », programmée lors du congrès de Belfort, en octobre 1994, afin de faire oublier l'échec des européennes de 1994 (2,54 %). Ils dénombrent aujourd'hui trois mille huit cents adhérents, contre deux mille quatre cents fin 1995, et observent qu'ils sont deux fois plus nombreux que la Convention des institutions républicaines, avec laquelle François Mitterrand avait... pris le contrôle du PS en 1971.

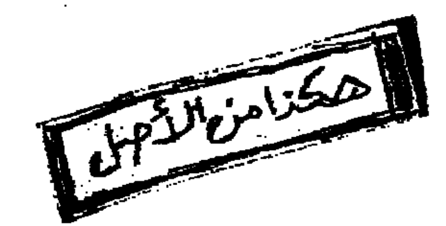
A Saint-Nazaire, le MDC devait rappeler son opposition à la manière dont s'engage la construction européenne et dénoncer les négociations du pacte de stabilité, « *simple fusion franc-mark, contrairement aux promesses tenues devant les Français* ». Au moment où le Parti communiste abandonne sa pétition sur le passage à la monnaie unique – transformée en un « Appel de personnalités contre Maastricht » et en rencontres sur l'Europe –, les partisans de Jean-Pierre Chevènement entendent se faire les champions du « non » de gauche à Maastricht. « *Il est encore temps de choisir la France que nous voulons. Avec le MDC, exigeons un référendum !* », dit la nouvelle campagne d'affichage.

INVESTITURES

Reste le plus difficile : le débat sur les investitures. Favorable à des candidatures uniques de la gauche dans quarante-neuf circonscriptions menacées par le Front national, le secrétaire général du Mouvement, Michel Suchod, devait présenter à Saint-Nazaire un « *processus électoral d'envergure* », avec une liste de quelque cent quatre-vingt-dix candidats. Les « citoyens » rééditeront-ils Gardanne ? Si la formule de « *pôle de radicalité* » à la gauche du PS, lancée par les refondateurs communistes, ne convient pas exactement au député de Belfort, l'idée de faire pression sur les socialistes afin de « *les aider à trancher le nœud gordien de la monnaie unique* » lui paraît salutaire.

La huitième circonscription de Loire-Atlantique constituera, à cet égard, un joli test : officiellement, le PS et le Parti radical-socialiste font mine de « bouder » le congrès (qui accueille en revanche Jean-Claude Gayssot, membre du bureau national du PCF), histoire de ne pas passer trop vite sur la « provocation » de Gardanne ; officiellement, le rocardien Claude Evin est candidat à l'investiture pour les élections législatives ; officieusement, on n'exclut pas, rue de Solférino, de « réserver » la circonscription à Joël Batteux, maire (MDC) de Saint-Nazaire...

Ar. Ch.



Le rapport sur la gestion des Hauts-de-Seine est « débattu » sans être lu au conseil général

Charles Pasqua oppose aux magistrats financiers des arguments juridiques

Le conseil général des Hauts-de-Seine a « débattu », vendredi 25 octobre, du rapport de la chambre régionale des comptes mettant en cause plusieurs aspects de la gestion du département, mais Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général, a refusé de donner à l'assemblée lecture du rapport. Il s'est borné à répondre aux observations des magistrats financiers par la lecture d'une argumentation juridique détaillée.

LE RAPPORT de la chambre régionale des comptes sur la gestion du département des Hauts-de-Seine a été rendu public vendredi 25 octobre. Enfin presque. Car Charles Pasqua, président du conseil général, s'est montré très soucieux de ne pas infliger à l'assistance la lecture de ce document d'une vingtaine de pages, dont certains passages, pourtant, n'ont rien de soporifique (*Le Monde* des 19 et 26 octobre).

Toute la matinée, Pascal Buchet (PS) avait émaillé ses interventions d'allusions alléchantes à ce rapport. Ce n'est qu'une fois épuisé l'ordre du jour, vers 16 heures, que le document a été « débattu », à défaut d'être lu. Jean-Claude Caron, porte-parole du groupe RPR, a voulu si bien faire pour démontrer que la chambre régionale n'avait pas formulé de « *griefs, mais de simples observations* », qu'il s'est attiré les remontrances de M. Pasqua. « *Ne rentrez pas dans le détail, je me réserve de le faire* », l'a interrompu le président.

Refroidi par cet avertissement, le groupe UDF a respecté la consigne. M. Buchet, en revanche, a mis à profit son temps de parole pour commenter, longues citations à l'appui, « *les petits arrangements et les grandes manœuvres* » de la majorité RPR-UDF des Hauts-de-Seine, qu'il a décelés dans le document. « *Vous allez lire tout le rapport, monsieur Buchet ?* », l'a interrompu Charles Pasqua. « *Etant donné que vous ne l'avez pas lu...* », a répondu son opposant, dont la voix était souvent couverte par les exclamations de la jeune garde RPR du conseil général.

« *T'arrête pas de réclamer de l'argent et tu dis que c'est illégal d'en gagner ! T'es pas près d'avoir des subventions !* », a lancé à son intention Isabelle Balkany (RPR). M. Pasqua a calmé ses amis jusqu'à l'évocation par M. Buchet, à propos du chauffage des collèges, d'une « *Corse-connection* ». « *Il y a des limites à tout. Il ne faut pas confondre la libre expression et l'injure* », s'est alors fâché M. Pasqua, en tentant d'empêcher son contradicteur de poser la question d'« *un lien entre Tecni* [l'entreprise chargée du chauffage des collèges] *et le financement du RPR* ».

Les élus de droite se sont indignés. Les communistes ont fait la sourde oreille. En quittant la salle des délibérations, à l'issue des longues explications juridiques lues par M. Pasqua en réponse au rapport, ils ont même poussé un « *ouf !* » de soulagement. Leur représentante, Catherine Margaté, avait certes été vigoureuse sur le thème de la « *privatisation* » des actions du conseil général. Elle s'était bien gardée, cependant, de soulever l'hypothèse d'un quelconque financement politique du RPR au travers des marchés du département : d'abord parce que la société Tecni travaille aussi pour la municipalité communiste de Nanterre ; ensuite parce que siège au conseil général des Hauts-de-Seine Pierre Sotura, élu de Colombes, mis en examen, en même temps que Georges Marchais et Robert Hue, en tant que trésorier du Parti communiste, dans l'affaire des bureaux d'études proches du PCF.

M. Buchet, maire de Fontenay-aux-Roses, était bien isolé dans sa volonté de mettre en relief certaines observations de la chambre régionale des comptes.

Pascale Sauvage

La Sécurité sociale pourrait être excédentaire en 1999

DANS LE RAPPORT adressé au Parlement pour le débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui débutera le 29 octobre à l'Assemblée nationale, le gouvernement indique que le déficit du régime général (salariés) sera de 12,3 milliards de francs en 1998, mais les pouvoirs publics tablent sur un excédent de 7,9 milliards en 1999. Ce retour progressif à l'équilibre suppose une forte croissance des recettes (4 % en 1998, 4,2 % en 1999) et une maîtrise de la progression des dépenses (2,5 % sur chacune des deux années). Le gouvernement table sur « *l'amélioration du marché de travail* », une croissance de la masse salariale de 4,3 % et de 2,5 % pour le PIB (en volume). Côté dépenses, l'effort le plus rigoureux serait demandé à la branche maladie, dont les dépenses ne devront pas progresser de plus de 1,8 % en 1997 et autant en 1998 (3,9 % pour la vieillesse et 2,4 % pour la famille).

Les énarques ne peuvent bénéficier de promotions prioritaires

LE CONSEIL D'ÉTAT a annulé les tableaux d'avancement du corps des conseillers de chambres régionales des comptes pour l'année 1991, vendredi 25 octobre. Ces tableaux avaient été établis par le conseil supérieur des chambres régionales des comptes, instance qui gère la carrière des magistrats, alors présidée par Pierre Arpaillange. Sa délibération est « *entachée d'une erreur de droit* », car elle a pris en compte « *un critère autre que celui tiré du mérite et de la valeur professionnelle des magistrats concernés* ». Le conseil supérieur avait promu les anciens élèves de l'ENA, prioritairement aux conseillers non énarques recrutés par la voie de concours exceptionnels en 1983, 1986 et 1990, dans le but d'animer les chambres régionales des comptes, créées *ex nihilo* en 1982 par les lois de décentralisation.

DÉPÊCHES

■ **OUTRE-MER : les députés ont adopté, vendredi 25 octobre,** le projet de budget des DOM-TOM pour 1997, qui s'élève à 4,8 milliards de francs, soit une progression de 0,1 % par rapport à 1996. Jean-Jacques de Peretti (RPR), ministre délégué aux DOM-TOM, a assuré que ce budget préserve une « *vision ambitieuse* », « *malgré la contrainte de l'effort de redressement de nos finances* ». L'opposition socialiste et communiste a voté contre.

■ **PREMIER MINISTRE : l'Assemblée nationale a adopté,** vendredi 25 octobre, les crédits des services du premier ministre pour 1997, où figurent notamment les crédits de l'action humanitaire d'urgence, du Conseil économique et social et du Commissariat au Plan, ainsi que les fonds spéciaux, le budget des rapatriés et le budget annexe des journaux officiels. Les députés ont réduit de 2 millions de francs supplémentaires les crédits du secrétariat général de la défense nationale, déjà en baisse de 30 % dans le projet de budget.

■ **HÔPITAUX : 700 000 agents titulaires** de la fonction publique hospitalière ont voté aux élections des commissions administratives paritaires, jeudi 24 octobre. Les résultats seront connus à la mi-novembre. La CFDT occupe actuellement la première place devant la CGT et FO.

■ **SYNDICATS : la CGT et la CFDT se sont rencontrées,** jeudi 24 octobre, a-t-on appris le 25. Selon la CFDT, cette réunion « *s'inscrit dans le cadre des rencontres proposées le 18 octobre par Nicole Notat* ». L'UNSA a pour sa part annoncé, le 23, qu'elle accueille « *favorablement* » les demandes de rencontre de la CFDT et de la CGT.

Les éleveurs du Massif central se méfient de la FNSEA

LIMOGES
de notre correspondant

Quelques jours après les manifestations d'éleveurs du Massif central qui ont eu lieu vendredi 25 octobre, la réunion prévue le 30 octobre à Limoges est attendue avec intérêt. Elle doit rassembler, sur une base régionale, les organisations agricoles majoritaires, mais aussi les syndicats minoritaires, les groupements de producteurs, les entreprises. Les élus nationaux et locaux sont invités à cette réunion destinée à prolonger l'opération « Massif central mort » de vendredi.

Les éleveurs du « bassin allaitant » cherchent à s'organiser pour l'avenir. Ils sont tous d'accord : après les quelque cinquante barrages de routes, voies ferrées et pistes d'aéroport, il faut prévoir de nouvelles actions. « *On ne peut compter que sur nous-mêmes* », entendait-on parmi les manifestants, qui exprimaient souvent un sentiment de défiance vis-à-vis de la FNSEA et de ses instance dirigeantes. « *Ce sont les céréaliers qui y font la loi ; ils sont prêts à nous laisser tranquillement crever* », disait un jeune éleveur limousin, sur le barrage qui bloquait, au nord de Limoges, l'échangeur de la Croisière.

Le « bassin allaitant » va du Morvan au Rouergue et vit du « couple » bovin-viande. Les vaches donnent peu de lait pour la consommation humaine ; elles en ont juste assez pour nourrir leurs veaux. Les éleveurs vivent la crise de la « vache folle » comme une injustice. « *Nos animaux ne sont pas carnivores*, résume un manifestant, *or, c'est nous qui dérouillons le plus. Dans les régions laitières, qui consomment les farines, la viande est un sous-produit. Nous, nous n'avons que la viande pour vivre. Cent mille exploitations sont concernées.* » Sur les barrages, un même sentiment revenait : l'unité paysanne. Comme si cette journée spectaculaire était un coup de semonce tiré vers la FNSEA autant que vers les pouvoirs publics.

Georges Chatain

Le Front national en campagne contre le « mondialisme »

LA JOURNÉE du 26 octobre s'annonçait chargée pour le Front national, qui réunissait son conseil national. Figuraient au programme l'« *organisation de la riposte à la campagne contre le FN* », « *la préparation des échéances électorales* » et celle du congrès national, prévu du 29 au 31 mars 1997 à Strasbourg.

Les cadres lepénistes devaient donner les dernières consignes pour l'organisation des congrès départementaux chargés d'élire des délégués qui siégeront au congrès national auprès des délégués de droit que sont les membres du bureau politique et du comité central, les responsables régionaux, les secrétaires départementaux, les parlementaires et anciens parlementaires, les conseillers régionaux et généraux, les secrétaires régionaux et les secrétaires départementaux FNJ.

Sur la centaine de précongrès prévus d'ici la fin février, certains ont déjà été organisés, ce qui démontre le caractère formel de ces précongrès et de la réunion du conseil national. Contrairement à ce qui est dit dans les consignes internes, aucun débat ne devrait avoir lieu, lors des congrès départementaux, sur l'actualisation du programme du Front national, celle-ci n'ayant pas encore fait l'objet d'un texte.

Le délégué général, Bruno Mégret, devait profiter de la réunion du conseil national pour annoncer le lancement d'une campagne sur le thème « *Non au mondialisme ! FN justice sociale* » s'appuyant sur des affiches dont les slogans associent le « *mondialisme* » avec le chômage, la hausse des impôts, le déficit de la Sécurité sociale et la baisse des salaires. Une affiche montrera des immigrés qui entrent, des emplois qui partent, sous le slogan : « *Non au mondialisme !* »

Parallèlement, Samuel Maréchal, qui n'est pas parvenu à imposer au niveau national le thème de « *l'exclusion des Français* », a décidé de l'utiliser pour une campagne menée avec le Front national de la jeunesse (FNJ), dont il a la responsabilité. Les affiches prévues affirment : « *Je suis français. Avec Le Pen, j'ai du travail.* »

Christiane Chombeau

Le directeur général de la gendarmerie est réservé sur le futur service national

DEVANT les députés de la commission de la défense, le directeur général de la gendarmerie, Bernard Prévost, a fait part, le 24 octobre, de ses « *interrogations* » sur la rénovation du service national. Il s'est élevé contre la « *logique* » d'un volontariat qui ne correspond pas, selon lui, aux besoins ni aux intérêts de la gendarmerie nationale.

En 1996, la gendarmerie utilise les compétences de 12 000 gendarmes auxiliaires, c'est-à-dire des recrues effectuant un service obligatoire dans le cadre du système actuel. En 2002, ces conscrits devraient être remplacés par 16 000 volontaires, candidats après le rendez-vous citoyen de cinq jours au cours duquel on décèlera les aptitudes des jeunes gens.

Le directeur de la gendarmerie a exprimé ses « *craintes* » que le régime prévu des rémunérations versées à ces volontaires – on parle de 2 000 francs par mois, nourris, logés et blanchis – ne soit pas assez attractif en regard des contraintes de la fonction. Il s'agit d'une indemnité égale pour tous les volontaires, qu'ils le soient dans le cadre d'un service de défense et de sécurité, auquel la gendarmerie participe, ou d'un service dans des administrations ou des associations civiles.

« *La gendarmerie nationale*, a expliqué M. Prévost, *avait initialement souhaité un service d'une durée minimale de deux ans, qui inclurait une formation de trois mois pour permettre aux volontaires d'obtenir la qualité d'agent de police judiciaire* [APJ] *adjoint. La rémunération envisagée était évaluée à 4 000 ou 5 000 francs par mois.* » Faisant allusion au projet de loi sur le service national qui organise un volontariat d'une durée de neuf à vingt-quatre mois fractionnable en plusieurs périodes (*Le Monde* du 4 octobre) au gré du volontaire, M. Prévost a ajouté : « *C'est une autre logique qui semble aujourd'hui avoir été retenue. Il serait proposé aux volontaires des emplois de courte durée, voire intermittents. Cette hypothèse risque de ne pas correspondre aux contraintes propres de la gendarmerie. La solution alternative envisagée aujourd'hui serait l'emploi d'engagés de courte durée.* »

EFFECTIFS D'ENCADREMENT

Le directeur de la gendarmerie s'est, d'autre part, interrogé sur les « *contraintes* » que le fonctionnement des centres du rendez-vous citoyen risque de faire peser sur l'arme. L'encadrement de ces centres – trois fonctionneront dès 1997, à titre expérimental, et il devrait y en avoir douze au total – sera en partie fourni par les armées, dont la gendarmerie. Celles-ci contribueraient à hauteur d'un tiers des effectifs d'encadrement, le reste étant des vacataires des administrations civiles.

M. Prévost fait allusion à la menace – qui se fait jour – de voir ces administrations ne pas pouvoir fournir l'encadrement exigé. Si c'était le cas, les armées seraient invitées à prendre de plus amples responsabilités. La gendarmerie devrait notamment détacher un millier de cadres (officiers et sous-officiers) pour le rendez-vous citoyen, au lieu des deux cent quarante prévus à l'origine. Si le ministère de la défense devait prendre à sa charge la totalité de la réforme du service, le coût du rendez-vous citoyen pour les armées serait de 2,6 milliards de francs. La direction actuelle du service national revient à 1 milliard de francs par an.

Jacques Isnard

VICHY **Dans un livre qui vient de paraître, une journaliste de *Libération*, Brigitte Vital-Durand, affirme qu'une partie du domaine privé de la Ville de Paris est constitué de biens confisqués aux juifs pendant l'Occupation. ● LE MAIRE DE PARIS, Jean Tiberi, a estimé, vendredi 25 octobre, que l'on voulait *« diaboliser la Ville de Paris à des fins commerciales et politiques »*. Il a précisé qu'il avait demandé aux services de la municipalité de faire une étude historique sur l'origine des biens du domaine privé mis en vente. ● MARC OLIVIER BARUCH, historien, analyse *« l'aveuglement bureaucratique »* des administrations parisiennes de l'époque : *« La préfecture a une priorité de rénovation urbaine, elle doit exproprier des personnes,* résume-t-il. *Or, ces personnes ont dû fuir leur domicile ou sont à Drancy en attente d'être déportées. L'expropriation n'en sera que plus aisée. »***

L'histoire du domaine privé de la Ville de Paris suscite une polémique

Dans un livre, Brigitte Vital-Durand affirme qu'une partie des logements est constituée de biens confisqués aux juifs sous l'Occupation. Le maire de Paris, Jean Tiberi, estime que l'on veut « diaboliser » la ville, alors que l'opposition demande un débat et une commission d'enquête

« JE VOUDRAIS que l'on cesse de diaboliser la Ville de Paris à des fins commerciales et politiques. » C'est ainsi que Jean Tiberi, maire (RPR) de la capitale, a réagi, vendredi 25 octobre, aux nouvelles révélations sur l'existence, à l'intérieur du domaine privé de la ville, de biens confisqués aux juifs pendant l'Occupation. M. Tiberi devra sans doute s'expliquer à nouveau sur ce sujet lors de la séance du conseil de Paris, lundi 28 octobre. Les élus de l'opposition comptent bien l'interpeller sur cette question, qui touche à l'attitude des autorités parisiennes sous le régime de Vichy.

Ce débat est relancé par la parution du livre *Domaine privé*, de Brigitte Vital-Durand, journaliste à *Libération*, qui apporte des précisions sur un phénomène qui était, pour partie, connu. Il s'agit de la manière dont, sous le couvert des lois anti-juives et sous le prétexte d'une rénovation de certains quartiers déclarés insalubres, les autorités de Vichy, et particulièrement la préfecture de la Seine, se sont appropriées, par saisies et expropriations, des appartements appartenant à des personnes déportées ou qui avaient fui pour se protéger des persécutions.

Cela a notamment été le cas dans l'« îlot 16 », situé entre les églises Saint-Paul et Saint-Gervais dans le Marais (4e arrondissement). A la fin de la guerre, des survivants ont pu parfois récupérer leurs biens. Mais les parcelles d'immeubles détruits, les bâtiments expropriés contre une soi-disant indemnisation, les logements de ceux qui ne sont pas revenus des camps de la mort et dont les enfants étaient eux-aussi morts ou trop jeunes pour engager des démarches, sont restés propriété des autorités parisiennes. Certains de ces biens ont été confiés à des sociétés d'économie mixte, comme la Société anonyme de gestion immobilière (SAGI) ou la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Les autres ont été transférés au domaine privé, dont la Ville de Paris a la gestion directe depuis 1975.

REQUÊTE DE L'OPPOSITION

Pour l'opposition municipale, la parution de ce livre est l'occasion de critiquer une nouvelle fois la gestion du domaine privé par M. Tiberi et par Jacques Chirac, lorsqu'il était maire de la capitale. *« Il faut interrompre la vente du domaine privé, dont nous disons depuis vingt ans que certaines propriétés sont le reliquat du patrimoine de ceux qui ne sont pas revenus des camps de concentration »*, réclame Henri Malberg. Le président du groupe communiste au conseil de Paris souhaite que cette question soit débattue, en précisant qu'*« il faut une discussion tranquille pour une solution honorable »*.

Les socialistes réitéreront, lundi, la demande faite par Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste, dans une lettre adressée, jeudi 24 octobre à M. Tiberi. M. Delanoë réclame *« la création d'une commission extra-municipale à laquelle seraient associés des élus de chaque groupe siégeant au conseil municipal, des historiens et des personnalités représentatives de la communauté juive parisienne. Sa mission serait de déterminer l'origine des lots du domaine privé acquis à cette époque, ainsi que les conditions historiques dans lesquelles ils y sont entrés »*.

Rejetant le reproche de faire de la politique politicienne, Bertrand Delanoë ajoute : *« Il n'est pas dans mon but de mettre en cause les actuels dirigeants de la Ville de Paris. Mais les dirigeants d'aujourd'hui doivent la vérité sur le passé. Le fait de bien se comporter sur cette affaire est un des éléments du combat pour les valeurs. »* Il demande au maire de Paris de suivre l'exemple donné par Jacques Chirac, président de la République qui, en juillet 1995, *« a reconnu la responsabilité de l'état français dans les persécutions dont furent victimes les Juifs en France sous le régime de Vichy »*.

La parution de cet ouvrage relance ainsi une question sur laquelle certains conseillers de Paris s'étaient émus à plusieurs reprises. Ainsi, Georges Sarre, député et président du groupe Mouvement des citoyens (MDC) était intervenu, lors du conseil du 25 septembre, pour demander à la ville *« de faire le point sur (...) les appartements achetés pendant la guerre à des administrateurs provisoires de biens juifs et incorporés dans le domaine privé. Certains locaux habités par des familles juives déportées ou ayant fui Paris ont pu ne pas être réoccupés par leurs occupants légitimes ou leurs ayants droit à la Libération, et il se dit que certains de ces biens tombés en déshérence seraient aussi incorporés au domaine privé, notamment dans l'"îlot 16" »*. Déjà, au cours de l'été 1995, à la suite de déclarations de Serge Klarsfeld, avocat et historien, M. Sarre avait interrogé par lettre M. Tiberi.

« Il serait immoral que la Ville de Paris détienne dans son patrimoine des biens acquis de cette manière », a assuré M. Tiberi, vendredi 25 octobre. Après avoir affirmé que *« la Ville de Paris, compagnon de la Libération, n'a certainement pas à rougir de son comportement pendant la guerre »*, le maire a précisé qu'*« il serait immoral que la Ville de Paris puisse procéder à la vente d'un immeuble qui aurait été intégré dans son patrimoine de cette manière »*. Il a indiqué qu'il avait demandé aux services de la ville que *« chaque bien de ce domaine mis en vente soit l'objet d'une étude historique sur son origine »*.

« LE NON-DIT CONTINUE »

De son côté, Jean-François Legaret (RPR), adjoint au maire chargé du domaine et des concessions, a soutenu que, parmi les immeubles mis en vente depuis juin, *« il n'y en avait aucun ayant appartenu à des israélites et les nouvelles listes de ventes envisagées n'en comportent pas non plus »*. Ce que conteste l'auteur de *Domaine privé*. *« En septembre,* explique Brigitte Vital-Durand, *des délibérations autorisant la vente de biens ont été votées. Pour certains, aucun précision sur l'histoire de leur propriété n'était donnée. Le non-dit continue. »*

Françoise Chirot

318 immeubles

Selon la commission présidée par Noël Chahid-Nouraï, conseiller d'Etat, le domaine privé de la Ville de Paris comporte 318 immeubles représentant 2 249 locaux, *« dont 1 389 appartements d'une valeur totale se situant dans une fourchette de 1,2 milliard à 1,5 milliard de francs et dont le revenu annuel est de 66 millions de francs »*. Ces biens, dont beaucoup sont situés dans le centre de la capitale, sont le résultat de legs de personnes privées mais surtout d'achats effectués par la Ville dans la perspective d'opérations d'urbanisme qui n'ont pas été réalisées.

A la suite des travaux de cette commission, Jean Tiberi, le maire de Paris, avait décidé de mettre aux enchères une partie du domaine privé au fur et à mesure de la libération des logements. Une autre partie sera transférée au logement social.

Sous l'Occupation, un parc édifié pour partie grâce à un « pogrom administratif »

DOMAINE PRIVÉ est, en premier lieu, l'histoire de l'îlot 16, cette partie du quartier du Marais proclamée, dans les années 30, zone de rénovation. Son périmètre, sous l'Occupation, sera quelque peu agrandi. De la rue de Rivoli à la Seine, de l'Hôtel de Ville à Saint-Antoine, englobant les petits quartiers Saint-Paul et Saint-Gervais, c'est, dans l'entre-deux-guerres, la partie populaire du « Pletzl », le vieux quartier juif de Paris.


BIBLIOGRAPHIE

En 1940, vingt-cinq mille personnes vivent dans ces ruelles. A la Libération, l'îlot ne compte plus que cinq mille habitants. Les rafles, les déportations, les expulsions massives laissent une zone exsangue. Des centaines d'immeubles ont été détruits, des familles ont été expropriées, chassées, d'autres ne sont pas revenues des camps.

Le domaine privé de la Ville de Paris compte aujourd'hui cent cinquante immeubles dans le périmètre de l'îlot 16, explique Brigitte Vital-Durand, l'auteur de *Domaine privé*. Un parc pour partie constitué durant l'Occupation par l'expropriation ou la saisie de biens juifs et une spoliation mise en œuvre entre 1941 et 1944. Ainsi, l'administration de la préfecture de la Seine a-t-elle mis à profit les lois antijuives de Vichy et la collaboration pour mener une opération d'urbanisme enlisée depuis des années. *« Au cœur du domaine privé, et greffé sur le génocide, fut programmé et consommé un pogrom administratif*, écrit Brigitte Vital-Durand. *La rénovation et l'aryanisation s'épaulèrent sans arrêt. »*

Dès 1938, un certain Darquier de Pellepoix, futur commissaire général aux questions juives de Vichy, cite à la tribune du Conseil de Paris, dont il est l'élu, l'îlot 16 pour mieux dénoncer *« la youpinisation définitive de la France »*. Tout se conjugue : la fuite en avant collaborationniste aide l'administration parisienne à conduire son projet urbain. En 1941, la préfecture estime que le chantier n'avance pas assez vite. Vichy promulgue de nouveaux textes, en septembre 1941, facilitant les déclarations d'insalubrité, accélérant les procédures d'expropriation, organisant une indemnisation dérisoire...

Dans le même temps, *« l'aryanisation »* permet de mettre sous administration des *biens juifs. Ces derniers doivent abandonner* leurs postes dans les sociétés d'aménagement et de construction associées à la Ville. La boucle est bouclée en septembre 1942, lorsque Charles Magny, préfet de la Seine, interroge le commissariat général aux questions juives sur le relogement *« des juifs dans les immeubles édifiés au titre du programme municipal »*. La réponse tombe : pas de juifs dans les immeubles de la Ville.

Les sociétés de la Ville, dont la SAGI et la RIVP, s'empressent d'exécuter la mesure. *« Des instructions ont été immédiatement données et nous avons pris toutes nos dispositions pour qu'aucune dérogation ne soit apportée, même en faveur des juifs expropriés en vue d'opérations édilitaires »*, écrit, le 15 octobre 1942, le directeur de la RIVP. En 1944, quelques semaines avant le débarquement, Guy Périer de Féral, numéro deux de la préfecture, affiche sa satisfaction dans *L'Architecture française* : 403 immeubles ont été saisis, qui abritaient 10 480 personnes, *« en majorité israélites »*. Le vieux « Pletzl » n'est plus.

PRIX « FORT AVANTAGEUX »

C'est sur ces parcelles que va se poursuivre, après la guerre, la rénovation. Le grand projet de cité administrative de Vichy est abandonné, mais préfecture et Ville *continueront des opérations ponctuelles*. La Cité internationale des arts, fondation de la Ville, sera ouverte en 1965, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville. L'hôtel de Beauvais, 68, rue François-Miron, est en 1996 en cours de restauration. Le Conseil d'Etat y installera bientôt une partie de ses services. Propriété de la famille Simon-Lévy, il avait été mis en novembre 1941 sous administration provisoire. Un an plus tard, après plusieurs interventions de Darquier de Pellepoix, l'hôtel est « vendu » à la Ville pour la somme dérisoire de 1 300 000 francs, prix *« fort avantageux »*, selon la préfecture. D'autres biens de la famille tombent dans l'escarcelle de la Ville et sont aujourd'hui dans son domaine privé.

Combien d'immeubles, de logements, ont-ils été ainsi récupérés par la Ville de Paris ? L'auteur de *Domaine privé* n'avance pas de chiffre global. Son enquête est, pour partie, inaboutie. Opacité des archives, manque de temps, Brigitte Vital-Durand reconnaît n'avoir pas exploré toutes les zones d'ombre de cette histoire. Les lacunes sont là, comme les imprécisions sur la façon dont certaines familles n'ont pas pu récupérer leurs biens ou en renégocier l'indemnisation dans l'après-guerre. Au moins, cet ouvrage permet-il de lever un tabou sur le domaine privé et sur ses secrets enfouis depuis des décennies à l'Hôtel de Ville.

François Bonnet

★ ***Domaine privé*, de Brigitte Vital-Durand, éditions First, 274 pages, 119 francs.**

Le pillage des biens juifs

● **Suisse.** La publication des archives britanniques sur l'or volé aux juifs par les nazis a jeté la suspicion sur un grand nombre de banques suisses. Le rapport du Foreign Office estime à environ 200 millions de dollars de l'époque (6 milliards de dollars aujourd'hui) la valeur de l'or nazi déposé en Suisse. Les autorités helvétiques ont décidé, le 16 septembre, de lever le secret bancaire.

● **Autriche.** Quelque 8 800 objets d'art pillés par les nazis seront proposés aux enchères par Christie's, les 29 et 30 octobre à Vienne. La vente devrait rapporter environ 18 millions de francs, essentiellement au profit de la Fédération des communautés juives d'Autriche. L'existence de ces collections, entassées dans l'ancienne chartreuse de Mauerbach, près de Vienne, avait été révélée en 1984 par la revue américaine *ARTnews*. En 1969, les autorités autrichiennes avaient publié un premier inventaire de la collection Mauerbach puis acquis un certain nombre d'œuvres non réclamées.

Marc Olivier Baruch, historien

« On peut parler d'aveuglement bureaucratique des administrations parisiennes »

HISTORIEN, Marc Olivier Baruch, trente-neuf ans, a soutenu, en mars 1996 à l'Institut d'études politiques de Paris, sous la direction de Jean-Pierre Azéma, sa thèse intitulée : *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944.* Il s'apprête à publier aux éditions La Découverte un ouvrage, *Le Régime de Vichy.*

« Le livre de Brigitte Vital-Durand apporte-t-il, selon vous, un éclairage nouveau sur l'administration parisienne de 1940 à 1944, jusque-là surtout connue à travers les rafles menées par sa police ?

– Le point le plus noir de l'histoire de l'administration sous Vichy demeure la participation des forces de police parisienne aux rafles de juifs, notamment celle du Vel'd'Hiv'. Il est vrai que l'on s'est moins intéressé à des questions plus administratives, qui concernent des entités telles que la préfecture de Paris, alors que l'horreur peut s'y croiser au détour d'une procédure. Ce livre est intéressant sur ce point, même s'il est écrit à l'emporte-pièce, avec des approximations et des erreurs, et s'il malmène souvent la rigueur historique. Il permet de mettre en lumière un comportement administratif sous l'Occupation.

– Par quel cheminement en est-on arrivé à ces comportements ?

– Ils sont dans la logique de la collaboration d'Etat voulue par Vichy. A partir du moment où un armistice est signé, l'administration du vaincu doit collaborer avec l'occupant. Simplement, à partir de cette obligation juridique minimale, Vichy avait besoin pour mener sa politique de *« révolution nationale »* d'aller plus loin dans les bonnes relations avec l'occupant. Amorcée avec l'entrevue de Montoire du 24 octobre 1940, allait ainsi se développer la politique de collaboration d'Etat. Lorsque la déportation des juifs deviendra la priorité allemande, à partir du début 1942, cela conduit aux rafles en zone occupée puis en zone sud. Cette politique évitait aux Allemands de mobiliser des forces importantes pour le maintien de l'ordre et les rafles. La police française s'en chargeait.

– Les faits relatés dans *Domaine privé* procèdent-ils de la même logique ?

– Il ne s'agit pas vraiment dans ce cas de collaboration. A l'inverse de ce qui s'est passé pour le Vieux-Port de Marseille, au début de l'année 1943, ce ne sont pas les Allemands qui ont demandé que l'on mène ces opérations à Paris. Cela s'est fait dans le cadre d'une politique menée par Vichy.

» Quand le régime parlait de *« reconstruction nationale »*, ce n'était pas qu'une métaphore. Il y avait cette idée que la France souffrait de retards aggravés par les destructions de la guerre. On crée d'ailleurs, en février 1941, une délégation générale à l'équipement national. Vichy a aussi profité de l'effacement du Parlement. Il suffisait que le conseil des ministres discute d'un texte et que Pétain le signe pour que ce texte prenne force de loi. On constate une sorte de frénésie réglementaire et législative sous Vichy, notamment jusqu'au printemps 1942.

– Peut-on dire que la préfecture de Paris s'appuie sur la collaboration pour mener à bien la reconstruction ?

– Dans les opérations d'urbanisme menées par la préfecture de Paris, il va y avoir une conjonction, pour tirer profit des circonstances, aussi tragiques soient-elles. Le fait que les juifs étaient pourchassés et déportés n'était vu que sous son angle favorable à la poursuite des opérations d'urbanisme. On peut parler d'aveuglement bureaucratique des administrations parisiennes. La préfecture a une priorité de rénovation urbaine. Elle doit exproprier des personnes. Or ces personnes ont dû fuir leur domicile ou sont à Drancy en attente d'être déportées. L'expropriation n'en sera que plus aisée.

» Le livre montre que, à l'automne 1942, le préfet de Paris demande au commissariat général aux questions juives, antisémite par vocation, s'il faut reloger les *familles juives expropriées*. Nouvel exemple d'aveuglement : poser ce genre de question à un tel organisme revient à savoir d'avance que l'on recevra une réponse négative.

» La conduite d'un projet technique l'emporte sur tout le reste. Une sorte de partage des tâches implicite permet de s'abstraire du contexte dramatique. On retrouve cette absence de scrupule, par exemple, dans la manière dont les juifs ont été exclus de la fonction publique. L'administration républicaine a traité ce dossier comme un autre. C'était assez compliqué à mettre en place, mais elle a mis un point d'honneur à le traiter de la manière la plus froide qui soit.

» Parfois, ce zèle peut avoir des conséquences inverses. En juillet 1940, une loi a autorisé la dénaturalisation de toutes les personnes naturalisées depuis 1927. Fin 1941, le ministère de l'intérieur s'inquiétait parce que les administrations parisiennes appliquaient ce texte avec une grande lenteur. Dans ce cas-là, la conception très pointilleuse du travail administratif bénéficiait de fait aux personnes *concernées*.

– Existe-t-il une spécificité parisienne qui puisse expliquer ces agissements ?

– Peut-être l'administration y était-elle plus solide, plus structurée, plus lourde aussi. Ce poids hiérarchique accentuerait ce fonctionnement bureaucratique. Surtout, à Paris, la principale particularité réside *dans la séparation* des affaires de police et des questions administratives entre deux préfets distincts. Mais la vraie responsabilité reste de toute évidence celle de Vichy.

– Comment expliquer que l'on découvre encore aujourd'hui des faits importants sur l'histoire de Vichy ?

– Je pense simplement que la matière à explorer est encore immense. Même à l'occasion d'affaires essentiellement administratives, dont les archives sont d'un accès assez simple, on découvre, comme c'est le cas ici, l'influence de la politique vichyssoise. Les archives de la préfecture de police, en revanche, sont beaucoup plus difficiles à consulter. Elles sont entourées d'une tradition de fermeture, qui semble toutefois s'assouplir. Mais il y a encore beaucoup de choses à apprendre sur l'administration nationale et locale pendant cette période. »

Propos recueillis par Jérôme Fenoglio

Ultime étape du marathon judiciaire de Jean Bousquet

Pour son troisième procès, l'ancien maire de Nîmes comparaissait pour de fausses factures concernant la médiathèque de la ville

NÎMES
de notre correspondant

De dos, leurs silhouettes se confondent. Même costume gris, même carrure, même chevelure blanche : Jean Bousquet, ancien maire de Nîmes, et Augustin Carrel, ancien entrepreneur de travaux publics, sont à la barre du tribunal correctionnel de Nîmes. Pour Jean Bousquet, député (UDF) radical, l'audience du vendredi 25 octobre marque la fin d'un marathon judiciaire de plusieurs jours. Au cours de ses deux précédents procès – le gardiennage de sa propriété payé par la ville et les deux employés de maison rétribués par la société Cacharel –, le parquet a requis à son encontre des peines de prison ferme (*Le Monde* des 24 et 26 octobre).


PROCÈS

Pour ce troisième procès, Jean Bousquet est prévenu pour complicité d'abus de bien social. Le scandale est né en 1994, des déclarations d'un ancien entrepreneur de travaux publics, Augustin Carrel. Issu, comme Jean Bousquet, du quartier populaire de la Placette, à Nîmes, Augustin Carrel est un « repenti ». En septembre 1993, « Tintin », comme on l'appelle au pied des arènes, ne supporte pas d'être écarté par la mairie de la gestion d'un parking nîmois. Sa société est en liquidation, il est poursuivi pour faillite frauduleuse et il vient de perdre l'un de ses fils dans un accident de la route.

Saisissant la justice et la presse, Augustin Carrel affirme avoir émis en 1988 des fausses factures pour le chantier de la Médiathèque du Carré d'art. Ces faux correspondraient à une somme de 900 000 francs versée, à la demande du maire, au club de football nîmois dans le cadre d'un partenariat publicitaire fictif.

A l'audience, l'interrogatoire mené par le président, Jean-Dominique Panzani, confirme en grande partie ses aveux. Le club Nîmes-Olympique possède deux chèques signés par Augustin Carrel, mais il est incapable de prouver la moindre contrepartie : aucun panneau publicitaire au nom de l'entreprise Carrel n'a jamais été retrouvé. *« C'est du sponsoring, c'est de l'immatériel,* plaide le trésorier du club. *On aide les entreprises à faire du relationnel. »* Augustin Carrel éclate de rire : *« Cela fait cinquante ans que je fais du relationnel sur le Gard. Je n'ai pas besoin du foot. Non, monsieur le président, les factures étaient bidon, c'est clair comme de l'eau de roche. »* Quant aux travaux effectués dans les fondations du Carré d'art, ils sont tout aussi troublants : selon deux expertises, ces travaux payés à l'entreprise Carrel 950 000 francs avaient déjà été effectués au titre du marché forfaitaire.

« GROSSE MAGOUILLE »

Jean Bousquet ne s'explique pas comment ses services administratifs ont pu payer deux fois les mêmes travaux. La seule intervention qu'il reconnaît dans ce dossier est une lettre adressée à l'architecte Norman Foster dans laquelle il réclame le paiement d'Augustin Carrel. Pour ce geste, l'ancien maire de Nîmes sait qu'il n'a aucune inquiétude judiciaire à avoir : cette partie du dossier est couverte par la prescription.

Déclarant en préambule de son réquisitoire *« ne pas vouloir la peau de Jean Bousquet »*, le substitut du procureur de la République, Brigitte Sibué, évoque une *« grosse magouille »*. *« Vous n'avez à juger que son écume,* affirme-t-elle en s'adressant au tribunal, *même si ce procès aura eu le mérite de porter sur la place publique des faits extrêmement rares. »* Elle requiert une peine de 300 000 francs d'amende contre Augustin Carrel et de 800 000 francs contre Jean Bousquet. L'avocat de l'ancien maire de Nîmes plaide la relaxe, estimant que l'abus de bien social n'est pas constitué au regard d'une récente jurisprudence de la Cour de cassation.

Le jugement, dans cette affaire comme dans les deux précédentes, sera rendu le 6 décembre.

Richard Benguigui

Lourdes peines contre les auteurs du « casse du siècle » à Toulon

DRAGUIGNAN
de notre envoyé spécial

La cour d'assises du Var a infligé, vendredi 25 octobre, de lourdes peines aux auteurs et aux complices de l'attaque de la Banque de France de Toulon commise le 16 décembre 1992.

Outre la taille du butin – 146 millions de francs –, qui semble être le plus important jamais dérobé en France et dont la majeure partie – 140 millions de francs – n'a pas été retrouvée, l'affaire présentait une caractéristique particulière. Il s'agissait de l'un des rares hold-up commis par une équipe composée à la fois de malfaiteurs et de personnes ayant vécu jusqu'alors dans la plus parfaite honnêteté. Cet élément paraît avoir joué un rôle décisif dans l'élévation de l'échelle des peines : l'expérience semble montrer que les jurys réagissent avec sévérité face à des accusés auxquels ils peuvent s'identifier.

Hélène Renaux, secrétaire comptable à la Banque de France, a été condamnée à quatorze ans de réclusion criminelle pour avoir donné des renseignements à des relations de son compagnon, Jean-Claude Lopiccolo, qui a été condamné à la même peine.

SANCTIONS EXEMPLAIRES

Par amour pour cet ancien ouvrier des Chantiers navals de La Ciotat devenu gérant de vidéo-club, Hélène Renaux aurait trahi son employeur. Le couple n'avait pas le moindre passé judiciaire, et Jean-Claude Lopiccolo semble surtout avoir joué le rôle de courroie de transmission entre sa compagne et l'un de ses amis, malfaiteur notoire. La cour d'assises a prononcé une peine de dix-huit ans de réclusion criminelle à l'encontre de Marc Armando, considéré comme le chef de l'équipe, même si les débats ont fait apparaître qu'un personnage pouvant mieux correspondre au profil du « cerveau » faisait partie de la dizaine de personnes qui n'ont pas pu être arrêtées. Dominique Bernardini, qui niait formellement avoir participé à l'agression, a été condamné à la même peine.

Enfin, six autres accusés se sont vu infliger des peines allant d'un an de prison avec sursis à douze ans de réclusion criminelle. Un seul, Jean Chiari, a été acquitté, bien que l'avocat général ait requis seize à dix-huit ans de réclusion criminelle contre lui.

Pendant plus de deux jours, la défense a mené un combat parfois furieux pour tenter d'effacer l'impression laissée par un réquisitoire sévère au terme duquel l'avocat général avait demandé des peines de vingt ans de réclusion criminelle, habituellement réservées aux auteurs de crimes de sang. L'accusation souhaitait obtenir des peines exemplaires afin de décourager toute action future envers les comptoirs de la Banque de France. C'est l'option qui a été retenue par le jury, même si la défense a longuement répété que ce n'était pas le rôle de la cour d'assises, qui doit, en théorie, juger chacun selon sa personnalité en application du principe de l'individualisation de la peine.

Maurice Peyrot

François Bayrou revalorise la fonction de directeur d'école primaire

Le ministre a honoré certaines revendications des directeurs, en grève administrative depuis un an

Les directeurs et directrices d'école primaire, en grève administrative depuis septembre 1995, ont partiellement obtenu gain de cause. Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a en effet annoncé, jeudi 24 octobre, cinq mesures, destinées à alléger leur charge de travail et à revaloriser leur fonction. Le Syndicat des enseignants a décidé de suspendre la grève, tandis que le Snuipp consulte sa base.

AUSSI DISCRÈTE que persistante, la grève administrative des directrices et directeurs d'école primaire est-elle sur le point de prendre fin ? Engagée en septembre 1995 pour contraindre le ministère à améliorer la situation de personnels qui doivent faire face à des activités toujours plus nombreuses tout en continuant à assurer la classe, cette grève a été assez largement suivie. Elle a surtout gêné l'administration, qui a pu rencontrer des difficultés dans la préparation de la carte scolaire, par exemple, en raison du refus de faire remonter les statistiques, les résultats des enquêtes, les comptes rendus. En revanche, ce mouvement est passé inaperçu auprès du grand public car les tâches liées à la vie quotidienne des enfants ont été normalement assurées.

Dans le *« relevé de décisions »* envoyé, jeudi 24 octobre, aux syndicats, le ministre de l'éducation nationale répond à des revendications précises mais aussi à un malaise dont les symptômes sont avérés : l'an dernier, 3 000 postes de directeur sont restés vacants faute de candidats. François Bayrou, qui reconnaît que la fonction de direction *« est devenue plus lourde et plus contraignante »* et qu'elle *« doit être davantage reconnue que par le passé »*, annonce cinq mesures : tous les directeurs d'école à six classes bénéficieront d'une décharge d'un jour par semaine au plus tard à la rentrée 1997 ; la formation passe de quatre à cinq semaines ; huit points de bonification indiciaire sont attribués ; l'« indemnité de sujétions spéciales » est portée de 3 378 à 5 202 francs par an pour les directeurs d'école à dix classes et plus ; enfin, des guides de *« sécurité et de responsabilité »* seront diffusés pour aider les directeurs à mieux assumer leurs nouvelles fonctions. Il s'agit d'*« une première étape »*, conclut M. Bayrou.

A l'heure actuelle, dans les 55 500 écoles, 61 % des directeurs ne bénéficient d'aucune décharge ; 30 % ont une décharge d'une journée par semaine et 9 % sont déchargés deux jours par semaine ou totalement (à partir de 14 classes). La libération d'une journée hebdomadaire pour les tâches administratives était déjà prévue depuis 1992 pour les directeurs d'école à six classes, mais cette circulaire ne devait prendre complètement effet qu'à la rentrée 1998.

A l'annonce de ces mesures, le Syndicat des enseignants (FEN), très actif dans le mouvement, a décidé de suspendre la grève. Son secrétaire général, Hervé Baro, estime que les *« évolutions positives survenues ces derniers jours »* le justifient, *« surtout dans le contexte budgétaire actuel »*, ajoute-t-il en privé, tout en appelant *« à la plus grande vigilance pour intervenir et agir à nouveau si la seconde phase de négociations n'aboutissait pas d'ici à la fin de l'actuelle année scolaire »*. M. Bayrou s'est en effet engagé à étendre les décharges de service et à examiner la situation indemnitaire des directeurs d'école à moins de dix classes.

« À MOYENS CONSTANTS »

En revanche, le Snuipp (FSU) considère qu'il lui faut *« consulter la profession »* avant de *« se prononcer sur l'action »*, comme le SE en mars et septembre. *« Ces mesures sont proposées à moyens constants et les décharges de classe annoncées pénaliseront l'aide et le soutien, l'ouverture de classes et les remplacements »*, affirme François Bardot. *« Rien n'est acté dans le budget 97 »*, renchérit Jean-Michel Boullier, secrétaire général du SGEN-CFDT. Tout en assurant qu'il *« prend des contacts »* avec les autres syndicats pour étudier *« les réactions communes »*, le Snuipp annonce *« d'ores et déjà une journée nationale direction d'école et fonctionnement le 20 novembre »*. C'est précisément cette journée que le SE a choisie pour exprimer *« les attentes de la profession »*.

A l'approche des élections professionnelles de décembre, ces escarmouches ne sont que la partie visible de la bataille que se livrent le SE et le Snuipp. Le dossier de la direction d'école sert de test aux deux syndicats rivaux, qui étaient réunis dans la FEN avant la scission de 1992. Et François Bayrou n'est certainement pas le dernier à tirer avantage de cet affrontement syndical.

Béatrice Gurrey

Dans une Allemagne réunifiée et démocratique, construite sur les cendres de deux Etats totalitaires, l'un nazi, l'autre communiste, la quête de la vérité et de la justice s'oppose parfois à la nécessité de la réconciliation



Le double devoir de mémoire des Allemands

PENDANT quelques minutes, la place de la Concorde est quasiment déserte. Toutes sirènes hurlantes, Roman Herzog se dirige vers l'Assemblée nationale. Parqués derrière un cordon de sécurité, les automobilistes attendent patiemment que le cortège présidentiel passe. Dans l'indifférence générale. Ce jeudi 17 octobre, les Parisiens sont plus préoccupés par les conséquences de la grève de la fonction publique que par la visite d'un président fédéral allemand dont ils ignorent pour la plupart l'identité. Roman Herzog est pourtant le premier président de l'Allemagne réunifiée à se rendre en France en voyage officiel, la dernière visite d'un chef d'Etat de l'Allemagne fédérale ayant eu lieu en 1984, avec son prédécesseur, Richard von Weizsäcker.

Au-delà du protocole, c'est l'Allemagne dans toute sa complexité que le président a voulu présenter à la France. En se faisant accompagner de huit anciens opposants au régime communiste de la RDA et en se rendant au consistoire central israélite de France, Roman Herzog a placé sa visite sous le signe de la mémoire. Mémoire du passé lointain et du passé proche, celui de l'Allemagne du IIIe Reich et celui de l'ex-RDA.

Pratiquement inconnu des Français, Roman Herzog jouit d'une assez grande popularité auprès des Allemands depuis ce 23 mai 1994 où il a été élu président par l'Assemblée fédérale. Au contraire de ses prédécesseurs, il appartient, à soixante-deux ans, à la génération d'après-guerre qui a *« profité de la grâce de la naissance tardive »*, selon l'expression allemande. La carrière intellectuelle et politique de ce Bavarois en ont fait une figure respectée de ses concitoyens. Professeur de droit public, « découvert » par Helmut Kohl, il a participé au gouvernement chrétien-démocrate du Land du Bade-Wurtemberg de 1978 à 1983, où il s'est fait connaître en tant que ministre de l'intérieur pour sa grande fermeté contre les manifestants pacifistes. Partisan d'un Etat respecté, contrebalancé par le pouvoir des juges, il devient président du puissant Tribunal constitutionnel de Karlsruhe en 1987, et acquiert une autorité morale désormais incontestée.

Aujourd'hui détenteur d'un pouvoir plus honorifique que politique – le président fédéral n'a pas plus de prérogatives qu'un président français de la IVe République –, Roman Herzog conçoit sa fonction comme *« une agence d'intégration de l'Etat »*. Disciple de Montesquieu, auquel il a rendu hommage en se rendant sur son lieu de naissance, le château de la Brède, à proximité de Bordeaux, il se veut le garant des libertés constitutionnelles, mais aussi l'apôtre d'une Allemagne réunifiée et démocratique, construite sur les cendres de deux Etats totalitaires, l'un nazi, l'autre communiste.

En se rendant au consistoire israélite de France, le président a voulu encore une fois rappeler *« la relation honnête et ouverte que l'Allemagne entretient avec son passé, notamment avec la face sombre de celui-ci »*. Pour Jean Kahn, président du consistoire, la visite du chef de l'Etat allemand a été ressentie comme un *« signe fort »* envers la communauté juive, qui considère Roman Herzog comme un *« témoin exemplaire de la Teshouvah »*, la « repentance ». Tout en affirmant que les juifs n'oublieront jamais que *« les Allemands, peuple de Goethe, Schiller et Beethoven, se sont dotés de dirigeants aussi infâmes »*, Jean Kahn a tenu à rendre hommage au nouveau président : *« Je me souviens de ce jour glacé où vous étiez à mes côtés à Auschwitz-Birkenau. »* C'était lors du cinquantenaire de la libération du camp, le 27 janvier 1995. Depuis, cette date a été instaurée journée nationale du souvenir de la Shoah en Allemagne, sur l'insistance de Roman Herzog.

Pour celui-ci cependant, l'Allemagne doit encore et toujours approfondir le souvenir du génocide, notamment par le biais de l'éducation. Au-delà de la commémoration officielle du 27 janvier, il souhaite que les Allemands *« adoptent un nouveau langage. Sans minimiser l'aboutissement pervers du régime, il faut créer une sensibilité aux débuts du IIIe Reich, pour se demander comment on a pu en arriver à Auschwitz*, affirme le président. *Pour que cela ne reste pas un simple fait historique, mais devienne aussi une leçon pour les jeunes générations »*.

Dans le même sens, Roman Herzog plaide pour que la mémoire soit plus présente dans la vie des Allemands. La construction d'un monument commémoratif de la Shoah à Berlin est actuellement gelée, le projet architectural ayant été refusé, ce qui a relancé la polémique sur la possibilité d'« esthétiser » l'Holocauste. Le président préfère toutefois une approche plus pragmatique, moins grandiose et plus quotidienne. Il suggère d'apposer quelque 50 000 plaques commémoratives disséminées dans toute l'Allemagne comme autant de rappels incessants de la persécution des juifs par les nazis.

La bonne volonté du peuple allemand représenté par son président ne lève cependant pas toutes les hypothèques pour ses interlocuteurs juifs. Visiblement ému quand il s'adresse au président, Henri Bulawko, rescapé d'Auschwitz, constate qu'*« il y a encore beaucoup de lacunes pour que le peuple juif ait des rapports sereins avec les Allemands »*. Gravement, le président renvoie l'argumentation : *« J'aimerais avoir des rapports sereins avec vous, mais nous, Allemands, ne pouvons l'exiger en premier. C'est à vous, peuple juif, de nous y inviter. »* Auparavant, Henri Bulawko avait rappelé que certains criminels nazis n'avaient pas été poursuivis et souligné que *« quand un peuple ne peut assumer son passé, celui-ci revient comme un boomerang »*. Quarante-cinq ans après l'effondrement du régime nazi, l'Allemagne réunifiée a été confrontée à un autre totalitarisme, celui de la RDA. Au moment où le temps jouait en faveur d'une prise de conscience des crimes nazis, le pays s'est retrouvé devant un nouveau défi : guérir les plaies des victimes du régime communiste. A la différence près qu'après la réunification, ce n'était plus la communauté internationale qui réclamait des comptes aux Allemands, mais bien des Allemands qui demandaient justice à d'autres Allemands. Ce travail de clarification a été en grande partie accompli, avec parfois une méticulosité dévastatrice. Reste que pour les anciens opposants au régime est-allemand, qui ont été à l'avant-garde du mouvement en 1989, de gros efforts restent à faire.

Roman Herzog : « Faire justice implique un travail de deuil et de mémoire sur les injustices passées (...) très difficile dans un Etat de droit. Tous les méfaits d'un régime totalitaire ne sont pas punissables au regard du droit pénal d'une démocratie »

Comme signe du changement provoqué par la chute du mur de Berlin, le président Herzog avait invité huit d'entre eux à l'accompagner en France. Lors d'un forum sur les droits de l'homme, organisé à la Grande Arche de la Défense, le débat interallemand a ressurgi. Roman Herzog a rappelé le progrès constitué par la disparition du bloc soviétique, *« ce dernier corps étranger à la démocratie en Europe »*. Pour autant et selon les défenseurs des droits de l'homme de l'ex-RDA, la proclamation de la démocratie dans les nouveaux Länder n'a pas toujours assouvi la soif de justice des victimes du régime communiste.

« On voulait la justice, on a eu l'Etat de droit », rappelle, comme un leitmotiv, Bärbel Bohley. L'ancienne artiste peintre, emprisonnée en 1983 pour avoir protesté contre une nouvelle loi militaire prévoyant la mobilisation des femmes, avait fondé le groupe d'opposition Neues Forum en septembre 1989. Pour Bärbel Bohley, les Allemands de l'Est ont vécu *« une pression plus subtile et occulte »* que sous le IIIe Reich, car *« le mensonge empoisonnait la vie publique. Les responsables et les criminels portaient le même habit que nous, lisaient de la poésie comme nous, allaient au théâtre. Nous connaissions à la fois les victimes et les coupables. Or les coupables continuent de vivre »*.

CETTE quête de la vérité et de la justice absolues s'oppose à la nécessité de réconciliation. Friedrich Schorlemmer, pasteur de l'Eglise évangélique et cofondateur, en août 1989, du mouvement Renouveau démocratique, estime qu'*« il faut renoncer à savourer la victoire sur l'adversaire de jadis. Celui qui est déjà à terre ne mérite pas d'être frappé mais a, au contraire, besoin de soutien pour reconquérir sa dignité »*. Ses positions ne font pas l'unanimité en Allemagne, surtout parmi les anciens dissidents. Pour beaucoup, le pardon préconisé par le pasteur s'apparente à une opération de « blanchiment » des anciens coupables. Friedrich Schorlemmer s'en défend : *« Certes, le risque est réel que les gens « sans scrupules » abusent de notre magnanimité. Mais ce risque est justifié au regard des anciens zélotes du socialisme abusés par le régime. »*

La controverse sur l'attitude à adopter vis-à-vis des anciens responsables a été relancée depuis l'ouverture en 1992 des archives de la Stasi. Aujourd'hui, chaque citoyen de l'ex-RDA peut avoir librement accès à son dossier, consciencieusement gardé dans les bâtiments de l'ex-police politique à Berlin. Pour le directeur des archives, le pasteur Joachim Gauck, ancien opposant au régime communiste, c'est un véritable progrès car *« même pour ceux qui n'obtiendront jamais justice, le fait d'accéder à la vérité est déjà un élément de consolation »*. Des procès ont également eu lieu qui ont abouti à la condamnation d'anciens ministres ou hauts dignitaires à des peines maximales de sept ans d'emprisonnement. Les soldats est-allemands ayant obéi aux ordres de tirer sur des *« fugitifs de la République »* qui tentaient de passer à l'Ouest ont aussi été jugés. Le président allemand souligne cependant les limites de ce processus dans un système démocratique. *« Faire justice implique un travail de deuil et de mémoire sur les injustices passées*, estime-t-il. *Mais ce travail est très difficile dans un Etat de droit. Tous les méfaits d'un régime totalitaire ne sont pas punissables au regard du droit pénal d'une démocratie. »* Roman Herzog appuie son analyse sur la découverte, dans les archives de la Stasi, de lambeaux de vêtements ayant appartenu à des citoyens de la RDA et soigneusement mis en bocaux. Etiquetés, ils étaient gardés pour d'éventuelles poursuites envers leurs propriétaires, l'odeur des fibres permettant de les retrouver à l'aide de chiens. *« Devant tant d'horreur, l'Etat de droit est désarmé. Comment poursuivre cette réalité ? Aucun juriste démocrate n'avait prévu une telle perversité. »*

LES anciens opposants dénoncent cette forme d'impuissance. Selon eux, les « petites mains » de l'ancienne bureaucratie passent largement au travers des filets de la justice. Konrad Weiss, animateur de l'ancien groupe d'opposition Démocratie maintenant, milite pour la réhabilitation sociale et professionnelle de chacun. C'est *« la tâche actuelle la plus ardue »*, estime t-il. *« Ceux qui avaient le plus d'atouts dans l'ancien système les ont gardés. Le nouveau système exige une certaine adaptabilité, ce qui a favorisé les anciens du parti. »*

Ce cinéaste reste marqué par son expérience de jeunesse, quand il a tenté d'exhumer les restes d'une chambre à gaz à Auschwitz dans les années 60. *« Au-delà du sentiment de culpabilité, cela a été le déclencheur d'une responsabilité politique »*. Konrad Weiss reste convaincu que l'Allemagne réunifiée n'a pas tout entrepris pour gommer les injustices héritées du passé. Ainsi des montants des retraites des ex-Allemands de l'Est qui, calculés sur les anciennes fonctions, reproduiraient au quotidien les inégalités d'autrefois. *« Le problème c'est que l'esprit des lois démocratiques, censées rétablir la justice, n'a pas toujours de conséquences pratiques »*, affirme-t-il.

Les anciens défenseurs des droits de l'homme ne minimisent pas *« l'avancée considérable »* que représente la réunification. Certains avaient un temps rêvé d'*« une troisième voie »* entre socialisme et capitalisme, mais ils s'accordent à dire que la situation d'aujourd'hui représente finalement *« le moindre mal »* pour les citoyens de l'ex-RDA.

S'ils sont un peu désillusionnés par l'écart existant entre leurs aspirations démocratiques et la réalité de l'Etat de droit, ils s'estiment cependant les *« mieux lotis »* de tous les ressortissants des anciens pays satellites de l'URSS. Ceux qui s'étaient lancés dans la vie politique de l'Allemagne réunifiée ont tous abandonné ou perdu leur mandat. Roman Herzog semble le regretter. Ne les a-t-il pas présentés à Paris comme *« ce que l'Allemagne a produit de mieux depuis longtemps »* ?

Ellen Kaufmann et Cécile Prieur
Dessin : Pierre Lohner

★ Ellen Kaufmann et Cécile Prieur faisaient partie du groupe franco-allemand de six jeunes journalistes qui ont suivi la visite d'Etat en France de Roman Herzog, à l'initiative de l'Office franco-allemand de la jeunesse. Leurs articles sont publiés dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* et *Le Monde*.

Automne 1956, vers l'Europe nucléaire

Echaudée par la crise de Suez, la France envisagea très sérieusement, il y a quarante ans, de se doter avec l'Allemagne et l'Italie d'une « arme nouvelle ». Le retour de Charles de Gaulle au pouvoir mit fin à une coopération dont « Le Monde » révèle les dessous

C'EST un des épisodes les plus secrets de l'histoire de la IVᵉ République. A la fin des années 50, la France franchit un pas décisif vers la fabrication de l'arme nucléaire, mais elle ne le fait pas seule. Elle a associé à ses efforts la République fédérale allemande et l'Italie. Les trois pays envisagent sérieusement de financer en commun l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte. Le retour du général de Gaulle au pouvoir mettra fin à ce *« triangle d'armement »* sur lequel les protagonistes sont restés toujours très discrets. *Le Monde* verse quelques nouvelles pièces au dossier.

Tout n'a pas commencé en 1956, mais à l'automne de cette année une impulsion décisive est donnée à *« une sorte de CED atomique »* [Ndlr : Communauté européenne de défense, rejetée par les députés français en 1954]. La crise de Suez, qui se solde par une humiliation de la France et de la Grande-Bretagne, et l'écrasement de la révolution hongroise, qui cimente la division de l'Europe en deux blocs, ont raison des dernières hésitations du gouvernement Guy Mollet.

Le 6 novembre 1956 est une journée dramatique. La veille, les parachutistes français et britanniques ont sauté sur le canal de Suez, provoquant une réaction menaçante des Soviétiques et des pressions convergentes des Américains. Coïncidence, Adenauer est en visite officielle à Paris où il assiste à un conseil des ministres ininterrompu. *« Guy Mollet quittait constamment la pièce pour téléphoner à Eden,* se souvient Maurice Faure, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. *Le premier ministre britannique commençait à céder à Washington. »* Adenauer conseille discrètement à Mollet de ne pas insister, bien qu'il ait approuvé l'intervention franco-israélo-britannique contre Nasser. Mais il tire les conclusions politiques de l'attitude des deux Grands. *« Guy Mollet était d'accord avec moi,* écrit-il dans ses Mémoires. *L'Europe perdra toute influence dans le monde si elle ne s'unit pas. »*

Du côté français, la crise de Suez accélère la décision de se doter d'un armement nucléaire. Les moyens de la France restent d'autant plus modestes que la guerre d'Algérie pompe une partie des ressources.

Le ministre de la défense du gouvernement Mollet, Maurice Bourgès-Maunoury, qui a lancé la coopération nucléaire avec Israël, invite son collègue allemand, Franz-Josef Strauss, à visiter les installations du Sahara. Le 17 janvier 1957, *« les deux ministres signent l'accord de Colomb-Béchar »* pour lancer *« une étroite coopération dans le domaine des conceptions militaires et des armements et, à cette fin, coordonner les ressources et les moyens scientifiques, techniques et industriels ».* Le texte restera secret jusqu'à ce que l'historien Georges-Henri Soutou le cite longuement dans un article de la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, en 1993. Il y est question du développement *« d'armes nouvelles »*, mais il s'agissait alors des fusées pouvant transporter des charges nucléaires, pas des têtes nucléaires elles-mêmes.

Strauss est un partisan convaincu de la dissuasion nucléaire. Comme Adenauer, il veut faire respecter l'égalité des droits de la RFA dans l'Alliance atlantique. L'année 1957 renforce la détermination des Allemands et des Français, auxquels sont étroitement associés les Italiens. Avec le lancement du Spoutnik, les Soviétiques font la preuve de leur capacité à atteindre le territoire des Etats-Unis. Pour les Européens, cela change la donne stratégique. Les Américains mettront-ils en jeu leur propre existence en cas de menace nucléaire contre l'Europe ? L'évolution de leur doctrine des représailles massives vers la riposte graduée ne risque-t-elle pas de transformer l'Allemagne en champ de bataille nucléaire ? Les plans de réduction des forces américaines stationnées sur le Vieux Continent ne pourraient-ils pas aboutir à un *« découplage »* entre les deux rives de l'Atlantique ?

Le 15 novembre 1957, une réunion restreinte et confidentielle a lieu à Paris autour de Félix Gaillard, président du conseil. Sont présents Jacques Chaban-Delmas, ministre de la défense, Christian Pineau, ministre des affaires étrangères, et son secrétaire d'Etat, Maurice Faure. Il s'agit de tirer les leçons du lancement du Spoutnik. Washington a réagi en renforçant les liens avec les Britanniques et en proposant vaguement une coopération nucléaire à l'UEO (Union de l'Europe occidentale). Le gouvernement français est agacé par les livraisons d'armes que les Anglo-Saxons ont commencées en Tunisie et dont on craint qu'elles aboutissent dans les maquis algériens. La conclusion s'impose : la France ne peut pas être tributaire pour sa défense des Etats-Unis ; elle doit fabriquer ses propres armes nucléaires, mais elle doit rechercher l'aide de l'Italie et de l'Allemagne. *Le ministre italien de la défense*, Emilio Taviani, est attendu le lendemain à Paris. Quant aux Allemands, ils seront informés par Maurice Faure, qui se rend le 16 novembre à Bonn. Maurice Faure développe l'analyse de Paris, pour conclure, selon Adenauer : *« Une défense de l'Europe sans participation suffisante des Etats-Unis est certes impensable, mais l'Europe doit accroître ses propres efforts. » « J'assure Faure que le gouvernement fédéral partage ce souci »*, ajoute le chancelier.

Parle-t-on alors de la « bombe » ? La question reste controversée. Chaban et Strauss se revoient à Paris le 20 novembre. La discussion est plus précise. L'Allemand est *d'accord pour participer aux travaux français en vue de fabriquer l'arme nucléaire*, mais, dit-il, *« sans modification formelle des accords de Paris* [qui interdisent à la RFA de produire des armes ABC sur son territoire], *sans bruit, de façon tout à fait secrète et légale ».* Le 25 novembre, Taviani se joint à ses deux collègues pour signer un protocole portant sur les avions, les missiles et *« les applications militaires de l'énergie nucléaire ».* Le texte d'origine parlait *« d'explosifs nucléaires »* ; Strauss a fait changer la formulation pour être couvert au cas où le document deviendrait public. Dans une note envoyée à l'UEO et à l'OTAN, les trois ministres indiquent leur intention de *« développer une arme balistique sol-sol, susceptible de porter une tête thermo-nucléaire, d'une portée d'environ 2 800 km* (...), *qui puisse être adaptée pour un emploi par les forces navales ».*

L'ANNÉE OÙ LE MONDE DEVINT BIPOLAIRE
Il y a quarante ans, un tournant dans l'histoire de l'après-guerre

Fin

> Les trois pays avaient « l'intention de développer un missile susceptible de porter une tête thermonucléaire d'une portée d'environ 2 800 km »

Chaban, Strauss et Taviani se retrouvent à Bonn fin janvier 1958, avec Adenauer, qui a dit à son ministre : *« Allez-y, mais si ça tourne mal, je ne suis au courant de rien. »* Le 8 avril, un nouveau protocole est signé à propos de l'usine de Pierrelatte, dont le coût est évalué à 140 millions de dollars. La production d'uranium enrichi sera financée par la France (45 %), l'Allemagne (45 %) et l'Italie (10 %). Les trois ministres se donnent rendez-vous sur le site de Pierrelatte. Comme l'écrit le biographe d'Adenauer, Hans-Peter Schwarz, *« jamais avant et après* [les Européens] *n'avaient paru aussi déterminés à fabriquer en commun des armes nucléaires et des missiles ».*

La visite n'aura jamais lieu. Entretemps, de Gaulle est revenu au pouvoir ; le premier conseil de défense tenu sous sa présidence *« met en sommeil »* l'accord du 8 avril. Strauss est furieux, qui annule l'achat de Mirage-III et commande des F-104 américains.

La coopération aurait-elle pu aboutir à une Europe nucléaire ? Les arrière-pensées des différents protagonistes incitent au scepticisme. Les uns sont décidés à assurer l'indépendance de l'Europe, d'autres ne voient dans cette coopération qu'un moyen de pression sur les Etats-Unis pour qu'ils partagent leur technologie nucléaire ; d'autres encore empruntent aux deux tendances précédentes, en considérant la voie européenne comme un ultime recours en cas de mauvaise volonté américaine. Au moment où l'européanisation de l'OTAN et la « dissuasion concertée » sont redevenues des sujets de débat, il n'est pas inutile de s'en rappeler.

Daniel Vernet

★ **Précédents articles : « La Pologne relève la tête » (*Le Monde* du 6-7 octobre) ; « Budapest insurgée » (*Le Monde* du 13-14 octobre) ; « La crise de Suez » (*Le Monde* du 20-21 octobre).**



KEYSTONE

Le chancelier de la RFA Konrad Adenauer (deuxième à droite) reçoit à Bonn, le 21 janvier 1958, Franz-Josef Strauss, Jacques Chaban-Delmas (à gauche) et Emilio Taviani (à droite), ministres de la défense allemand, français et italien. Cette réunion visait à préparer l'accord du mois d'avril de la même année sur le financement en commun de l'usine de Pierrelatte.

Chronologie

- **6 novembre 1956 :** visite officielle d'Adenauer à Paris.
- **17 janvier 1957 :** accord franco-allemand à Colomb-Béchar.
- **15 novembre 1957 :** réunion interministérielle à Paris pour la coopération tripartite en matière nucléaire.
- **16 novembre 1957 :** visite d'Emilio Taviani à Paris. Voyage de Maurice Faure à Bonn où il rencontre Adenauer.
- **20 novembre 1957 :** entretiens Chaban-Strauss.
- **25 novembre 1957 :** protocole tripartite reprenant l'accord de Colomb-Béchar et l'étendant aux armes.
- **21 janvier 1958 :** discussion d'un accord entre les trois ministres de la défense à Bonn.
- **8 avril 1958 :** protocole sur l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte.
- **17 juin 1958 :** de Gaulle met fin à l'accord tripartite.
- **13 février 1960 :** explosion de la première bombe A française à Reggane (Algérie).

Jacques Chaban-Delmas : « Paris devait garder les mains libres »

JACQUES CHABAN-DELMAS était le représentant gaulliste dans le gouvernement de Félix Gaillard. Ministre de la défense, il a négocié en 1957 et 1958 les accords qui devaient servir de base à la coopération nucléaire entre la France, la RFA et l'Italie. Longtemps, il est resté extrêmement discret sur cet épisode. Quarante ans plus tard, il a accepté de lever pour Le Monde *un premier coin du voile.*

« L'idée était de réaliser un accord sur les armements pour éviter des dépenses faisant double emploi. Nous étions parvenus assez près d'un texte en bonne et due forme. Il faut bien comprendre que cet accord ne pouvait pas limiter la liberté de la France de disposer de la bombe A. Car il avait été admis que, par nature, cette arme de dissuasion était purement nationale.

» Le financement commun avait été envisagé en pointillé, mais nos partenaires n'étaient pas très attirés par la perspective de cofinancer ce qui, à l'époque, apparaissait comme un gouffre sans fond. Et de mon côté j'étais freiné par le souci de conserver les mains libres. Ce genre de négociations étaient biaisées dès l'abord. Je m'y suis lancé parce que j'étais inquiet des crédits astronomiques qui étaient nécessaires et, tout en étant contre la CED [Ndlr : Communauté européenne de défense, rejetée par l'Assemblée nationale en 1954], j'avais le sentiment qu'il faudrait trouver des solutions européennes, parallèlement ou face à la pression américaine.

» L'armement aurait permis à l'Europe de se faire entendre et de participer aux décisions touchant à la défense. Ce n'était pas de l'anti-américanisme, mais du pro-européisme. Sans qu'il m'ait jamais fait le moindre reproche, de Gaulle ne voulait en aucun cas laisser la France dériver dans une direction où elle aurait cessé d'avoir les mains libres. »

Maurice Faure : « Le gouvernement français voulait un accord européen »

SECRÉTAIRE d'Etat aux affaires étrangères dans les gouvernements Mollet, Bourgès-Maunoury et Gaillard, Maurice Faure était chargé des négociations européennes. C'est lui qui, le 16 novembre 1957, est envoyé à Bonn pour expliquer aux Allemands la position française.

« C'était un samedi. Je m'en souviens parce que le lendemain j'avais une élection dans mon canton de Salviac. Quand nous étions réunis le vendredi à Paris avec Gaillard, Pineau et Chaban, je ne savais pas qu'on m'enverrait en Allemagne. J'avais de bonnes relations avec Adenauer depuis le règlement de l'affaire sarroise. J'étais passé prendre Couve de Murville [ambassadeur de France en RFA], puis von Brentano [ministre allemand des affaires étrangères] et nous sommes allés chez Adenauer, à Rhöndorf. J'étais chargé de transmettre le message, après avoir fait une analyse de la situation internationale : fabrication en commun d'armements. Le gouvernement français y attachait de l'importance, surtout Gaillard. Mais il n'était pas question de nucléaire. Peut-être les Allemands y ont fait quelques allusions ; en tout cas, je n'étais pas chargé de soulever le sujet. Après, je n'en ai plus entendu parler. D'ailleurs, je n'étais pas au courant des questions nucléaires militaires, bien que j'aie négocié l'Euratome. J'ai aussi négocié les traités de Rome. Le gouvernement français voulait un accord européen, quel qu'il soit, pour effacer l'échec de la CED.

» Les Allemands savaient que nous avions entrepris des recherches sur la bombe A. Ils n'y étaient pas hostiles, même s'il y avait peut-être chez eux une certaine jalousie. Mais ils ne voulaient pas participer indirectement à l'effort militaire français. »

Emilio Taviani : « De Gaulle avait rassuré les Italiens »

MINISTRE italien de la défense dans les années 50, Emilio Taviani est aujourd'hui, à quatre-vingt-quatre ans, sénateur à vie. Il se rappelle les entretiens au coin du feu avec ses collègues Jacques Chaban-Delmas et Franz-Josef Strauss.

« De Gaulle a décidé d'avoir une industrie nucléaire française. A sa place, je ne l'aurais pas fait car la France a des dimensions trop petites pour avoir une force de dissuasion indépendante par rapport aux grandes puissances. Il faut cependant admettre que si la France n'avait pas sa force de dissuasion, elle ne pourrait pas se permettre de se démarquer de la politique américaine, comme vient de le faire encore Jacques Chirac au Proche-Orient.

» Nous avions des entretiens au coin du feu, à trois, sans conseillers. Nous parlions en français. Les Anglais n'étaient pas là, parce que nous représentions, en quelque sorte, les trois pays de base de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il y avait encore l'espoir de refaire la CED [Ndlr : Communauté européenne de défense, rejetée par les députés français en 1954] à six. Si cette coopération nucléaire avait débouché, elle aurait dû s'inscrire dans la politique atlantique.

» Pour les Français, les Allemands et les Italiens, le problème se posait d'une concertation pour la fabrication des armements et donc de l'accès éventuel aux missiles et à l'énergie nucléaire dans le cadre de la Communauté européenne.

» Le lundi de Pâques [Ndlr : le 8 avril 1958], nous avons réalisé un accord, mais il ne s'agissait encore ni d'un traité, ni d'un texte préalable à un traité. Les choses auraient pu être menées à bon port si le pouvoir n'avait pas changé en France. Quaroni [Ndlr : ambassadeur d'Italie en France] était allé voir de Gaulle à Colombey-les-deux-Églises pour être sûr qu'il serait favorable à la *« bombe atomique européenne »* et non à la bombe française. De Gaulle avait rassuré Quaroni.

» Dans ces entretiens, nous parlions aussi de politique générale. Je me souviens d'une phrase de Strauss à Chaban-Delmas : les Américains lui avaient dit que les Français étaient fous s'ils pensaient pouvoir faire une bombe A tous seuls. »

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, *directeur général ;*
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; *directeur délégué :* Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde* Investisseurs, *Le Monde* Presse, Iéna Presse, *Le Monde* Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'éclipse des responsables, le temps des coupables

Suite de la première page

Il y a atteinte à la dignité humaine lorsque le décideur, quel *qu'il soit*, *estime que le simple* citoyen ne doit pas être mis au courant des dangers qu'il court lors d'une transfusion de sang, d'une absorption d'aliments, ou de l'exposition à un matériau dangereux.

Très souvent, des décisions doivent être prises rapidement, à un moment où les spécialistes sont dans l'incertitude, mais il importe alors que ces doutes soient *rendus publics. François Ewald* a proposé que les détenteurs d'autorité fassent appel à la notion de *« consentement éclairé »*, comme *c'est le cas – théoriquement – lors*qu'un acte médical est proposé à un malade averti préalablement des risques auxquels il s'expose.

Depuis la fin du XIX[e] siècle, avec le développement des assurances, et des lois comme celle de 1898 en France sur les accidents du travail, est apparu le concept de *« responsabilité sans faute »*. L'accent est mis, dès lors, sur la victime, sur les indemnisations qu'elle est en droit de demander, et non plus sur la *« faute »* qui est à l'origine de l'accident.

Les patrons sont tenus de cotiser à une mutuelle chargée de payer, le cas échéant, des dédommagements au travailleur blessé ou handicapé. La recherche du *« coupable »*, jugée impossible ou en tout cas hasardeuse, est abandonnée. Le droit civil, qui insiste sur la réparation, progresse aux dépens du droit pénal, fondé sur la sanction.

INVERSION DE TENDANCE

Cette tendance se renverse actuellement, comme le montre le tollé suscité dans l'opinion par les propos de *Georgina Dufoix* se déclarant en novembre 1991, dans une formule empruntée au docteur Garretta, *« responsable mais pas coupable »* dans l'affaire du sang contaminé. *« On assiste à un retour de la faute, et quasiment à une exigence d'expiation. Les victimes ne demandent plus seulement aujourd'hui qu'on leur donne réparation, mais qu'on punisse les coupables »*, explique Denis Salas, magistrat. C'est pour cette raison qu'a été créée la Cour de justice de la République, devant laquelle *n'importe quel citoyen* peut porter plainte contre un membre du gouvernement. Un ancien chef de gouvernement, Laurent Fabius, et deux ex-ministres, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, sont actuellement poursuivis devant cette nouvelle juridiction pour *« complicité d'empoisonnement »*.

Alors que le mouvement général, depuis la fin du XIX[e] siècle, était l'abandon de la notion de faute, au profit de celle de risque, et le passage d'une responsabilité individuelle à une responsabilité collective, de conserveavec le développement du concept de solidarité – qui faisait porter à l'ensemble de la société le poids financier de la réparation du tort subi –, la faute pénale revient en force. Cette *« criminalisation de la responsabilité »* est préoccupante, selon Denis Salas, parce qu'elle risque de faire oublier un des buts essentiels de la justice, qui est l'apaisement.

Certains dommages sont irréparables. Les mots prononcés devant le tribunal ne sont pas en mesure de compenser l'émotion ressentie par les victimes ou leurs familles, pas plus que l'argent ne répare le dommage matériel ou physique. La justice ne peut se substituer au nécessaire travail de deuil ni à cet *« oubli actif »* dont parle le philosophe Paul Ricœur et qui porte *« non sur les événements dont la trace doit être protégée, mais sur la dette dont la charge paralyse la mémoire »*.

Alain-Gérard Slama, chroniqueur au *Figaro* et au *Point*, a insisté sur le danger que fait courir à la démocratie cette *« régression »* qui consiste à chercher des *« boucs émissaires »*. Le climat qui a entouré le procès et la condamnation d'Alain Carignon, ancien maire de Grenoble, lui paraît significatif de cet état d'esprit. L'ancien ministre de la communication, Alain Carignon s'est certes rendu coupable d'enrichissement personnel, mais il a aussi été lourdement sanctionné pour des pratiques qui étaient courantes lorsqu'il s'y livrait. Les hommes politiques se transformaient, dans les années 80, en collecteurs de fonds pour des campagnes personnelles de plus en plus coûteuses. Il y a quelque injustice, selon Alain-Gérard Slama, à diaboliser ainsi quelqu'un qui n'a pas compris assez vite que les règles du jeu avaient soudainement changé.

UNE DOUBLE IDÉOLOGIE

Qui doit être tenu pour responsable des dommages subis par l'environnement ? Gilles Cottereau, professeur à l'université du Maine, a fait état du malaise des juristes dans ce domaine. La loi de 1995 a, pour la première fois, défini un cadre pour les poursuites. Mais il reste encore très difficile d'établir sans contestation, devant un tribunal, des responsabilités directes. Le droit international prévoit en particulier des dommages relativement précis lorsque des personnes sont touchées, mais pas lorsque seule la nature est en cause.

L'homme moderne est pris *« dans une double idéologie de la responsabilité généralisée*, a expliqué le philosophe Jean-Luc Nancy, professeur à l'université de Strasbourg. *D'un côté, la responsabilité d'instances collectives toujours plus larges, organisations, Etats, marchés, réseaux, systèmes ; et, de l'autre côté, la responsabilité toujours plus à vif de l'individu auquel il est enjoint de prendre en charge sa vie, son travail, son loisir et son environnement »*.

Il y a donc une *« responsabilité démesurée »* qui risque de faire perdre tout sens au mot lui-même, lorsque le simple citoyen se sent responsable *« des effets possibles de la sonde qui voyage hors du système solaire, de la Constitution fragile de la Bosnie-Herzégovine, des problèmes juridiques posés par Internet, de la transformation des objets de culte africains en curiosités d'art, de l'expansion du sida et du retour du scorbut »*. Le philosophe doit cependant admettre cette *« responsabilité démesurée »*, car *« le monde est cette responsabilité, et il n'est rien d'autre »*.

Un membre de l'assistance s'est insurgé contre la teneur générale des interventions, estimant qu'on oubliait l'essentiel : l'existence du *système capitaliste qui met le profit* avant la responsabilité.

Alain-Gérard Slama lui a rétorqué que le capitalisme, dans sa recherche du profit, n'était pas nécessairement criminel. Un chef d'entreprise honnête, désireux de faire des bénéfices, ne sera pas pour autant automatiquement prêt à mettre en danger ses employés ou ses clients... Les applaudissements de la salle ont été nourris. Un échange de ce genre mesure l'évolution des esprits. Il y a vingt ans, le dénonciateur de l'*« irresponsabilité »* capitaliste n'aurait sûrement pas été aussi isolé.

Dominique Dhombres

Le Monde

ÉDITORIAL

Justice internationale en péril ?

MÊME si elle ne remet pas en cause la crédibilité du Tribunal pénal international de La Haye, la révélation par son procureur de l'existence d'un faux témoin dans le premier procès de son histoire tombe fort mal. Tout d'abord, parce que cette affaire intervient alors que la juridiction internationale a toujours les plus grandes difficultés à obtenir la collaboration de ceux qui furent les belligérants en ex-Yougoslavie. Alors que la liste des accusés dépasse la soixantaine, une dizaine de personnes seulement sont en attente d'être jugées à La Haye, mais aucun des principaux responsables du génocide ne figure parmi elles.

L'évolution de la situation sur le terrain et la fragile paix qui s'installe dans la région relèguent, *en outre, de plus en plus au second* plan les efforts déployés par les magistrats pour rendre justice. L'affaire du faux témoignage risque donc de compromettre le difficile travail des enquêteurs, et d'attiser les critiques à l'égard de cette institution qui était pourtant lentement parvenue à s'imposer.

Par ailleurs, va s'ouvrir dans quelques jours en Tanzanie le premier procès de l'autre Tribunal pénal international, qui doit juger les responsables du génocide commis en 1994 au Rwanda. On ne pourra que souligner à cette occasion les difficultés, beaucoup plus considérables encore que pour l'ex-Yougoslavie, auxquelles se heurte la justice *internationale à propos du Rwanda*, l'insuffisance criante de ses moyens, et l'absence d'effet dissuasif de cette instance dans la région.

L'entrée en activité du Tribunal de La Haye avait donné, il y a quelques mois, une forte impulsion aux réflexions sur le projet *de création*, par les Nations unies, *d'une cour* pénale internationale permanente et omnicompétente. Ces discussions paraissent à nouveau s'enliser, et le rêve de l'avènement d'une justice des nations sanctionnant les crimes contre l'humanité semble une nouvelle fois renvoyé dans les limbes. La France en est en partie responsable, qui, après avoir été dans le groupe des pays les plus volontaristes sur ce projet, propose désormais, sous la pression du ministère de la défense, un *amendement* qui prive de sens l'ensemble de l'exercice. Paris estime en effet que les Etats concernés (ceux où ont eu lieu les crimes jugés, *ainsi que ceux dont* les victimes de ces crimes, mais aussi leurs auteurs présumés, sont ressortissants) doivent donner leur accord pour que soit établie la compétence de la *future cour*.

Paris veut se garder à l'avenir la possibilité de récuser une juridiction internationale au cas où l'envie viendrait à quelqu'un *de poursuivre*, par exemple, un général français, chef d'une mission de « casques bleus », pour complicité de génocide *dans un drame comparable à celui que connut en juillet* 1995 l'enclave de Srebrenica. Si le TPI avait fonctionné selon le plan français, Slobodan Milosevic ou Franjo Tudjman aurait pu interdire toute mise en cause d'un Serbe ou d'un Croate par le Tribunal de La Haye. Autant renoncer tout de suite au projet, s'il devait être grevé d'une aussi lourde hypothèque.

AU COURRIER DU « MONDE »

LE DESSAISISSEMENT DU JUGE CONNEROTTE

L'éditorial du Monde daté 16 octobre laisse pantois l'honnête citoyen belge que je crois être. Est-ce parce qu'elle est la *« juridiction suprême du pays »* que la Cour de cassation ne peut jamais se tromper ? D'essence divine, sans doute, la corruption ni l'erreur ne peuvent l'atteindre... En dessaisissant le juge Connerotte, la cour n'a pas dit le droit. *Elle a dit la loi, et* il est bien entendu que la loi n'est pas au service des citoyens et que ce sont eux qui doivent la servir. *Elle a dit la loi, rien que la loi, et* il est bien entendu qu'on ne peut lui demander d'aller au-delà de la lettre de la loi. L'esprit des lois *ne la concerne pas, pas plus* d'ailleurs que le souci de faire respecter toutes les lois par tous les citoyens, les puissants *comme les humbles*.

C'est sur un prétexte misérable qu'on a dessaisi le juge. S'il n'y a pas eu corruption – mais la Bel*gique est en train de pourrir sur* pied –, on a tout fait pour en persuader un maximum de gens.

J'aime *Le Monde*, mais la lecture de votre éditorial ajoute à mon dégoût. L'avocat de Dutroux voulait la peau du juge Connerotte et il l'a eue : applaudissements. *Admirons le courage* et l'admirable indépendance de la Cour de cassation, garante de l'Etat de droit. C'est à pleurer : de rire ? de honte ? d'écœurement ? Le droit, notamment celui des victimes, est bafoué tous les jours sans qu'on lève le petit doigt.

Fureur, oui, lynchage, non : c'est le respect du droit, le respect de l'homme que nous voulons. La vérité. Psychodrame ? Si l'on veut. Mais c'est un mot facile. Derrière, il y a la souffrance des proches, et de tout un peuple qui n'en peut plus de l'horreur, du mensonge, du salmigondis juridique.

Justice expéditive ? Non, justice équitable simplement : Dutroux a le droit d'être défendu, mais pas n'importe comment. Et il n'est pas question de réclamer la mort pour lui, ce châtiment qui constitue le comble de l'imbécillité, mais nous avons le droit de réclamer qu'on le laisse en prison, qu'on ne rende pas la liberté, une fois de plus, à un psychopathe aussi dangereux.

Jean-Louis Laurent,
Viton (Belgique)

J'AI FAIT UN RÊVE

Trois cent mille hier à Bruxelles... un million il y a quelque trente ans dans les rues de Washington... J'ai fait un rêve, pour reprendre la formule-phare de Martin Luther King.

J'ai rêvé que, demain, ils pourraient être vingt mille, trente mille peut-être à *marcher*, avec la même gravité, la même dignité, la même détermination, dans les rues d'Ajaccio ou de Bastia... Pour clamer leur attachement pour la France, sans pour autant renier le fait culturel corse, pour dire sans peur et sans reproche leur dégoût de la pseudo-loi du silence, leur écœurement devant les tractations, compromissions et autres magouilles, leur condamnation sans appel de toute violence. *J'ai fait un* rêve...

Jean Laguerre,
Toulouse

UNE SUGGESTION À M. TOUBON

Puisque le garde des sceaux, M. Jacques Toubon, paraît si embarrassé de rédiger sa loi contre le racisme, pourquoi ne pas lui suggérer de reprendre à son compte le bel article 38 du projet constitutionnel voté par l'Assemblée le 19 avril 1946 ? : *« Nul ne saurait être placé dans une situation d'infériorité économique, sociale ou politique contraire à sa dignité et permettant son exploitation en raison de son sexe, de son âge, de sa couleur, de sa nationalité, de sa religion, de ses opinions, de ses origines ethniques ou autres. Toute propagande contraire aux dispositions ci-dessus sera punie par la loi. »*

Il trouvera difficilement plus simple ; et plus clair.

Martin Coppel,
Paris

« CE SONT LES ORDRES... »

Jeudi 17 octobre, dans l'après-midi, place Saint-Augustin. La manifestation pour le service public se disperse. Nous nous dirigeons vers la Madeleine. Un cordon de CRS barre l'avenue. Nous sommes fermement priés d'enlever les badges autocollants apposés sur nos vêtements et qui font état de notre appartenance syndicale. Nous n'avions jamais connu cela, nous protestons. *Un élu municipal* se ceint de son écharpe et demande des explications. Un fonctionnaire de police insiste : *« Ce sont les ordres. »* Impossible d'en savoir plus. Quelle loi autorise-t-elle donc de donner de tels ordres, la Constitution ne garantirait-elle plus le *droit d'expression* ou le *droit syndical* ? Dans quel régime policier vivons-nous ?

Pierre Girard,
Orsay (Essonne)

ELECTIONS EN AUTRICHE

La formule de Daniel Vernet (*Le Monde* du 18 octobre) *« il ne lui suffit pas d'avoir pris sur sa liste européenne un juif, Peter Sichrovsky, pour échapper au reproche d'antisémitisme »* (à propos de Jörg Haider et des élections européennes en Autriche) ne me paraît pas adaptée (...) Faut-il rappeler que Peter Sichrovsky est le fils de juifs autrichiens émigrés en 1938 aux Etats-Unis, qu'il a dit souffrir de l'antisémitisme persistant en Autriche, qu'il est l'auteur d'un livre *Naître coupable, naître victime*, paru en 1987 ? Dans sa préface, Gilles Perrault le compare à Günter Wallraff, journaliste, qui a révélé bien des situations scandaleuses en Allemagne, et des bruits semblent courir sur sa *« conversion »*, certains ne voulant y voir qu'un déguisement à la Wallraff justement, afin de débusquer l'ennemi de l'intérieur.

Il est vrai que son livre publié en 1993, *Unheilbar deutsch (Incurablement allemands)*, dressait un tableau particulièrement noir de l'extrême droite en Allemagne (...) Ce livre est certainement plus significatif encore que les deux premiers d'un engagement radicalement opposé à l'extrême droite.

C'est justement cela qui rend sa place de second sur la liste de Jörg Haider particulièrement improbable à première vue. Mais c'est cette place aussi qui ôte toute crédibilité à l'argument de la *« taupe »* infiltrée chez Jörg Haider pour mieux pouvoir le démonter ensuite.(...)

Catherine Fabre,
Paris

DE L'INCOMPRÉHENSIBILISME EN POLITIQUE

La lecture du *Monde* fait apparaître une recrudescence du mot « incompréhensible », dans des domaines fort variés. Un bref sondage dans les numéros passés révèle que Philippe Dagen, traitant de l'historien d'art Hubert Damisch, sous-titre un important alinéa : *« L'incompréhensible »* (3 mai 1995) » ; que N. Zand réécrit le titre d'Axionov, *Une saga moscovite*, en *« Mémoires d'un siècle incompréhensible »* (26 mai 1995) ». Enfin, le correspondant du *Monde* à Bonn signale qu'Helmut Kohl juge *« incompréhensible »* l'arrêt du tribunal bannissant les crucifix des salles de classe en Bavière (13-14 août 1995). Sautons allègrement les mois, et arrivons, les jambes coupées, à l'article récent de Pascale Robert-Diard (5 octobre 1996) qui commence par cet aphorisme : *« Une incompréhension peut être une information »*, et révèle ensuite : *« Il s'est passé quelque chose d'incompréhensible le mercredi 2 octobre à l'Assemblée nationale »*.

De la catégorie de l'incompréhensible, exprimée par le mot incompréhensibilité, on arrive à un mot de la même famille, mais plus actif, plus dynamique, et, en même temps, plus inquiétant : l'incompréhensibilisme. Ce serait la clé des comportements des hommes politiques, surtout lorsqu'ils exercent le pouvoir. Au lieu, comme on le croit *naïvement*, d'être *régis* par les puissances de l'intelligence rationnelle, ils sont mus par les bourrasques de leurs affects et, pour reprendre la *métaphore des « jambes coupées »* de Pascale Robert-Diard, ils finissent par être à la fois aveugles et paralytiques. Or, qui nous permet d'avan*cer l'hypothèse qu'il pourrait y avoir* une *« politique incompréhensibiliste »* ? C'est un jeune poète-philosophe né il y a tout juste cent cinquante ans et mort à l'âge de vingt-quatre ans, Isidore Ducasse, alias le comte de Lautréaumont. Une mention manuscrite sur un *livre de philosophie* de la bibliothèque du lycée de Pau le donne pour *« philosophe incompréhensibiliste »*. Ducasse vit, avec ses condisciples, la fin du Second Empire, et perçoit les craquements d'un régime qui court à sa perte. Il est troublant qu'un personnage des *Chants de Maldoror* soit nommé Tremdall, légère déformation de l'espagnol *tremedal*, sol instable, marécageux, ou bien agité de séismes.

De saint Jean Chrysostome à Blaise Pascal, dont Isidore Ducasse réécrit certaines pensées, c'est une vieille question que celle de l'incompréhensibilité de Dieu et du monde qu'il a créé, et où les hommes se débattent sans y rien comprendre. *En 1996*, nous ne sommes pas si loin du poète, et notre monde, comme le sien, est sous le signe de l'instabilité et du *mouvant* ; le citoyen peut s'écrier, tel un personnage des *Chants de Maldoror : « Ma poitrine s'agite, retentissante comme l'écroulement d'un empire en décadence. »*

Les hommes politiques n'ont pas l'intuition des poètes, et ils continueront à se montrer à nous et à agir imperturbablement selon les lois étranges de l'incompréhensibilisme, jusqu'au *tremedal* final qu'ils nous préparent, yeux bandés, jambes coupées.

Jean-Pierre Lassalle,
Toulouse

EN RELISANT « LE MONDE » DU 17 OCTOBRE 1961

Un anniversaire est toujours l'occasion de se livrer à un exercice intéressant d'« histoire parallèle ». Revenons ainsi trente-cinq ans en arrière et relisons *Le Monde* du 19 octobre 1961, narrant la répression des manifestations d'Algériens protestant contre le couvre-feu qui leur était imposé, manifestations qui causèrent (*Le Monde* du 17 octobre 1996) de *« deux à trois cents morts »* algériens. Outre qu'en fait de victimes on n'y évoque que les *« deux morts et soixante-quatre blessés »* algériens que le préfet de police de l'époque avait reconnus, y ajoutant *« treize blessés chez les policiers »* ainsi qu'*« un mort métropolitain »*, c'est toute la description de ce drame dont la relecture est instructive. Certes, le journal évoque l'extrême violence des affrontements et raconte que les forces de l'ordre – les *« gardiens de la paix »* ! – ont frappé sans distinction les femmes, les enfants et même les blessés à terre. *Mais* il raconte seulement que les manifestants, provocateurs, se sont heurtés à des agents qui ont tiré *« des coups de sommation en l'air »*, avant de charger *« à coups de matraque et de cape »*. Il ne mentionne pas, non plus, les fusillades, ni les dizaines d'Algériens dont il est avéré aujourd'hui qu'ils ont été précipités dans la Seine.

Un tel traitement de l'information, même dans un pays livré à une guerre sans pitié, ne peut être qu'inquiétant dans une République – la Cinquième, la nôtre, – qui se veut démocratique. On peut également expliquer certaines amnésies de l'histoire que l'on déplore aujourd'hui par des lacunes de l'information.

Nicolas Hénin,
Paris

DES TROTTOIRS POUR LES PIÉTONS...

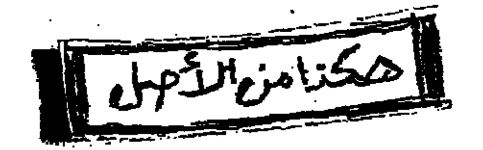
Le piéton « piétonnant » est-il un emmerdeur ?

Dans Le Monde du 11 octobre, l'article d'Adrien Favreau, « Nantes, maillot jaune du vélo dans la ville », informe les lecteurs de l'expansion de l'utilisation du vélo dans les villes. C'est bien. Je ne suis pas contre l'engouement pour ce moyen de transport, s'il roule sur la rue – et non sur le trottoir, *où sont* déjà bien installées nos bien-aimées bagnoles...

Petit vieux bien propre de quatre-vingt-deux ans, tentant de rester en bon état d'entretien par la gym matinale et la marche – donc piéton piétonnant –, je déplore que le stationnement licite et illicite de nos bien-aimées bagnoles se fasse sur les trottoirs, *quelle que soit* la largeur de ceux-ci – et la taille, le volume des bagnoles – dans toutes les villes et villages de France et de Navarre. Alors, *si* les vélos s'y installent aussi !... Se déplacer à *pied* en ville, c'est fini ! Il faut descendre sur la rue et y marcher, au risque permanent d'être accroché, heurté ou renversé, quel que *soit* le sens du déplacement du bonhomme... Plus de passage sur les trottoirs. (...)

Où doivent passer les petits vieux qui essaient de durer grâce à la marche quotidienne ?

Gaston Tournadre,
Ronquerolles (Val-d'Oise)



FINANCES Le ministre de l'économie, Jean Arthuis, a déploré, le 25 octobre à Nantes, lors du congrès de la Fédération nationale du Crédit agricole, l'insuffisance de rentabilité des banques françaises, pas assez *« engagées dans une politique de réduction des coûts »*. ● L'ADAPTATION du secteur bancaire a *« été trop longtemps différée »*, estime M. Arthuis. Le gouvernement mène une réflexion sur le sujet. L'Etat actionnaire joue un rôle important dans cette évolution à travers le processus de privatisation de plusieurs établissements. Il réfléchit à l'harmonisation des conditions de concurrence et à la suppression de certains privilèges. ● QUANT AUX CAISSES D'ÉPARGNE, dont la modification du statut est à l'étude, le ministre souhaite qu'elles *« agissent dans la clarté comptable et financière et interviennent dans le domaine bancaire et financier en intégrant davantage la contrainte de rentabilité »*.

Le gouvernement cherche à façonner un nouveau paysage bancaire

Jean Arthuis, ministre de l'économie, reconnaît que l'adaptation du secteur a été « trop longtemps différée ». Jusqu'à présent, les réflexions sur l'harmonisation des conditions de la concurrence ou l'évolution de la réglementation sociale (décret de 1937) n'ont pas débouché

« LES BANQUES qui compteront demain sont celles qui sont rentables aujourd'hui ». En prononçant cette simple phrase dans son discours de clôture du Congrès de la Fédération nationale du Crédit agricole, le 25 octobre à Nantes, Jean Arthuis, le ministre de l'économie, a résumé toute la problématique du secteur bancaire français et la situation délicate dans laquelle se trouve le gouvernement.

Les banques qui sont rentables aujourd'hui sont celles qui font partie du secteur mutualiste. La première d'entre elles est le Crédit agricole, dont les fonds propres ont passé, le 30 juin dernier, le cap des 100 milliards de francs, et qui devrait dégager cette année un résultat supérieur aux 6,5 milliards de francs enregistrés en 1995. Celles qui le seront demain seront, peut-être, de nouvelles venues, comme les Caisses d'épargne ou La Poste. Tout l'exercice politique consiste à ne pas leur laisser le champ entièrement libre pour permettre aux banques commerciales de survivre.

La recomposition du secteur en est encore à ses balbutiements, malgré trois opérations de cession

Ces dernières ont cependant largement contribué à leur propre malheur. *« Les conditions dans lesquelles la plupart des banques ont fait face à la crise n'ont pas toujours été optimales »*, a benoîtement souligné M. Arthuis, et *« une réflexion de fond s'impose sur le contrôle interne des banques »*. De plus, *« elles ne se sont pas suffisamment engagées dans une politique de réduction des coûts »*.

Cette insuffisance de rentabilité est d'autant plus préoccupante, estime le ministre, que *« les années qui viennent se traduiront par des besoins d'investissements très élevés pour faire face aux défis technologiques, au passage à l'euro et pour résister à la concurrence internationale de plus en plus intense »*. M. Arthuis rejoint sur ce plan le souci affiché par les dirigeants du Crédit agricole pour lesquels l'euro sera *« explorateur des restructurations »*, posant de façon encore plus crue qu'actuellement la question de la taille critique des banques françaises et de leurs moyens financiers pour s'adapter au marché européen.

L'adaptation du secteur bancaire *« a été trop longtemps différée »*. Le gouvernement prend doublement sa part à cette nécessaire évolution, a rappelé M. Arthuis. D'une part, en tant qu'actionnaire à travers le processus de privatisation engagé pour plusieurs établissements qu'il détient, directement ou indirectement. D'autre part, comme garant d'une concurrence loyale, en s'attaquant aux privilèges et aux statuts singuliers. *« La concurrence internationale s'accommode mal d'un excès de cloisonnement dans les différents systèmes, et la concurrence nationale peut s'en trouver affectée. Il faut donc soupeser attentivement les conséquences du maintien de particularités fortes dans le système financier français »*.

Cette réflexion, le gouvernement la mène depuis maintenant plus d'un an. Le gouverneur de la banque de France, Jean-Claude Trichet, a publiquement posé les données du problème, en présentant, en juillet, le rapport annuel 1995 de la Commission bancaire (*Le Monde* du 10 juillet). Le sénateur Philippe Marini (RPR, Oise) s'est, depuis, fait le chantre d'une réforme du système bancaire. Le 5 novembre, un autre sénateur, Alain Lambert (UC, Orne) présentera les conclusions de son rapport sur *« la situation et les perspectives du système bancaire en France »*.

Dans les faits, on constate pourtant peu d'avancées. La recomposition du paysage français en est encore à ses balbutiements, malgré trois opérations de cession : celle de la BFCE au Crédit national ; celle d'Indosuez au Crédit agricole et celle, vendredi 25 octobre, de la petite banque Laydernier, filiale du Crédit lyonnais au Crédit du nord du groupe Paribas. La poursuite du mouvement se révèle difficile : la privatisation du groupe bancaire CIC fait l'objet d'une levée de boucliers tant du personnel politique que de ses salariés. Sans parler du sort toujours en suspens du Crédit foncier de France.

Sur le plan de la règlementation, le gouvernement continue de s'interroger sur le décret de 1937 qui régit l'organisation du travail des banques AFB *« et qui n'est à l'évidence plus adapté »*.

Enfin, en réponse à la demande du Crédit agricole de banaliser les livrets d'épargne défiscalisés, M. Arthuis a estimé que d'éventuels assouplissements ne pourraient être que progressifs *« afin de laisser le temps aux adaptations nécessaires »*. Les 22 milliards de francs collectés en quatre mois par le Livret Jeune distribué par cinquante établissements bancaires, et les 130 000 prêts à taux zéro réalisés depuis un an par l'ensemble des banques sont des *« exemples réussis »* de banalisation. En contrepartie, le Crédit agricole devra abandonner son privilège sur le dépôt des notaires. Ce qu'il paraît prêt à faire.

Les dirigeants du Crédit agricole auront au moins eu la satisfaction d'entendre M. Arthuis affirmer que *« le statut actuel des banques mutualistes est bon, même s'il appelle un effort d'imagination pour organiser une forme de responsabilité devant les sociétaires »*, dont la mission de contrôle devrait, selon lui, être comparable à celle des actionnaires des sociétés commerciales. Le ministre en a profité pour préciser sa position sur le statut des caisses d'épargne, objet de polémique et dont la modification est à l'étude : *« Mon souci est que les caisses d'épargne agissent dans la clarté comptable et financière et qu'elles interviennent dans le domaine bancaire et financier en intégrant davantage la contrainte de rentabilité »*.

Babette Stern avec Adrien Favereau à Nantes

Grève très suivie au CIC, pas au Crédit lyonnais

Les salariés du CIC et, dans une moindre mesure, ceux du GAN ont massivement suivi l'appel à la grève lancé par l'intersyndicale pour protester contre la privatisation du CIC. Selon la direction, plus de 80 % des salariés du CIC ont cessé le travail, le vendredi 25 octobre. Selon les syndicats, qui *« savourent cette mobilisation historique »*, plus de 10 000 salariés du CIC (sur près de 22 000), venus de la France entière, et 3 000 du GAN (sur 9 000) ont manifesté dans les rues de Paris (7 500 manifestants en tout selon la police).

En revanche, l'appel à la grève lancé par les syndicats du Crédit lyonnais, pour s'opposer aux 5 000 suppressions d'emplois annoncées, a été peu suivi. La direction évalue à 8,5 % la participation à cette journée d'action, soit deux fois moins que lors de la première journée de grève organisée le 12 septembre. Si le taux de grévistes a frôlé les 40 % dans les centres administratifs, structures les plus menacées par le plan social, moins de 5 % des salariés du réseau commercial ont rejoint le mouvement.

Alcatel CIT va supprimer 17 % de ses effectifs

PRINCIPALE filiale française du fabricant d'équipements de télécommunication Alcatel Télécom, Alcatel CIT envisage de supprimer 1 636 emplois sur les deux années qui viennent pour ramener ses effectifs à 7 735 personnes fin 1998. Ces chiffres ont été communiqués, vendredi 25 octobre, aux représentants syndicaux dans la perspective d'un comité central d'entreprise qui se tiendra le 5 novembre. Alcatel CIT fabrique et commercialise des équipements pour les réseaux publics de télécommunication.

Interrogée, la direction a justifié ces suppressions d'emplois en expliquant qu'Alcatel CIT devrait clore l'année 1996 avec un résultat d'exploitation négatif de 500 millions de francs. Elle a indiqué qu'il s'agit d'*« une remise à niveau nécessaire, compte tenu des baisses de prix et du renouvellement des compétences pour faire face aux nouvelles demandes de services qui nous sont faites »*.

Alcatel Télécom a déjà annoncé 3 000 suppressions d'emplois sur 17 000 en Allemagne, 1 200 sur 8 000 en Italie et 1 900 sur 6 700 en Espagne. Chez Alcatel CIT, ces nouvelles coupes dans les effectifs – le dernier plan social en 1995 a porté sur environ 600 emplois – sont, pour une large part, imputées à la baisse attendue du volume d'affaires avec France Télécom. L'exploitant téléphonique, qui est le principal client d'Alcatel CIT, devrait réduire de près de 50 % ses achats en 1997 et 1998 par rapport aux 5,6 milliards de francs de la période 1995-1996.

Ce sont surtout les salariés des centres industriels (690 suppressions d'emplois sur 1 790), ainsi que les équipes d'installation (447 emplois supprimés sur 1 386) qui seront touchés. Une seule unité de production subsistera à Eu (Seine-Maritime). Les lignes de production des sites d'Ormes (Loiret) et de Lannion (Côtes-d'Armor) fermeront respectivement fin 1997 et fin 1998. *« Ce plan passera mal,* prévient un syndicaliste, *on risque d'aller vers un conflit. »*

Philippe Le Cœur

Le nouveau schéma d'organisation d'Auchan fait la part belle aux cadres des Docks de France

MOINS DE TROIS MOIS après son OPA de 19 milliards de francs sur les Docks de France, Auchan a bouclé la réorganisation du nouveau groupe de 118 milliards de francs de chiffre d'affaires issu de la fusion des deux chaînes de grandes surfaces. Francis Cordelette, le directeur général d'Auchan, a présenté, le 24 octobre, aux directeurs de magasins des deux sociétés le schéma d'organisation retenu pour la France. Dès lundi 28 octobre, les 51 500 salariés du groupe seront informés des nouvelles structures par courrier individuel.

Le groupe présidé par Gérard Mulliez a habilement mêlé les cultures des deux entreprises, reprenant tout à la fois une organisation par métiers, l'un des points forts d'Auchan, et une structure régionale correspondant à la diversité des enseignes de l'ancien groupe Docks de France. Et comme pour couper court aux éventuels soupçons d'hégémonie d'Auchan, les cadres du groupe racheté se taillent la part du lion parmi les nouveaux postes de direction à pourvoir.

Trois grandes divisions sont créées. Une direction générale *« supermarchés et magasins de proximité »*, regroupant les enseignes Atac et Eco Service, sera confiée à Jean-Brice Hernu, ancien directeur général de Docks de France Ouest (DFO). Une direction générale *« hypermarchés »* sera assurée par Guy Granier, également issu de Docks de France. Elle coiffera les « petits » hypermarchés, pour la plupart sous l'enseigne Mammouth. Enfin, une division « grands hypermarchés » est créée. Réunissant les 52 magasins Auchan et une trentaine d'hypermarchés Mammouth, elle sera découpée en sept entités géographiques dirigées par autant de directeurs régionaux. Une réflexion est engagée sur une redistribution des enseignes en fonction des emplacements, mais, pour l'heure, le directeur général d'Auchan a tenu à rassurer les cadres de Docks de France sur la pérennité des magasins Mammouth.

Le groupe réfléchit également au rapprochement des deux centrales d'achats. Pierre Gosselin, ex-directeur général de Paridoc, la centrale de Docks de France, est chargé d'une mission de coordination des deux sites. La coordination de la logistique sera, elle, confiée à Jean-Claude Alloyeau, ancien directeur général de Docks de France Centre.

Pascal Galinier

Alcatel se démarque de Matra sur l'avenir de Thomson Multimédia

CANDIDAT MALHEUREUX à la reprise de Thomson, Alcatel Alsthom a contesté, vendredi 25 octobre, la *« similitude des offres »* avec Matra pour la partie multimédia. Le groupe présidé par Serge Tchuruk ne comptait pas céder cette activité, mais y *« être à égalité »* avec un partenaire asiatique. *« Ce nouvel ensemble devait constituer la base d'un projet industriel mondial dans lequel les intérêts français auraient été solidement représentés. »*
Le même jour, le personnel de l'usine Thomson d'Angers a débrayé à l'appel de l'intersyndicale sous le mot d'ordre *« Non au bradage ! »*, protestant contre la vente au coréen Daewoo pour 1 franc symbolique.

DÉPÊCHES

■ **ICI-CORONA :** des salariés de l'usine de peintures Corona à Valenciennes (Nord), filiale du britannique ICI, ont retenu, toute la journée du 25 octobre, le président du groupe pour la France et plusieurs collaborateurs, pour protester contre le transfert de production de l'usine. L'intervention de la police dans la soirée a permis leur libération.

■ **GARE D'AUSTERLITZ :** les salariés de l'Union des services publics (USP, groupe Générale des eaux) chargés du nettoyage de la gare d'Austerlitz à Paris, en grève depuis le 23 septembre pour le paiement d'heures supplémentaires, ont reconduit leur mouvement le 25 octobre. Cette décision intervient alors que la direction de l'USP a engagé onze procédures de licenciement, à la suite d'incidents survenus le 4 octobre. Une dizaine de grévistes avaient, selon la direction, *« saccagé »* le siège de l'entreprise à Eaubonne (Val-d'Oise).

■ **TWA :** le président de la compagnie aérienne américaine, Jeffrey Erickson, a démissionné le 24 octobre. Cette annonce a été faite quelques heures après la publication d'une perte de 14,3 millions de dollars au troisième trimestre. Depuis l'explosion en vol, le 17 juillet, d'un appareil de la TWA au large de New York, pour des raisons inconnues, la position de la compagnie est fragilisée.

■ **BRITISH PETROLEUM :** le Parlement européen a dénoncé, le 24 octobre, les violations des droits de l'homme commises par la société pétrolière en Colombie. Il demande au chef de l'Etat colombien de publier intégralement un rapport de la commission des droits de l'homme sur ces agissements.

RETOURNEMENT Après les heures de gloire de la fin des années 80, les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) ont été touchées de plein fouet par la crise de l'immobilier. Elles accusent pour bon nombre d'entre elles des rendements squelettiques et de fortes dépréciations sur certaines valeurs de parts. ● LA DIFFICULTÉ pour revendre les parts et l'absence d'un marché secondaire efficace ont fini au cours des dernières années de discréditer ce placement. ● TOUTES LES SCPI ne sont pourtant pas dans une situation difficile, et la mise en place progressive d'un marché secondaire plus efficace est une garantie pour l'avenir. Les SCPI qui investissent dans l'habitation résistent plutôt mieux. ● CETTE FORME DE PLACEMENT présente enfin un avantage de taille : les SCPI sont fiscalement transparentes. La société n'est pas imposable.

Les SCPI vouées au logement redeviennent rentables

Cet investissement immobilier a aujourd'hui une très mauvaise réputation après avoir été victime de la crise et de la difficulté, pour un épargnant de revendre ses parts. Conséquences : les prix de vente sont faibles et les rendements redeviennent attrayants

LES SOCIÉTÉS CIVILES de placement immobilier (SCPI) ont mauvaise presse. Ce mode de placement collectif est pourtant ingénieux dans son principe : il permet à des investisseurs disposant de sommes même modestes (à partir de 50 000 francs) d'acquérir des parts de sociétés qui achèteront des immeubles à louer. Les associés se trouvent ainsi déchargés de tout souci de gestion immobilière, mais, en revanche, s'en remettent à un gestionnaire qui choisit les immeubles, sélectionne les locataires et prélève des commissions à la souscription, sur les revenus distribués et à la vente. Les associés ont théoriquement un droit de regard lors des assemblées générales et par le biais du conseil de surveillance élu, mais, en pratique, ce contrôle est difficile à exercer.

Les SCPI présentent un autre avantage de taille : elles sont dites fiscalement transparentes. Cela signifie que la société n'est pas imposable, mais les associés le sont, à hauteur de leur part du capital. C'est pourquoi, à partir de 1987, la plupart des grandes banques ont créé une soixantaine de SCPI Méhaignerie, ouvrant à leurs épargnants le bénéfice de cet avantage fiscal.

On trouve, aujourd'hui, sur le marché, des SCPI de différentes générations. Les plus récentes sont encore ouvertes, on peut en acheter des parts et bénéficier d'avantages fiscaux conséquents. Les plus anciennes atteignent l'âge de raison, sept ans, ce qui n'est pas sans inconvénient. Les mouvements de vente de parts d'associés de la première heure font baisser encore plus vite les prix. *« Faute de communication, nous avons vu arriver ensemble 8 % à 9 % d'associés désirant vendre leurs parts*, explique Alain Violette, chef de produit Géné Habitat de la Société générale. *Nous avons été contraints, conformément à la loi, de provoquer une assemblée générale au cours de laquelle les associés se sont majoritairement prononcés pour la baisse du prix des parts plutôt que pour la vente d'immeubles. »*





Le choix d'une SCPI est donc délicat. La valeur des parts est liée à l'évolution du marché de l'immobilier d'habitation, pas encore complètement sorti de la crise. Deux symptômes persistent : les prix des transactions continuent de baisser et les loyers sont sur une pente légèrement descendante, pour cause de moindre solvabilité des locataires. Cependant, les professionnels de l'immobilier notent une stabilisation globale des prix, malgré quelques îlots de baisse persistante, et la demande de logements à louer est forte, à condition de rester dans une fourchette allant de 50 francs le mètre carré mensuel en province à 65 francs en proche banlieue, et de 75 francs à 85 francs à Paris.

Avant d'opter pour l'achat de parts d'une SCPI, il faut examiner à la loupe son patrimoine, son prix d'achat ou d'expertise, les loyers et le taux d'occupation. L'investisseur averti retracera l'historique de la valeur du prix des parts, des recettes locatives et des revenus servis. Il ne se contentera pas d'un rendement exprimé en pourcentage du prix de la part qui n'est pas toujours celui qu'il paiera. Il s'inquiétera aussi des provisions constituées pour grosses réparations et de la réserve dite de report à nouveau, dont la bonne norme est aux alentours de 3 % des recettes locatives. Derniers détails d'importance : connaître précisément les commissions prélevées par la société de gestion sur les sommes collectées, les revenus locatifs (10 % maximum) et les ventes de parts (5 % maximum).

L'investisseur en immobilier d'habitation a le choix entre deux stratégies : soit il achète des parts à prix décoté, sur le marché secondaire, sans l'avantage fiscal puisqu'il a été consommé, soit il souscrit des parts de première main, mais il lui faut faire vite, avant janvier ou février prochains, car le dispositif Méhaignerie expire au 31 décembre 1997, date à laquelle les immeubles doivent être achevés. Beaucoup de gestionnaires de SCPI ont surpayé les immeubles achetés entre 1988 et 1991, absorbant largement l'avantage fiscal et, circonstance aggravante, ont même revalorisé le prix de parts d'un patrimoine qui, dans le même temps, se dépréciait. Les SCPI de la deuxième génération, entre 1990 et 1992, sont, pour cette raison, les plus mal en point.

UN CHOIX DÉLICAT

Aujourd'hui, le prix de la part devrait refléter la dévalorisation de ce patrimoine, qui atteint, à Paris, entre 30 % et 40 % entre 1991 et 1996. Mais cela n'est pas encore le cas des prix officiels des parts de toutes les SCPI. Là où le réajustement n'est pas accompli, il vaut mieux se tourner vers le marché dit « gris », à des prix inférieurs. La Commission des opérations de Bourse (COB), prenant acte du développement des transactions de gré à gré a d'ailleurs enjoint aux gestionnaires de communiquer, dans leurs publications, le prix moyen pratiqué.

Les SCPI de la troisième et dernière génération ont l'avantage de la jeunesse. Leurs gestionnaires ont acheté des immeubles après le retournement de marché de 1991, à des prix plus sages, mais elles ne servent pas des rendements mirobolants : 5 % au plus, non compté l'avantage fiscal qui n'y ajoute qu'à peine 1 %. Aujourd'hui, une quinzaine de SCPI sont « ouvertes » et cherchent des associés, les plus actives étant celles des grandes banques de dépôt. Citons Géné Habitat 5 de la Société générale, Unidomo 9 du Crédit agricole, Domirente 1 du groupe Pelloux, Natio Habitat 3 de la BNP, Immo'Poste du réseau La Poste, Elysées Résidence 4 du CCF, Pierre Ecureuil Habitat de la Caisse d'épargne et Cofipierre 4 des Mutuelles du Mans (une des rares SCPI à offrir une garantie de rachat des parts).

GESTION FAMILIALE

Les SCPI Quilès, Super Quilès ou Super Méhaignerie offrent un avantage fiscal majoré : il est possible de déduire 15 % du montant de l'investissement, dans la limite de 400 000 francs pour une personne célibataire et 800 000 francs pour un couple marié, soit 60 000 francs et 120 000 francs de déduction fiscale maximale, fractionnable sur quatre ans. Un cadeau, en contrepartie duquel le propriétaire doit respecter deux engagements : il doit louer à des locataires dont les revenus sont inférieurs à un barème, avec un loyer réglementé (en Ile-de-France, 800 francs par mètre carré et par an soit 67,40 francs le mètre carré mensuel, et ailleurs 567 francs annuel soit 48 francs mensuel). Etant donnée la baisse générale des prix et des loyers, ces contraintes n'ont rien de rédhibitoire, au contraire. Les logements neufs proposés à ce tarif trouveront toujours preneurs.

S'il cherche un rendement locatif brut de 6 %, soit un net de 4,2 %, l'investisseur devra simplement veiller à ne pas payer le mètre carré plus de 13 483 francs, en région parisienne. Il existe cinq SCPI Super Quilès-Méhaignerie sur la place, de taille plutôt réduite, à la gestion quasi familiale. *« Notre SCPI, avec une capitalisation de 80 millions de francs, compte 450 associés »*, explique François Lacheze, gérant d'Acti Habitat (Caisse des dépôts).

Acheter aujourd'hui des parts de SCPI d'habitation, à prix décoté, demande du flair et un audit impartial du profil immobilier et financier de la société de gestion à laquelle on confie, sans grand pouvoir de contrôle, ses économies.

Agnès Clément

L'avantage fiscal Méhaignerie

L'avantage fiscal Méhaignerie fait partie des aides fiscales successives à l'investissement locatif. Il a été créé en 1986 et permet à un investisseur de déduire de son impôt sur le revenu 10 % de l'achat d'un immeuble neuf dans la limite de 300 000 francs pour un célibataire et de 600 000 francs pour un couple marié. La réduction d'impôt est étalée sur deux ans, dont la moitié du plafond la première année (15 000 ou 30 000 francs) et le solde la seconde. Le logement doit être loué non meublé, à titre de résidence principale, et pour une période minimale de six ans. Les sociétaires sont donc contraints de conserver leurs parts environ sept ans, car il faut compter avec les délais de livraison de l'immeuble et de sa mise en location. Rappelons que les SCPI sont dites fiscalement transparentes : la société n'est pas imposable, mais les associés le sont, à hauteur de leur part du capital.

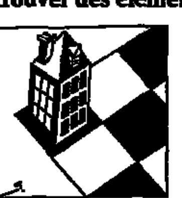
DÉPÊCHES

■ **FONDS DE PENSION : la proposition de loi de l'UDF** sur l'épargne-retraite sera discutée le 21 novembre par l'Assemblée nationale, juste après l'examen du budget. Il s'agit de créer *« un complément de retraite pour tous les Français »*, alors que l'espérance de vie augmente d'un trimestre par an, souligne le député Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges), partisan d'un système *« à trois marches »* : le régime de base de la Sécurité sociale, les retraites complémentaires et les fonds d'épargne-retraite, *« supplément de retraite par capitalisation »*. M. Thomas est favorable à une exonération fiscale, plafonnée, à l'entrée, et souhaite que les fonds recueillis n'aillent pas en majorité dans les obligations d'Etat.

■ **SONDAGE : la majorité des Français estiment que la baisse** des impôts, annoncée par le gouvernement, n'aura pas d'effet positif sur leurs revenus, selon un sondage réalisé pour la Caisse d'épargne et le quotidien *Les Echos*. La peur de l'aléa (surtout le chômage) est actuellement la première motivation d'épargne, les plans d'épargne-logement restant plébiscités (26 % des intentions de placements), alors que les actions de sociétés privatisés n'ont plus le vent en poupe (4 % des intentions contre 13 % en 1993). Après plusieurs années de méfiance, voire de sinistrose, l'immobilier intéresse à nouveau les Français : 37 % considèrent que le moment est favorable pour acheter un logement, alors qu'ils n'étaient que 29 % il y a un an.

Les acheteurs font toujours les prix

Les statistiques concernant le marché immobilier et le chômage ont quelque chose en commun : elles sont scrutées par des experts qui cherchent désespérément à trouver des éléments positifs.


IMMOBILIER

Ainsi, la Chambre des notaires de Paris, qui dresse périodiquement un état de santé de l'immobilier parisien, ne manque pas de souligner que le volume des ventes enregistrées entre le deuxième trimestre 1995 et le deuxième trimestre 1996 a progressé de 27 % pour les logements anciens. Sans occulter pour autant que le chiffre d'affaires correspondant à l'ensemble de ces transactions (+ 8 %) reste à la traîne au simple motif que les prix ne cessent de baisser. Selon l'indice mis au point par le notariat en collaboration avec l'INSEE, il ressort que le prix moyen au mètre carré relevé à Paris à la mi-96 se situait à 15 680 francs contre 17 254 en 1995, soit une nouvelle baisse de 9,12 % sur un an. Tous les arrondissements parisiens ne sont pas affectés de la même façon. C'est dans le 6e et le 16e que sont enregistrés les reculs les plus spectaculaires, avec des baisses de 19 % et de 12,3 %. Longtemps considéré comme une des zones de villégiature par excellence, le 16e à un prix moyen au mètre carré qui n'est plus que de 20 349 francs, soit meilleur marché que le 8e (20 437 francs) ou encore le 4e (20 531 francs). Toujours au chapitre des plus fortes baisses, suivent le 7e et le 19e avec des prix au mètre carré se situant respectivement autour de 22 679 francs (– 12 %) et de 11 624 francs (– 12,4 %).

A l'inverse, c'est dans le 2e arrondissement que la baisse sur un an a été le plus modérée (– 4,6 %) ainsi que dans le 5e (– 6 %), le 17e (– 5,2 %) et le 11e (– 6,2 %).

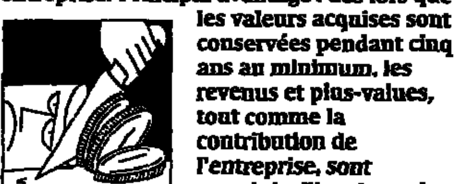
Moins complètes que par le passé, les statistiques fournies par la Chambre des notaires ne permettent pas de voir comment les différents types de biens (studios, deux-pièces, etc.) ont résisté à la crise. Il semble néanmoins que tous les logements soient peu ou prou concernés, le prix des appartements de standing ayant même reculé plus vite que la moyenne.

Toute la question maintenant consiste naturellement à savoir si l'augmentation du nombre de transactions qui s'est fait jour à la mi-96 sera durable ou pas. Impossible de prévoir l'avenir mais, à court terme, une chose est plausible : la disparition, à la fin de l'année, de plusieurs dispositions fiscales destinées à relancer le marché immobilier aura pour effet de précipiter certaines intentions d'achat. Mais rien ne permet pour autant de conclure que cet « effet volume » aura pour conséquence de tirer les prix à la hausse.

Arnaud de Fréminville

Epargner à bon compte dans l'entreprise

Le plan d'épargne-entreprise (PEE) est un système d'épargne facultatif qui permet aux salariés de se constituer une épargne en valeurs mobilières avec l'aide de leur entreprise. Principal avantage : dès lors que les valeurs acquises sont conservées pendant cinq ans au minimum, les revenus et plus-values, tout comme la contribution de l'entreprise, sont exonérés d'impôt sur le revenu.


FISCALITÉ

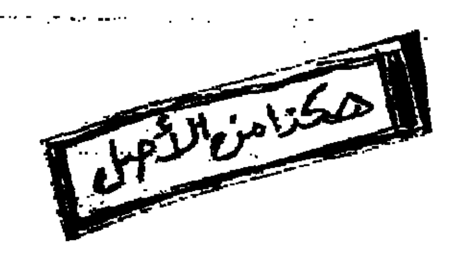
Dans la pratique, le PEE est alimenté à l'initiative du salarié, qui peut effectuer des versements libres ou réguliers. Au cours d'une année, ces versements ne doivent pas excéder plus du quart de sa rémunération annuelle.

De son côté, l'entreprise contribuera à cet effort d'épargne en versant ce que l'on appelle un abondement. Cette contribution est limitée au triple des versements effectués par le salarié, avec un plafond de 15 000 francs par an. A noter que la CSG et la CRDS sont prélevées lors du versement de l'abondement sur le PEE.

L'épargne (versement du salarié et abondement) est généralement investie en actions de sicav ou parts de fonds communs de placement. Par la suite, les sommes qui auront fructifié au minimum cinq ans pourront être récupérées en franchise d'impôt sur revenu (mais les plus-values et/ou les revenus seront soumis à la CRDS), l'épargnant pouvant effectuer, à sa convenance, un retrait total ou partiel. Remarque : il reste possible de débloquer son épargne avant cinq ans sans subir de pénalité fiscale. Les cas ouvrant droit à ce régime d'exception sont les suivants : cessation du contrat de travail, naissance d'un troisième enfant, mariage, divorce (à condition de conserver la garde d'un enfant), acquisition de la résidence principale, création d'une entreprise par le bénéficiaire ou son conjoint, situation de surendettement...

Si l'un de ces événements venait à se produire, l'épargne acquise sur le PEE ne serait pas débloquée automatiquement. Il appartient en effet au salarié de contacter l'organisme gestionnaire des fonds et de lui fournir les pièces nécessaires en précisant s'il souhaite effectuer un déblocage total ou partiel des sommes devenues disponibles.

Laurent Edelmann



REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	25-10-96	Diff.
Bongrain	2045	[redacted]
Danone	716	[redacted]
Eridania Beghin	825	[redacted]
Fromageries Bel	4600	[redacted]
LVMH Moet Vuitton	1152	[redacted]
Pernod-Ricard	267,40	[redacted]
Remy Cointreau	125,50	[redacted]
Saint-Louis	1331	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

ASSURANCES	25-10-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	150,70	[redacted]
Axa	320,50	[redacted]
GAN	118,50	[redacted]
SCOR	199,50	[redacted]
UAP	106	[redacted]
Union Assur.Fdal	580	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

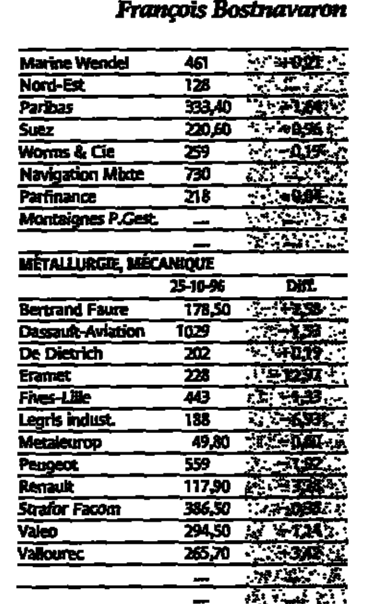
BATIMENT ET MATÉRIAUX	25-10-96	Diff.
Bouygues	520	[redacted]
Ciments Fr.Priv.B	170,90	[redacted]
Colas	645	[redacted]
Eiffage	237	[redacted]
Eurotunnel	7,80	[redacted]
GTM-Entrepose	245	[redacted]
Imetal	782	[redacted]
Jean Lefebvre	260	[redacted]
Lafarge	306,40	[redacted]
Saint-Gobain	698	[redacted]
SGE	97,50	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

CHIMIE	25-10-96	Diff.
Air Liquide	796	[redacted]
Gascogne (B)	439	[redacted]
Michelin	246	[redacted]
Plastic-Omn.(Ly)	434	[redacted]
Rhone Poulenc A	147	[redacted]
Roussel Uclaf	1319	[redacted]
Sanofi	470,40	[redacted]
Synthelabo	484	[redacted]
	—	[redacted]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	25-10-96	Diff.
BIC	759	[redacted]
Christian Dior	637	[redacted]
Clarins	710	[redacted]
DMC (Dollfus Mi)	143,20	[redacted]
Essilor Intl	1352	[redacted]
Groupe Andre S.A.	362	[redacted]
L'Oreal	1791	[redacted]
Moulinex	96,30	[redacted]
Salomon (Ly)	465,10	[redacted]
S.E.B.	1028	[redacted]
Skis Rossignol	134,10	[redacted]
Sommer-Allibert	151,80	[redacted]
Zodiac ex.dt divid	1441	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

CRÉDIT ET BANQUES	25-10-96	Diff.
Bancaire (Cie)	499,90	[redacted]
B.N.P.	196,70	[redacted]
C.C.F.	231	[redacted]
Cetelem	1139	[redacted]
Comptoir Entrep.1	9,60	[redacted]
CPR	419,90	[redacted]
Cred.Fon.France	69,05	[redacted]
Credit Local Fce	440,50	[redacted]
Credit Lyonnais CI	139	[redacted]
Credit National	238,20	[redacted]
Societe Generale	557	[redacted]
UFB Locabail	455	[redacted]
UIC	39,30	[redacted]
Via Banque	135	[redacted]
	—	[redacted]

Paris consolide ses gains



VALEURS

LE VENT D'EUPHORIE qui avait soufflé huit jours plus tôt sur l'ensemble des places est tombé cette semaine sans que les boursiers y voient, dans l'immédiat, un véritable retournement de tendance. La Bourse de Paris n'a pas échappé à ce mouvement de consolidation généralisée, les valeurs terminant la semaine en repli de 1,04 % à 2 162,43 points. Selon les opérateurs, seul un franchissement à la baisse du niveau des 2 100 points pourrait être interprété comme une véritable inversion de tendance. Au cours de cette semaine plutôt calme, en l'absence de statistiques importantes en provenance des Etats-Unis, quelques titres ont retenu l'attention. C'est le cas notamment de Lagardère et de Thomson-CSF, qui ont continué d'être très entourés. Au cours de la seule séance de lundi, les échanges sur ces deux titres ont pratiquement représenté 10 % du total des transactions du jour. Lagardère termine la semaine sur un repli marginal de 0,12 % à 166 francs et Thomson-CSF finit sur une hausse de 1,39 % à 160 francs. Des écarts de cours bien insignifiants si on les compare au recul qu'a connu le Club Méditerranée.

En cinq séances, le titre du Club a perdu 16,64 % pour terminer la période à 328,60 francs. La totalité de cette baisse s'est effectuée au cours de la seule séance de mercredi. A l'origine de ce recul, l'annonce par le Club, mardi soir, de la stabilité de son résultat courant pour le second semestre. Les analystes ont réagi – et peut-être « surréagi » – très rapidement. S'ensuivirent de nombreuses recommandations de ventes qui ne firent pas les affaires du titre. Après plusieurs tentatives de cotation infructueuses mercredi à l'ouverture, les vendeurs ne trouvant pas de contrepartie, le titre est revenu à la cotation quelques heures plus tard. Mais, en clôture, le mal était fait : l'action avait perdu 17,34 % à 329 francs et les échanges avaient porté sur 864 500 titres, soit 6,36 % du capital. Depuis le début de l'année, elle affiche désormais un recul de 16 %.

La sanction de la Bourse – dont plusieurs analystes conviennent aujourd'hui qu'elle était exagérée – est toujours redoutée par les dirigeants d'entreprise. Les boursiers décernent souvent blâmes et satisfecit avec la même promptitude. Dans le cas du Club, leur réaction ne s'est pas fait attendre car ils étaient restés attachés à l'objectif de 400 millions de francs de bénéfices à la fin de l'exercice 1996-1997, annoncé par le président-directeur général du Club, Serge Trigano, lors du forum « Valeurs françaises » du CCF. Les dirigeants de la rue Vivienne ont, à l'évidence, péché par excès d'optimisme, les conditions économiques n'ayant pas été au rendez-vous. Ils admettent aujourd'hui que des ajustements au niveau du marketing sont nécessaires, tout en reconnaissant qu'il est impensable de changer le concept du Club ou sa stratégie. Des rumeurs – formellement démenties – ont même fait état d'un possible remplacement d'Henri de Bodinat, directeur général du Club. Ce dernier indiquait, au contraire, jeudi à l'AFP qu'il avait été chargé de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de prix, « plus ciblés », visant à augmenter le chiffre d'affaires du groupe l'an prochain.

Notons encore pour cette fin de semaine l'annonce de la prochaine entrée en Bourse sur le compartiment du second marché du groupe Jean-Claude Darmon, numéro un de la communication sportive. Selon la société de communication financière Europe Finance et Industrie, 15 % du capital de la société créée par M. Darmon en 1968 devrait être proposé aux investisseurs. Détenue à 94,3 % par M. Darmon, le groupe du même nom a réalisé au cours de l'exercice 1996 clos fin juin un chiffre d'affaires de 652 millions de francs et un bénéfice net part du groupe de 43,4 millions de francs. La société, qui emploie soixante-sept personnes, exerce quatre métiers au profit des clubs et des fédérations sportives : gestion des droits de retransmission télévisée, recherche de sponsors, régie des espaces publicitaires (notamment dans les stades) et gestion des relations publiques.

François Bostnavaron

DISTRIBUTION	25-10-96	Diff.
Carrefour	2849	[redacted]
Casino Guichard	230,40	[redacted]
Castorama Dl (Li)	875	[redacted]
Comptoir Moder.	2460	[redacted]
Damart	4180	[redacted]
Galeries Lafayette	1885	[redacted]
Guilbert	840	[redacted]
Guyenne Gascogne	1850	[redacted]
Pinault-Prin.Red.	1904	[redacted]
Primagaz	525	[redacted]
Promodes	1444	[redacted]
Rexel	1475	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]
	—	[redacted]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	25-10-96	Diff.
Alcatel Alsthom	449,40	[redacted]
CS Signaux(CSEE)	233,20	[redacted]
Intertechnique 1	751	[redacted]
Labinal	790	[redacted]
Legrand	891	[redacted]
Sagem SA	3170	[redacted]
Schneider SA	252	[redacted]
Thomson-CSF	160,20	+1,32
	—	
	—	
	—	
	—	
	—	

IMMOBILIER ET FONCIER	25-10-96	Diff.
G.F.C.	435	+0,46
Rue Imperiale(Ly)	4551	[illegible]
Sefimeg	391	[illegible]
Simco	447	[illegible]
UIF	415	[illegible]
Lucia	—	
Silic	740	[illegible]
Sogeparc (Fin)	717	[illegible]
	—	
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	25-10-96	Diff.
Bollore Techno.	539	[illegible]
Cerus Europ.Reun	132,20	[illegible]
CGIP	1186	+1,80
Eurafrance	2176	+6,04
Gaz et Eaux	2145	[illegible]
Lagardere	167	[illegible]
Marine Wendel	461	+0,22
Nord-Est	128	[illegible]
Paribas	333,40	[illegible]
Suez	220,60	+0,56
Worms & Cie	259	-0,15
Navigation Mixte	730	[illegible]
Parfinance	218	[illegible]
Montaignes P.Gest.	—	
	—	

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	25-10-96	Diff.
Bertrand Faure	178,50	+2,58
Dassault-Aviation	1029	[illegible]
De Dietrich	202	[illegible]
Eramet	228	[illegible]
Fives-Lille	443	[illegible]
Legris indust.	188	[illegible]
Metaleurop	49,80	[illegible]
Peugeot	559	[illegible]
Renault	117,90	[illegible]
Strafor Facom	386,50	[illegible]
Valeo	294,50	[illegible]
Vallourec	265,70	[illegible]
	—	
	—	
	—	

MINES D'OR, DIAMANT	25-10-96	Diff.
Anglo American #	320	-4,19
De Beers #	155	+6,06
Driefontein #	62,80	+2,95
Gencor Limited #	17,95	-4,26
Harmony Gold #	41,50	-1,19
Randfontein #	26,50	-12,54
Saint-Helena #	31,70	[illegible]
Western Deep #	160	+2,43
	—	
	—	

PÉTROLE	25-10-96	Diff.
Elf Aquitaine	419,30	+0,28
Esso	528	+2,22
Geophysique	366	+2,80
Total	407,70	-1,59
BP France	137	-0,72
Erap-Elf CPet.	375	-1,83
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	25-10-96	Diff.
Bail Investis.	778	-0,25
Interbail	224	+0,44
Klepierre	661	[illegible]
Locindus	725	[illegible]
Selectibanque	73,90	+6,71
Unibail	510	[illegible]
Genefim	—	
Immobail	104	[illegible]
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	25-10-96	Diff.
Accor	632	-3,21
BIS	530	-3,83
Canal +	1254	[illegible]
Cap Gemini	253	+7,20
CEP Communication	350	[illegible]
Club Mediterranee	331,50	-15,86
Eaux (Gle des)	622	[illegible]
Euro Disney	10,20	-3,79
Filipacchi Medias	1100	[illegible]
Havas	332,80	[illegible]
Lyonnaise Eaux	458,90	-0,88
Publicis	423	[illegible]
S.I.T.A	1040	[illegible]
Sligos	550	+7,10
Sodexho	2540	[illegible]
Technip	459,30	[illegible]
Ecco	1225	[illegible]
Scac Delmas(SVD)	980	[illegible]
Dauphin OTA	320	[illegible]
TF1-1	558	-2,61
	—	
	—	

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	25-10-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,70	[illegible]
CNB TMO 82-97 (S)	100,50	[illegible]
CNB Parib.97TMO(S)	—	+0,53
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,48
CNI TMO 1/82-97(S)	100,50	-1,88
	—	

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 18 octobre

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 15,16 %, sur 5 ans : 34,64 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[redacted]	Rang	[redacted]	Valeur liquid.
EMERGENCE POSTE	SOGEPOST	1	[redacted]	—	[redacted]	112,26
VALEURS DE FRANCE	BRED	2	[redacted]	—	[redacted]	480,24
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	3	[redacted]	1	[redacted]	137,82
NORWICH SELECTION	NORWICH	4	[redacted]	13	[redacted]	133,05
INTERSELECTION FRANCE	SG	5	[redacted]	9	[redacted]	588,53
ALLIAGE (D)	BGP	6	[redacted]	—	[redacted]	1059,01
ALLIAGE (C)	BGP	7	[redacted]	—	[redacted]	1140,28
BSD AVENIR	BSD	8	[redacted]	16	[redacted]	117,39
PERVALOR	SG	9	[redacted]	12	[redacted]	653,22
FEDERAL CROISSANCE (D)	CDT BRET	10	[redacted]	4	[redacted]	168,44
FEDERAL CROISSANCE (C)	CDT BRET	11	[redacted]	3	[redacted]	180,87
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	12	[redacted]	5	[redacted]	870,51
CM EPARGNE LONG TERME (C)	CDT MUTU	13	[redacted]	19	[redacted]	235,37
CM EPARGNE LONG TERME (D)	CDT MUTU	14	[redacted]	20	[redacted]	225,30
MIDLAND OPTIONS PLUS	MIDLAND	15	[redacted]	22	[redacted]	44281,93
OUEST VALEURS (C)	CIO	16	[redacted]	14	[redacted]	1608,89
OUEST VALEURS (D)	CIO	17	[redacted]	15	[redacted]	1406,50
AVENIR ALIZES (C)	CDT MUTU	18	[redacted]	17	[redacted]	2103,17
AVENIR ALIZES (D)	CDT MUTU	19	[redacted]	18	[redacted]	1992,06
TRESOR AVENIR	CDC TRES	20	[redacted]	6	[redacted]	116,44
GTI FRANCE3	GTI FIN	21	[redacted]	—	[redacted]	12540,76
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE ST	22	[redacted]	—	[redacted]	1130,40
AVENIR EPARGNE	CM ASSUV	23	[redacted]	2	[redacted]	17259,05
INOGESTION (C)	ECOFI FI	24	[redacted]	7	[redacted]	16527,62
INOGESTION (D)	ECOFI FI	24	[redacted]	7	[redacted]	16527,62
ASSURINDICE	DEMACHY	26	[redacted]	21	[redacted]	11166,66
ACTI 2 (C)	BBL FRAN	27	[redacted]	10	[redacted]	16211,35
ACTI 2 (D)	BBL FRAN	28	[redacted]	11	[redacted]	14311,44
STARDEX FRANCE	CAPSTARD	29	[redacted]	—	[redacted]	12121,62
SEVEA	CNCA	30	[redacted]	—	[redacted]	106,54
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	B PARIBA	31	[redacted]	—	[redacted]	110737,90

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 15,86 %, sur 5 ans : 35,26 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[redacted]	Rang	[redacted]	Valeur liquid.
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	1	[redacted]	1	[redacted]	1641,98
PARAMERIQUE	B PARIBA	2	[redacted]	23	[redacted]	1062,38
ATLAS MAROC	ATLAS	3	[redacted]	—	[redacted]	12108,97
PAREUROPE	B PARIBA	4	[redacted]	4	[redacted]	1480,26
FINARVAL	COURCOUX	5	[redacted]	51	[redacted]	2040,83
PLACEMENT NORD (D)	SMC	6	[redacted]	20	[redacted]	1325,92
PLACEMENT NORD (C)	SMC	6	[redacted]	20	[redacted]	1325,92
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	8	[redacted]	3	[redacted]	1498,83
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	9	[redacted]	6	[redacted]	192,39
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	10	[redacted]	8	[redacted]	1103,54
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	11	[redacted]	17	[redacted]	1316,99
BIOSPHERE	CYRIL FI	12	[redacted]	28	[redacted]	1531,59
VIA INVESTISSEMENT	VIA BANQ	13	[redacted]	37	[redacted]	531,31
TECHNO-GAN	GAN	14	[redacted]	9	[redacted]	8027,84
EPARGNE UNIE	CNCA	15	[redacted]	19	[redacted]	168,27
HORIZON	ECUREUIL	16	[redacted]	18	[redacted]	1755,85
ALLIANCE	VIA BANQ	17	[redacted]	56	[redacted]	11971,01
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	18	[redacted]	12	[redacted]	1190,09
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	19	[redacted]	13	[redacted]	961,13
SLIVAM	CL	20	[redacted]	27	[redacted]	487,30
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	21	[redacted]	11	[redacted]	564,38
SOGEVAR	SG	22	[redacted]	25	[redacted]	1306,46
GROUPAMA PATRIMOINE	GROUPAMA	23	[redacted]	—	[redacted]	1450,98
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	24	[redacted]	7	[redacted]	244,75
C.I.P.E.C.	CIPEC	25	[redacted]	—	[redacted]	1243,04
PREPAR CROISSANCE	BRED	26	[redacted]	26	[redacted]	159,93
ORSAY STRATEGIES	ORSAY	27	[redacted]	—	[redacted]	11585,96
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	28	[redacted]	24	[redacted]	401,31
CICAMONDE	CIC PARI	29	[redacted]	52	[redacted]	1300,38
FRANCE JAPAQUANT SICAV	B PARIBA	30	[redacted]	63	[redacted]	487,67
NATIO PATRIMOINE	BNP	31	[redacted]	29	[redacted]	1521,27
LOTUS	ATLAS	32	[redacted]	49	[redacted]	10857,09
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC GEST	33	[redacted]	22	[redacted]	874,19
LAFFITTE EXPANSION	BARCLAYS	55	[redacted]	50	[redacted]	297,35
PARIBAS CROISSANCE	B PARIBA	56	[redacted]	35	[redacted]	746,14
ELAN CLUB	ROTHSCHI	57	[redacted]	57	[redacted]	62962,62
ELAN CONCERTO	ROTHSCHI	58	[redacted]	61	[redacted]	50080,12
VIVAX (C)	GESTOR	59	[redacted]	—	[redacted]	960,56
VIVAX (D)	GESTOR	60	[redacted]	—	[redacted]	941,20
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE C	CDT NORD	61	[redacted]	—	[redacted]	112,13
ETOILE PATRIMOINE EQUILIBRE D	CDT NORD	62	[redacted]	—	[redacted]	111,93
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL FR	63	[illegible]	53	23,15	947,56
NATWEST CROISSANCE (D)	NATWEST	64	[illegible]	48	[illegible]	105,27
NATWEST CROISSANCE (C)	NATWEST	65	[illegible]	47	[illegible]	111,25
PARIBAS OPPORTUNITES	B PARIBA	66	[illegible]	44	[illegible]	159,85
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	67	[illegible]	58	[illegible]	4525,71
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNA	68	[illegible]	16	[illegible]	8763,89
CAPITAL-VALEURS	PALUEL	69	[illegible]	62	[illegible]	461,99
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	B PARIBA	70	[illegible]	42	32,15	219,52
NOVACTIONS	BQ EUROF	71	[illegible]	—		1160,82
CAPITAL-DR.INTERNATIONAL	PALUEL	72	[illegible]	59	11,28	1171,34
ATALANTE GESTION	CDC GEST	73	[illegible]	—		1200971,18
SELECTION MONDIALE	CCF	74	[illegible]	60	[illegible]	376,59
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (D)	OPTIGEST	75	[illegible]	54	[illegible]	1572,58
OPTIGEST-BMM STRATEGIE INT (C)	OPTIGEST	76	[illegible]	55	[illegible]	1581,48
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	77	[illegible]	45	[illegible]	12891,15
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	78	[illegible]	66	[illegible]	1342,31
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	79	[illegible]	65	[illegible]	1295,39
VERCORS	CDC GEST	80	[illegible]	—		115269,15
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	81	[illegible]	30	38,79	17210,69
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	82	[illegible]	64	[illegible]	357,30

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 11,85 %, sur 5 ans : 12,57 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
CONSERVATEUR UNISIC	CONSERVA	1	[illegible]	1	[illegible]	431,47
CNP ASSUR PIERRE	CNP	2	[illegible]	2	[illegible]	541,25
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (C)	INDOSUEZ	3	[illegible]	13	[illegible]	767,85
INDOSUEZ RENDEMENT ACTIONS (D)	INDOSUEZ	4	[illegible]	14	[illegible]	583,62
CONVERTIMMO	SG	5	[illegible]	4	25,50	86,98
FRANCIC PIERRE	CIC PARI	6	[illegible]	15	[illegible]	115,29
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	7	[illegible]	25	[illegible]	11108,55
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	8	[illegible]	12	[illegible]	542,76
FRUCTIMMO	CCBP	9	[illegible]	21	[illegible]	30,12
PLACEMENT IMMOBILIER (D)	SMC	10	[illegible]	23	5,89	106,48
PLACEMENT IMMOBILIER (C)	SMC	10	[illegible]	23	5,89	106,48
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	12	[illegible]	16	9,82	1009,89
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	13	[illegible]	17	[illegible]	932,24
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	14	[illegible]	8	[illegible]	682
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	15	[illegible]	9	[illegible]	491,19
UAP AEDIFICANDI	UAP	16	[illegible]	18	[illegible]	452,44
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	17	[illegible]	5	22,88	108,79
UNI-FONCIER	CNCA	18	[illegible]	10	16,41	1214,75
NATIO IMMOBILIER	BNP	19	[illegible]	3	[illegible]	1206,50
AGFIMO	AGF	20	[illegible]	11	16,33	504,37
FONCIER INVESTISSEMENT	CFF	21	[illegible]	26	[illegible]	892,20
FONCIVAL	BRED	22	[illegible]	6	[illegible]	286,62
CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	23	[illegible]	27	[illegible]	551,68
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	24	[illegible]	7	[illegible]	9581,92
ZURICH ACTIONS PIERRE	ZURICH	25	[illegible]	—		1059,07
AGF FONCIER	AGF	26	[illegible]	22	[illegible]	82,62
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	27	[illegible]	20	[illegible]	570,65
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	28	[illegible]	19	[illegible]	462,53
ABF FONCIERE SELECTION	ABF	29	[illegible]	28	[illegible]	3537,84
ALIZES PIERRE	CDT MUTU	30	[illegible]	29	[illegible]	1009,35

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 20,78 %, sur 5 ans : 61,68 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
ACTI MINES D'OR (D)	BBL FRAN	1	[illegible]	3	[illegible]	1930,96
ACTI MINES D'OR (C)	BBL FRAN	2	30,11	2	92,78	2359,10
SELECTION GEOLOGIA	CCF	3	26,35	5	[illegible]	130,71
ORVALOR	SG	4	24,67	1	[illegible]	1492,74
PREMIOR	CDT NORD	5	[illegible]	7	[illegible]	1625,35
ENERGIA	GAN	6	18,51	6	47,62	391,83
AURECIC	CIC PARI	7	17,54	8	[illegible]	1567,76
ORACTION	CNCA	8	16,90	4	63,32	1697,87
OBJECTIF GEO-CROISSANCE	LAZARD	9	[illegible]	9	[illegible]	10684,82
GROUPAMA OR	GROUPAMA	10	9,34	—		10404,51

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 13 %, sur 5 ans : 48,56 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
INDOSUEZ CONVERTIBLES (C)	INDOSUEZ	1	23,49	—		11150,80
INDOSUEZ CONVERTIBLES (D)	INDOSUEZ	2	23,49	—		10786,31
DIEZE	CNCA	3	[illegible]	2	[illegible]	1904,34
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	4	[illegible]	—		1199,58
OBJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	5	[illegible]	7	38,90	22218
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	6	[illegible]	5	[illegible]	666,52
CPR CAPITAL EXPANSION (D)	CPRGESTI	7	15,34	3	[illegible]	1132,73
CPR CAPITAL EXPANSION (C)	CPRGESTI	7	15,34	3	[illegible]	1132,73
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	9	15,26	6	[illegible]	1591,48
PASQUIER CONVERTIBLES (C)	BIMP	10	14,54	—		12005,48
PASQUIER CONVERTIBLES (D)	BIMP	11	14,51	—		11559,38
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	12	[illegible]	1	[illegible]	1240,88
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	13	13,65	8	36,24	19891,56
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	14	13,64	9	[illegible]	19489,01
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	15	13,58	—		1069,83
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	16	13,58	—		1133,58
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	17	13,19	—		18325,82
CONVERTICIC	CIC PARI	18	13,16	—		358,23
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C)	VERNES	19	[illegible]	—		12417,92
PYRAMIDES CONVERTIBLES (D)	VERNES	20	11,21	—		11393,37

Les sicav diversifiées recèlent quelques perles

LES « DIVERSIFIÉES FRANCE » se caractérisent par un mélange d'actions et d'obligations françaises destiné à amortir le risque, deux catégories de titres qui ont connu une bonne année. Mais la composition d'Emergence Poste (1,6 milliard de francs gérés), la première sur un an, est quelque peu atypique. En effet, la sicav comporte peu d'obligations et la gérance a réussi à compenser les contre-performances des actions de privatisées comme l'UAP et Rhône-Poulenc par des gains sur des actions européennes.

La plus grande de la catégorie, Intersélection France de la Société générale (8,5 milliards de francs gérés), s'attribue la cinquième place avec un gain de 20 % en douze mois. Le gestionnaire vise 70 % de la hausse avec l'indice CAC 40 et 30 % des performances des obligations de un à trois ans ainsi qu'une régularité des cours (grâce à la diversification : le portefeuille comporte soixante-quinze « lignes » d'actions).

Les sicav investies en obligations convertibles en actions constituent une autre solution pour parier sur la hausse des actions tout en limitant le risque. La meilleure sur douze mois (+ 23,5 %), Indosuez convertibles, vise au minimum 60 % des performances des obligations françaises à 5-7 ans (actuellement 5 %) et 40 % des gains des actions françaises. Mais la répartition réelle des placements varie dans le temps en fonction des convictions de la gestion (45 % d'actions aujourd'hui).

Les « diversifiées internationales » combinent dans des proportions diverses les placements en actions et obligations françaises étrangères. Le champion toutes catégories sur un an, trois ans et cinq ans reste « le Portefeuille diversifié » géré par Cogefi (+ 50 % sur les douze derniers mois !). Cette sicav détient presque exclusivement des actions. Les principaux postes sont français : Bic, Synthelabo, L'Oréal, Sodhexo. La répartition géographique (52 % d'actions françaises, 30 % d'autres pays d'Europe et 11 % d'américaines) ne devrait plus beaucoup varier. Le gérant, Bertrand Casalis, actuellement « plutôt optimiste » sur les actions, estime en effet que les difficultés pour choisir et suivre les bonnes valeurs croissent avec l'éloignement (les « visites d'usine sont indispensables »).

Du côté des sicav aurifères, Acti Mines d'or, de la Banque Bruxelles Lambert, continue de briller. Elle a pratiquement retrouvé son cours le plus haut de l'année, atteint en mai. Son gérant détient 25 % de mines autraliennes (dont « les dernières explorations ont été excellentes »), 25 % de canadiennes, 4 % de Guyanor (la seule mine française) et le reste en obligations françaises. L'impasse sur les mines sud-africaines continue de se révéler payante.

Alain Vernot

La fin annoncée de la baisse des taux en Allemagne

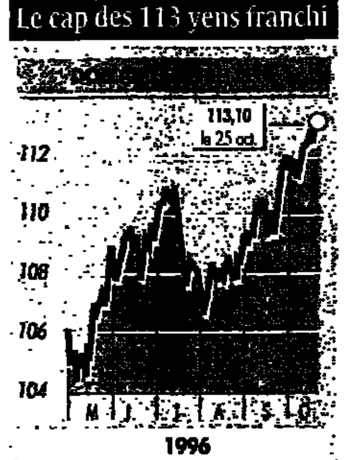
Les déclarations du chef économiste de la Bundesbank, Otmar Issing, ont provoqué des remous sur les marchés financiers internationaux. Le deutschemark s'est renforcé face à l'ensemble des devises, franc excepté

La semaine a été marquée, sur les marchés financiers internationaux, par les déclarations du chef économiste de la Bundesbank, Otmar Issing, qui a clairement laissé entendre que la détente monétaire est arrivée à son terme en Allemagne. *« Les taux directeurs sont à des niveaux historiquement faibles en Allemagne, et, dans ce domaine, il ne faut rien attendre et rien n'est nécessaire »*, a-t-il affirmé mercredi 23 octobre. Les propos de M. Issing pourraient marquer un tournant important dans l'évolution des politiques monétaires européennes. Les taux d'intérêt allemands étaient orientés à la baisse depuis l'été 1992, ce qui avait fini par créer un environnement favorable à la détente des rendements obligataires, au redressement du dollar, et à l'équilibre du marché des devises européennes.

OTMAR ISSING, chef économiste à la Bundesbank, est une personnalité très écoutée sur les milieux financiers internationaux. Moins « politique » que le président de l'institut d'émission, Hans Tietmeyer (très proche d'Helmut Kohl), grand théoricien des questions monétaires, il incarne aux yeux des investisseurs la rigueur et l'orthodoxie de la politique de la banque centrale allemande. Cette réputation explique l'importance que revêtent les propos qu'il a tenus, mercredi 23 octobre, lors d'un entretien accordé à la chaîne de télévision allemande ZDF.

« Les taux directeurs sont à des niveaux historiquement faibles en Allemagne, et, dans ce domaine, il ne faut rien attendre et rien n'est nécessaire », a affirmé M. Issing. Jusqu'à présent, les membres du conseil de la Bundesbank avaient toujours pris soin d'entretenir l'espoir de baisse des taux d'intérêt supplémentaires. Dans nos colonnes, le président de la banque centrale allemande, Hans Tietmeyer lui-même, avait affirmé, il y a une semaine à peine, ne pas pouvoir *« prévoir s'il reste une petite marge vers le bas »* (*Le Monde* du 17 octobre).

Otmar Issing a, en quelque sorte, mis fin, mercredi, aux doutes et aux interrogations de son président. Il n'existe plus, selon lui, *« de petite marge vers le bas »*. Pour justifier sa position, M. Issing a mis en avant les signes de reprise de l'économie allemande. *« L'économie s'est améliorée sensiblement depuis le printemps, même si ce n'est pas spectaculaire*, a-t-il expliqué. *Les performances, à la fin de l'année, seront meilleures que ce que l'on avait imaginé au début de 1996. »* L'indice de climat des affaires, mesuré par l'institut de conjoncture IFO, a progressé au mois de septembre pour s'établir à 95,7 points (après 94,4 points en août), tandis que la production manufacturière a progressé de 0,8 % au mois d'août (soit 2,8 % sur un an).



En repli face au mark, le dollar s'est apprécié face au yen, contre lequel il a atteint ses plus hauts niveaux depuis le mois de janvier 1994.

M. Issing estime que les conditions monétaires sont réunies pour permettre une reprise de la croissance, mais que son ampleur et sa durée dépendront des réformes structurelles de l'économie mises en œuvre : assainissement des finances publiques, refonte du régime de protection sociale et allègement de la fiscalité. En un mot, la Bundesbank estime que la balle n'est plus dans son camp, mais dans celui du gouvernement et des partenaires sociaux.

UNE RÉACTION MODÉRÉE

Le probable arrêt de la détente monétaire en Allemagne change en profondeur la donne sur les marchés financiers internationaux. Les taux directeurs de la Bundesbank étaient orientés à la baisse depuis l'été 1992. Depuis cette date, les rendements à trois mois allemands ont reflué de 10 % à 3 %, un repli qui s'est étendu aux autres pays européens, notamment à la France. Cette détente monétaire ininterrompue en Allemagne, rendue possible par le recul continu de l'inflation et la faiblesse de la croissance, avait fini par se propager aux rendements obligataires, par contribuer au redressement du dollar et par assurer un certain équilibre sur le marché des devises européennes.

La réaction des marchés aux propos de M. Issing a été – jusqu'à présent – modérée. Si le deutschemark s'est renforcé face à l'ensemble des devises – franc excepté –, il a terminé la séance de vendredi à 3,3755 francs, 1 001 lires, 74,40 yens et 1,5220 mark pour un dollar, en deçà de ses niveaux atteints deux jours plus tôt. Le contrat notionnel du Matif, pour sa part, qui avait cédé 42 centièmes mercredi et jeudi, en a regagné 26 vendredi.

Le sentiment des opérateurs selon lequel les taux d'intérêt à court terme vont rester stables durant de longs mois en Allemagne explique leur sérénité. Selon leurs anticipations, reflétées par les cours des contrats à terme, les rendements à 3 mois, actuellement à 3,12 %, ne commenceraient à remonter qu'au printemps de l'année 1997 (3,40 % fin juin). Afin de conforter la reprise économique, la Bundesbank opterait pour un long statu quo monétaire, comme l'ont fait la Réserve fédérale américaine de 1992 à 1994 ou la Banque du Japon depuis plus d'un an.

Certains analystes se montrent moins optimistes. Ils estiment que les anticipations de hausse des taux directeurs de la Bundesbank risquent de se renforcer au cours des prochaines semaines si l'économie allemande montre de nouveaux signes d'amélioration et si la croissance de la masse monétaire reste soutenue.

Pour la Banque de France, le scé*nario idéal serait celui d'une longue* période de stabilité des taux en Allemagne. Elle lui permettrait de poursuivre sa politique des très petits pas (le taux au jour le jour a été réduit de 3,38 % à 3,31 % lundi) et d'instaurer une convergence monétaire parfaite avec l'Allemagne, en ramenant ses appels d'offres (3,25 %) au niveau des prises en pension de la Bundesbank (3 %).

A l'inverse, un resserrement de la politique monétaire allemande plus rapide que prévu placerait la Banque de France dans une situation très délicate, surtout si l'économie française redémarre avec un certain retard sur son homologue allemande (la consommation des ménages a reculé de 1,5 % en France en septembre). *« Forcée »* de suivre la Bundesbank et de relever ses taux pour assurer la stabilité de la parité franc-mark sans que ce geste soit justifié économiquement, la Banque de France s'exposerait immanquablement aux critiques de la classe politique et des milieux industriels, dont l'Histoire récente a montré à quel point elles suffisent à rompre l'équilibre monétaire français.

Pierre-Antoine Delhommais

La lire aux portes du SME

« *L'Italie souhaite faire rentrer la lire dans le système monétaire européen (SME) dès l'approbation du budget à la Chambre des députés, sans attendre le vote du Sénat* », a déclaré, vendredi 25 octobre, le ministre italien du Trésor, Carlo Azeglio Ciampi. Le vote à la Chambre est prévu pour le 17 novembre.

M. Ciampi a souligné que le principal problème est la détermination de la *« parité centrale de la lire par rapport aux autres monnaies »*. Les milieux industriels italiens souhaitent faire rentrer la lire au cours le plus bas possible (autour de 1 050 lires pour 1 deutschemark) alors que l'Allemagne et la France sont favorables à la fixation d'un cours-pivot nettement plus élevé (autour de 950 lires pour 1 deutschemark). La lire s'échangeait, vendredi, à la clôture des marchés européens, à 1 001 lires pour 1 deutschemark.

La Banque d'Italie, saluant la rigueur budgétaire gouvernementale et la décrue de l'inflation, a par ailleurs annoncé, mercredi, une baisse de 0,75 % de son taux d'escompte, ramené de 8,25 % à 7,50 %.

Marché international des capitaux : l'Italie, l'euro et les réserves de change

LE SUCCÈS du compartiment français des marchés internationaux de capitaux ne se dément pas. Les emprunteurs étrangers se pressent à Paris dans l'espoir de s'y procurer des ressources et, partant, de s'assurer d'une notoriété dont ils ne jouissent pas encore. Ceux qui sont inconnus des investisseurs français demandent à leur banque de faire d'abord les présentations en respectant les formes. Il n'est guère question, comme sur d'autres places, de se lancer sans ménagement. Il faut obtenir les bonnes grâces des bailleurs de fonds français si l'on croit à la réalisation de l'Europe monétaire, car les investisseurs joueront un rôle de premier plan dans le cadre du grand marché de l'euro, et la concurrence sera rude entre les emprunteurs.

Pour l'heure, la liste des candidats à l'emprunt en francs ne renferme que des signatures de qualité. Ce sont pour la plupart des établissements publics, des entreprises et des banques de première importance. Plusieurs intermédiaires financiers font de gros efforts pour attirer également des Etats étrangers, mais ceux-ci, très rares, se montrent difficiles et tendent à préférer d'autres devises. C'est ainsi que l'Italie, dont beaucoup souhaitent qu'elle émette bientôt des obligations en francs, vient d'opter pour le yen japonais.

Cherchant à expliquer le choix du Trésor romain, d'aucuns mettent en avant des facteurs politiques. Mais d'autres, plus convaincants, y voient de simples raisons financières qui tiennent à la composition des réserves de changes. Impressionnés par la fermeté des intentions du gouvernement italien de participer à l'Union monétaire européenne dès sa création, ils pensent que ce pays n'a pas vraiment besoin de francs. Sa banque centrale s'en est bien passée jusqu'à présent, et si l'Italie est admise dans le cercle des pays qui auront satisfait aux exigences du traité de Maastricht, on ne voit pas pourquoi, d'une façon générale, il lui faudrait maintenant se procurer des devises européennes. Sa propre monnaie, comme celle de plusieurs de ses voisins, étant appelée dans cette perspective proche à disparaître au profit de l'euro, il se peut que déjà l'Italie s'apprête à ne plus considérer le franc français, le mark, le franc belge ou le florin néerlandais comme des devises étrangères. En revanche, les pays qui auront l'euro comme monnaie nationale auront davantage besoin de yens et de dollars, et peut-être de francs suisses, qui seront alors les principales devises étrangères.

Ce n'est là, bien sûr, qu'une interprétation qui reste à vérifier, mais comme elle est conforme aux développements qui se produisent dans d'autres pays européens, il convient de la mentionner. Que voit-on ailleurs, en Europe, dans les quelques Etats qui empruntent directement sur le marché international ? Depuis des mois, l'Irlande et la Belgique ne lèvent plus de fonds en devises européennes. L'Autriche, friande de francs suisses, fait référence à son propre schilling et cherche à obtenir des coûts de financement inférieurs à ceux qui lui incomberaient sur son marché national. Quant aux pays nordiques, la situation de la Suède est particulière. Le Trésor public de Stockholm est souvent présent sur les marchés, mais c'est un débiteur très opportuniste qui ne conserve pas nécessairement les ressources obtenues dans la monnaie dans laquelle sont libellés ses emprunts. Pour ce qui est de la Finlande, qui a émis des opérations en devises européennes cette année, il sera intéressant de suivre la politique qu'elle mènera l'an prochain. Helsinki aura, en 1997, un important programme à remplir à l'étranger qui pourrait atteindre l'équivalent de 7 milliards de dollars, car il lui faudra remplacer plusieurs opérations venant à échéance.

Le Danemark, pour sa part, lorsqu'il lève des fonds en devises, veut du deutschemark depuis le début de l'année. C'est un *outsider* qui ne partage pas l'ambition de ses voisins de se plier avec rigueur aux conditions de Maastricht. Quant à l'Angleterre, qui a conservé sa liberté, elle a, à deux reprises, fait appel au marché du dollar pour remplacer une transaction de 4 milliards de dollars qu'elle vient de rembourser.

Parmi ceux qui n'ont guère d'espoir d'être retenus dans la première fournée de l'Europe monétaire, la Grèce est sur le point de contracter un emprunt de 1 milliard de deutschemarks. L'affaire pourrait voir le jour cette semaine, ou immédiatement après la Toussaint. Il devrait s'agir d'un emprunt à taux fixe d'une durée de dix ans et dont la rémunération pourrait dépasser de quelque 0,9 point de pourcentage celle des obligations du Trésor allemand.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



L'ORGANISATION internationale du sucre (OIS) vient de rendre publiques, depuis son siège londonien, ses prévisions pour la nouvelle saison sucrière, avec une récolte mondiale de sucre de canne et de betterave en hausse. Celle-ci devrait atteindre, entre septembre 1996 et octobre 1997, 123,8 millions de tonnes de sucre, record jusqu'à présent inégalé. L'année dernière – année faste pourtant –, on avait enregistré 200 000 tonnes de moins.

Cuba a annoncé une récolte de 5,1 millions de tonnes, chiffre que certains professionnels jugent un peu surestimé et l'OIS prévoit d'excellents résultats en Australie (5,8 millions de tonnes), en Afrique du Sud (2,4 millions de tonnes) et en Thaïlande (6,83 millions). Elle s'attend aussi à ce que le Brésil renouvelle son exploit de la saison passée, où il avait mis sur le marché 14 millions de tonnes, bien qu'on s'interroge sur le volume de sa récolte, qui commencera en mai 1997.

Les consommateurs seront donc servis au-delà de leurs besoins : l'OIS annonce une consommation mondiale de 121,3 millions de tonnes (en hausse par rapport aux 118,6 millions consommés en 1995-1996) dégageant un surplus de production de 2,5 millions [illegible].

Y aura-t-il pour autant une chute des prix ? Ils ont déjà beaucoup perdu depuis début septembre. Le sucre roux s'échangeait alors à New-York aux environs de 11,60 cents par livre et le blanc se traitait à Londres à 350 dollars par tonne. Les prix ont glissé cette semaine autour de 10,70 cents pour le roux et 320 dollars pour le blanc.

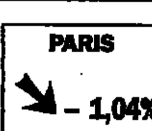
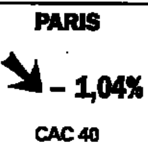
L'OIS ne prévoit pas de baisse, au moins dans un premier temps, en raison du peu d'abondance des offres de *« sucre raffiné de qualité »* et des incertitudes brésiliennes. En outre, la Russie, dont la production a fortement chuté, devrait recourir à un surcroît d'importations. Mais, affirme un analyste parisien, rejoignant l'avis d'autres experts, *« le simple état de surproduction permet de pronostiquer une baisse des prix dans un avenir pas si lointain »*.

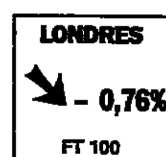
Carole Petit

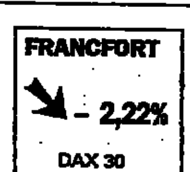
Les places financières marquent le pas dans le sillage de Wall Street

TOKYO – 4,04% INDICE NIKKEI







L'INFLUENCE prépondérante de Wall Street ne s'est, une fois encore, pas démentie. Il a suffi que la grande Bourse américaine marque le pas cette semaine pour que l'ensemble des places internationales l'imitent. Ainsi, dans le sillage de la Bourse new-yorkaise, toutes les places affichent des scores hebdomadaires négatifs qui vont d'un repli de 0,75 % au Stock Exchange de Londres à un recul de 4,4 % à la Bourse de Tokyo.

La tentation était trop grande : après avoir, au cours de la dernière période, inscrit quatre records d'altitude en cinq séances, les boursiers américains ont mis à profit cette semaine – au demeurant, calme sur le plan des statistiques – pour prendre leur bénéfice. A tel point qu'un instant l'indice Dow Jones est même retombé sous le seuil des 6 000 points. Sur la semaine, les valeurs américaines ont finalement cédé 87,21 points, soit un recul de 1,43 %, pour terminer, vendredi en clôture, à 6 007,02 points. Selon les intervenants, les ventes bénéficiaires ont affecté les entreprises sans distinction, que leurs résultats soient supérieurs aux prévisions comme IBM et Microsoft, ou inférieurs comme Salomon Brothers.

Pour la semaine à venir, les opérateurs attendent la publication de plusieurs statistiques économiques américaines, notamment l'indice de confiance des consommateurs, l'indice d'activité des directeurs d'achats du secteur manufacturier et les chiffres de l'emploi pour octobre. Mais l'activité sera également dominée par l'élection présidentielle américaine du 5 novembre. Les investisseurs ont déjà pris en compte une réélection de Bill Clinton, mais le résultat des élections ultérieures – Chambre des représentants et un tiers du Sénat – est, en revanche, plus difficile à prévoir, soulignent les analystes. *« La peur commence à s'installer sur le marché »*, a indiqué David Shulman, de Salomon Brothers. Selon lui, une victoire des démocrates au Congrès fait craindre un ralentissement des réformes pour réduire les dépenses du gouvernement, particulièrement dans le domaine des programmes sociaux.

En Europe, le plus fort recul est affiché par la Bourse de Francfort. D'un vendredi sur l'autre, l'indice DAX a abandonné 60,6 points, soit 2,22 %, pour s'inscrire en clôture de la séance officielle à 2 674,22 points, sous le niveau psychologique des 2 700 points. Selon les courtiers, l'euphorie de ces dernières semaines a été singulièrement tempérée par quelques mauvaises nouvelles en provenance des entreprises et un regain de tension sur le marché obligataire.

PHASE DE CONSOLIDATION

Ce dernier a chuté, et le dollar s'est affaibli face au deutschemark, mercredi, après les propos du chef économiste de la Bundesbank, Otmar Issing, qui suggéraient, de façon inhabituellement claire, que le cycle de détente monétaire allemand était révolu. M. Issing a rectifié le tir vendredi en soulignant qu'une baisse des taux en Allemagne n'était pas nécessaire actuellement, mais qu'il ne fallait jamais l'exclure, apaisant ainsi le marché. La semaine a également été marquée par la grande journée de protestation et de débrayages organisée jeudi par le syndicat de la métallurgie et de l'électrotechnique IG Metall contre la réduction des indemnités maladie.

Comme pour de nombreuses places, cette phase de consolidation n'est pas perçue par les analystes comme la fin de la tendance haussière. La Commerzbank estime notamment, dans son rapport hebdomadaire, que le niveau des 2 700 points est pleinement justifié par l'environnement économique actuel.

Ce n'est donc pas non plus, à Paris, la fin de la tendance haussière, estiment les boursiers. Les valeurs françaises ont terminé la semaine sur un recul de 1,04 % à 2 162,43 points, mais elles restent fermement accrochées au-dessus du seuil de 2 100 points. Selon les analystes, seul le franchissement à la baisse de ce niveau pourrait signifier un véritable renversement de tendance. Au cours des trois premières séances de la semaine, l'indice CAC 40 a cédé du terrain, mais, dès jeudi, premier jour du terme boursier de novembre, il est reparti à la hausse. La liquidation du terme boursier d'octobre s'est soldée par un bilan positif de 4,09 %.

C'est le troisième terme boursier gagnant consécutif et le huitième depuis le début de l'année. Seules les liquidations des mois de juin et juillet ont été perdante. Depuis le 2 janvier, les valeurs françaises ont gagné 15,52 %. La cote pourrait être soutenue, la semaine prochaine, par l'anticipation d'un geste de la Banque de France sur les taux en raison de la grande fermeté du franc contre mark.

Outre-Manche, la Bourse de Londres, suivant elle aussi les marchés américains et obligataires, a cédé du terrain. L'indice Footsie des cent principales valeurs a terminé vendredi à 4 022,40 points, en baisse de 30,7 points par rapport à vendredi dernier, soit une baisse de 0,76 %. Lundi, en clôture, il avait toutefois réussi à inscrire un nouveau record de clôture à 4 073,10 points.

De toutes les places, c'est la Bourse de Tokyo qui a payé le plus lourd tribut à la baisse. L'indice Nikkei a reculé de 872,33 points, soit 4,04 %, à 20 739,97 points, alors qu'il avait gagné 644,14 points au cours de la semaine précédente. Pis, il a aligné cinq séances consécutives de baisse. Les courtiers japonais attribuent ce recul aux ventes effectuées par les investisseurs étrangers. Selon eux, les investisseurs domestiques se sont peu engagés dans l'attente de la formation du nouveau gouvernement de Ryutaro Hashimoto, dont le parti a remporté les élections la semaine dernière.

F. Bn

AUJOURD'HUI

SPORTS

CYCLISME Le profil de la 84e édition du Tour de France, qui se disputera du 5 au 27 juillet, a été dévoilé, vendredi 25 octobre à Paris, par les organisateurs. La boucle, d'environ 3 870 km, partira de Rouen, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. ● LES PYRÉNÉES seront donc proposées avant les Alpes. Le parcours sera plus montagneux que celui de la précédente édition. Les coureurs franchiront cinq fois l'altitude de 2 000 mètres. ● LE PROGRAMME prévoit trois arrivées au sommet, une douzaine de villes-étapes seront inédites, 198 coureurs devraient être au départ, répartis en 22 équipes. ● LA DOTATION globale aux coureurs sera de 12 millions de francs, dont 2,2 millions au vainqueur. Le peloton attend toujours la décision de l'Espagnol Miguel Indurain, quintuple vainqueur du Tour, quant à la suite qu'il donnera à sa carrière.

En 1997, le Tour de France prendra de l'altitude

Vingt-sept cols seront proposés aux participants de la quatre-vingt-quatrième édition. Elle partira de Rouen le 5 juillet, avec un hommage à Jacques Anquetil pour le dixième anniversaire de sa mort

ROUEN-PARIS en vingt et un jours. Le vélo n'est *décidément pas le moyen de transport* le plus rapide. Même les pataches de Flaubert menaient les gens plus vite au siècle dernier. Il faut dire que le peloton du Tour de France 1997 fera, du 5 au 27 juillet, une petite boucle avant d'arriver sur les Champs-Elysées. La *dérivation totalisera 3 870 km environ*. Le parcours, révélé vendredi 25 octobre à Paris, visitera 36 départements. En coup de vent, les coureurs traverseront notamment les paysages de Bretagne, d'Aquitaine, des Pyrénées, des Alpes, d'Alsace et des Vosges. Le tracé ressemble fort à une ronde de douaniers, longeant le plus souvent les frontières, avec des incursions dans deux pays à la fiscalité avantageuse, en Andorre et en Suisse.

La 84e édition débutera donc à Rouen. Dix ans après la mort de Jacques Anquetil, quarante ans après son premier triomphe dans la course à étapes, le Tour de France rend hommage à son quintuple vainqueur (1957, 1961, 1962, 1963, 1964), né à Mont-Saint-Aignan, dans la banlieue de la capitale régionale. Après avoir tournicoté deux jours sur les anciennes routes d'entraînement du champion français, le peloton prendra ensuite le large, emmenant probablement en son sein l'homme qui entend détrôner le Normand (associé à Eddy Merckx et Bernard Hinault) au palmarès des victoires, Miguel Indurain.

Les 21 étapes (hors le prologue) se décomposent en 11 étapes de plaine, 3 étapes de moyenne montagne, 5 de haute montagne et 2 étapes de contre-la-montre, ces dernières totalisant 117 kilomètres. Le dosage a une fois de plus été savant. Selon le voeu de Jean-Marie Leblanc, le parcours sera *« innovant »* et en même temps jamais loin *« du souvenir et du cœur »*. Le *directeur général de la Société du* Tour de France affectionne ce mélange de modernisme et de tradition. Si le choix du départ a été dicté par la mémoire, le contre-la-montre du 26 juillet à Disneyland répond à un intérêt économique bien compris.

PLUS MONTAGNEUX

Le périple sera plus montagneux que lors de la précédente édition, avec 27 cols classés en deuxième, première et hors catégorie, six de plus qu'en 1996. Dans les Pyrénées, outre les traditionnels Soulor, Tourmalet, Aspin, col de Port et Port d'Envalira, les organisateurs ont déniché deux inédits, le col d'Azet, avant de redescendre sur la vallée du Louron, dans l'étape du 14 juillet, et la montée d'Arcalis, le lendemain. Deux ans après la mort de Fabio Casartelli, le peloton passera au col du Portet-d'Aspet, et devrait rendre un hommage au coureur sur le lieu de l'accident.

Dans les Alpes, le Tour séjournera le 19 juillet à l'Alpe-d'Huez, renouant avec une étape qui a souvent réservé de beaux morceaux de bravoure depuis 1952. Suivront deux autres journées à forte dénivellation avec les classiques Glandon, Madeleine, Joux-Plane *mais également* une montée inédite vers Courchevel.

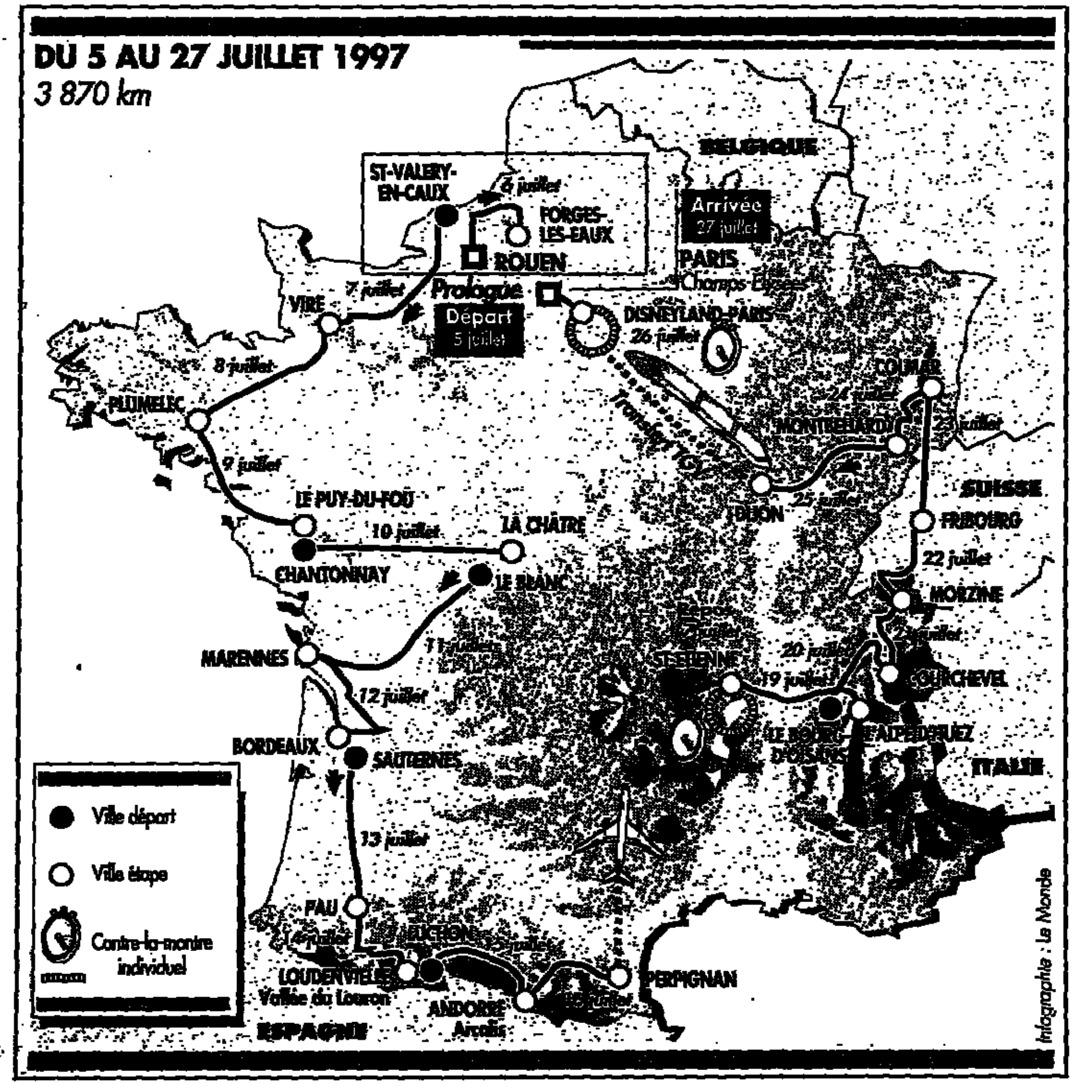
Après cela, la traversée des Vosges pourrait sembler mièvre à ce qui restera des 198 coureurs partis des bords de Seine. Le ballon d'Alsace, la première grande difficulté qui fut jadis proposée aux coureurs, clôturera cette boulimie d'ascensions.

Même tracée avec un soin particulier, cette édition sera bien sûr ce que les coureurs en feront. Ceux-ci semblaient plutôt de bonne volonté au sortir de l'exposé de Jean-Marie Leblanc. *« Je ne dirais pas qu'il est fait pour moi, mais ce Tour 1997 me plaît vraiment beaucoup »*, expliquait Bjarne Riis, le vainqueur de juillet dernier. *« C'est un Tour bien tracé. Il y en a pour tous les goûts. Il me plaît d'autant plus que les étapes dures se succèdent pendant sept jours »*, renchérissait Richard Virenque. Mais, si loin du départ et plus loin encore de l'arrivée, il ne s'agit là que d'intentions.

Benoît Hopquin

Avec Miguel Indurain ?

Miguel Indurain essayera-t-il de remporter un sixième Tour en 1997 ? Le coureur espagnol hésitait à prendre sa retraite après une saison décevante (échec dans le Tour de France, abandon dans celui d'Espagne). Mais le roi est très courtisé. ONCE, l'équipe de Laurent Jalabert et Alex Zülle, lui a fait une offre pour un an, entre 20 et 49 millions de francs, selon les estimations. En réponse, la banque Banesto, son employeur actuel, a promis un salaire à vie au champion, mais a embauché Abraham Olano, afin de ne pas rester sans chef de file. *« Nous ferons le Tour avec Abraham Olano*, a expliqué José Miguel Echavarri, directeur sportif de Banesto, qui conduit la carrière de Miguel Indurain depuis ses débuts. *Pour Miguel, je ne sais pas grand-chose. Nous nous sommes parlé et il n'était pas déterminé pour savoir s'il continuait ou pas. Il se demande s'il ne va pas faire l'année de trop. »*



Football : Canal Plus pourra diffuser un second match de Division 1

À L'ISSUE d'un vote *« à l'unanimité »*, le conseil d'administration de la Ligue nationale de football (LNF) a autorisé, vendredi 25 octobre, la diffusion, en direct sur Canal Plus numérique, d'un second match lors de chaque journée de championnat de France de première division.

Pour retransmettre cette rencontre, la chaîne cryptée devra débourser 6 millions de francs par journée de championnat à compter de la prochaine saison. Ce deuxième match sera exclusivement diffusé sur la version numérique, par satellite, de Canal Plus. Les 4,2 millions d'abonnés hertziens à la chaîne cryptée n'y auront pas accès.

Avec le passage de la première division de 20 à 18 clubs, Charles Biétry, patron des sports de Canal Plus, table sur 32 journées, soit 192 millions de francs par saison versés à la LNF. Selon Jacques Thébault, directeur général de la Ligue, la signature de cet accord avec la chaîne cryptée répond au souhait de la LNF de *« trouver de nouvelles ressources financières »*. Cet accord permet aussi à Noël Le Graët, président de la LNF, de faire taire les critiques de certains présidents de clubs.

Autant que l'exclusivité de la diffusion par paiement à la séance *(pay per view)* du football à Canal-Satellite, filiale de Canal Plus, c'est le montant du contrat qui était en cause. Les contestataires le trouvaient insuffisant en comparaison des sommes versées dans les autres pays européens. Jacques Thébault rappelle que *« l'accord rapportera au moins à la Ligue 250 millions de francs sur cinq ans, car Canal Plus verse un minimum garanti de 50 millions de francs par an »*. La Ligue est confiante, même si Charles Biétry se refuse encore à dévoiler les premiers résultats de consommation du paiement à la séance. *« Avec une base de 700 000 à 800 000 décodeurs installés à la fin de 1997, ce système devrait rapporter de 200 à 210 millions de francs par an »*, estime Jacques Thébault. Des rumeurs avaient circulé sur l'intention de la chaîne de troquer son exclusivité contre l'autorisation de diffuser un second match. *« Il n'en a jamais été question »*, martèle Charles Biétry.

Guy Dutheil

Paris-SG : première défaite en championnat

La première défaite de la saison du Paris-SG (2-1 à Rennes), vendredi 25 octobre lors de la 14e journée du championnat de première division, permet à ses deux plus dangereux rivaux, Monaco et Auxerre, de revenir à 3 et 4 points au classement général. La soirée a été marquée par cinq défaites à domicile, dont la première de Bastia à Furiani, face à Lens (1-0), et celle de Metz contre Le Havre (2-1).

Le nouveau revers de Marseille au Stade-Vélodrome face à des Nantais retrouvés (1-0) a provoqué de nouveaux incidents entre supporteurs et forces de l'ordre. Face à la crise dans laquelle s'enfonce l'OM, Jean-Michel Roussier, directeur général du club, a déclaré que *« des sanctions ne sont pas à exclure »*. La crise couve aussi à l'Olympique lyonnais, en proie au doute depuis plusieurs semaines et qui a subi une déroute à Auxerre (7-0). En revanche, l'AS Monaco, en pleine confiance, a largement dominé Lille à Grimonprez-Jooris (4-1).

COMMUNICATION

CORRESPONDANCE

Les méthodes de gestion de Georges Ghosn

A la suite de la publication, dans Le Monde *daté 29-30 septembre, d'un article intitulé « Les méthodes de gestion passées de Georges Ghosn sont mises en cause », nous avons reçu de M. Ghosn, ancien patron du groupe Desfossés International* (La Tribune, L'Agefi) *et repreneur du* Nouvel Economiste, *la lettre suivante :*

Le Monde m'a gravement mis en cause, visant non seulement ma fonction de patron de presse, mais également ma famille.

Tout d'abord, *Le Nouvel Economiste* : il est inexact d'affirmer que le plan adverse apportait 40 millions de francs, il s'agissait de 27 millions. Ce plan, qui, après étude minutieuse des magistrats, ne fut pas retenu par le tribunal, continuait une formule hebdomadaire qui avait prouvé par l'absurde (200 millions de francs de pertes cumulées en quatre ans), qu'elle n'était pas viable. Mon plan sous forme de « quinzomadaire » fut choisi pour son réalisme ; et il s'avère au fil des jours.

Sur les aspects judiciaires : vous ne parlez que de M. Georges Ghosn dans ce dossier de reprise. Vous avez occulté le fait que l'un de mes concurrents dans cette reprise avait été également mis en examen, et que la COB avait sanctionné *« ses méthodes de gestions passées »*, que vous me reprochez à sens unique. Vous avez évité d'écrire que l'un des anciens actionnaires du *Nouvel Economiste* avait aussi été mis en examen. Deux poids, deux mesures ?

Sur l'« affaire » de *La Tribune-Desfossés* (qui n'intéresse pas grand monde) : vous avez omis volontairement, alors que je m'en étais pourtant ouvert longuement à votre journaliste, d'expliquer les circonstances exactes de la plainte lancée, par vengeance, par un actionnaire minoritaire mécontent du plan de sauvetage du groupe Desfossés International à l'époque de ma présidence, et qui a pourtant permis de sauvegarder plus de 400 emplois, de même que *La Tribune* et *L'Agefi*. Or, vous saviez que cette attaque fut orchestrée par un avocat allemand, au rôle pour le moins ambigu, qui reprenait des allégations et des propos mensongers contenus dans *« une note confidentielle »* diffamatoire d'août 1992, et dont les auteurs seront jugés, et vous sont désormais connus. Vous le savez et n'en avez jamais parlé. Pourquoi ?

Vous avez également omis de signaler que *La Tribune* était au bord du dépôt de bilan et que je l'ai sauvée en octobre 1992 en la fusionnant à *La Cote Desfossés*, et que, d'une perte mensuelle d'environ 10 millions de francs, nous étions retombés à moins de 1 million par mois dès mars 1993. Vous citez un résultat d'exploitation négatif de 13 millions en mars 1993 soit six mois à peine après la fusion ! Vous n'avez donc pas noté le progrès par rapport à la perte de l'ancien actionnaire ?

Mais vous passez à côté de l'essentiel : à mon départ, le 27 septembre 1993, il n'y avait pas 300 millions, mais 60 millions de dettes étalées sur dix ans avec un taux d'intérêt de 1 %, et plus de 120 millions de fonds propres. Vous n'avez pas jugé bon de le mentionner.

Quant aux allégations de votre article sur les prestations facturées de l'étranger pour 4 millions, il me semble qu'un journal de votre réputation ne devrait pas – malgré tous les guillemets de circonstance – avancer des chiffres contradictoires (14 MF puis 4 MF). Je vous réexplique ce que je vous avais exposé patiemment, preuves à l'appui ; il s'agissait simplement de prestataires de services, comme il y en a dans tous les journaux, qui accueillent de la publicité internationale ou emploient des correspondants étrangers. Ce n'est pas parce qu'il y a des factures internationales que cela est suspect.

Vous vous étonnez du rôle *« incertain »* d'une filiale anglaise : Agefi UK. J'ai indiqué à votre journaliste que celle-ci abritait le bureau du quotidien financier *L'Agefi* et je lui ai même précisé le nom du correspondant à Londres. Il pouvait vérifier. J'ai passé vingt minutes en expliquant, à l'auteur de votre article, que ce bureau londonien devait regrouper à terme les deux postes de journalistes du groupe Desfossés exerçant dans deux endroits différents : 1,27 million de francs sur dix-huit mois pour un bureau complet, ses abonnement à Reuter, au stock exchange, son aménagement, ses loyers et frais généraux, ne me semble pas onéreux.

Je m'indigne, en revanche, de votre traitement de l'information sur la prétendue illégalité des locations par FISA ou Dataexport car chacun des actes était autorisé par le pacte d'actionnaire du groupe Desfossés International et qui est en votre possession. J'ai expliqué, pour Dataexport qu'il y avait, d'une part, un contrat de gestion de l'annuaire Desfossés signé dès 1988 avec l'ancien propriétaire (avant le rachat de *La Cote*), à des conditions minimales, soit 10 % du chiffre d'affaires. Je vous ai envoyé les procès-verbaux des conseils d'administration montrant que cela était clair pour les administrateurs depuis l'origine. Vous continuez à propager l'idée d'un amalgame (volontaire ?) entre la facturation au titre de ce contrat et les prestations réelles prises en charge par cette société, qui employait jusqu'à dix-sept personnes pour le compte Desfossés, et qui les refacturait, ce qui est normal.

Les factures de Dataexport, qui vous semblent douteuses, sont justifiées et je suis tranquille. Je vous ai envoyé la copie, par fax vendredi soir, des libellés de celles-ci identifiant leur réalité et j'ai égréné pour vous la liste des salariés, en vous expliquant qu'ils généraient des frais de téléphone, d'envois et de coursiers refacturés en transparence et que le local était un établissement secondaire de *La Cote Desfossés*. Mais si vous trouvez que 500 000 francs par an de loyer (en 1990) pour 450 mètres carrés avenue George-V est cher payé...

Même chose pour le local acheté par FISA en 1991 et mis à disposition de Desfossés International. Je vous avais pourtant fourni la preuve des circonstances de l'opération sous forme d'attestation du vendeur. Vous ne pouvez présenter une situation incomplète au lecteur en ne parlant que de la facturation à Desfossés. Le local qui servait de salle de conseils et de réunions a été loué, car il n'a pas pû être racheté comme prévu, entre les actionnaires de mon groupe et moi-même.

L'acquisition de cet appartement à usage mixte est à replacer dans le contexte du rachat du quotidien *L'Agefi* en juillet 1991. Nous devions déménager cent personnes dans l'urgence avant septembre, et l'achat de cet appartement, dûment autorisé par un conseil d'administration de novembre 1991, débloquait une situation compliquée pour un immeuble proche de *La Cote Desfossés*.

J'ai agi dans l'intérêt social, évitant une clause pénale forte à mon groupe. En revanche, vous n'avez pas écrit que mon ancien groupe me devait quinze mois de loyer impayé depuis septembre 1993 pour cet appartement pourtant occupé par le président.

Enfin, je souhaite m'insurger contre cette attaque en règle sur ma personne alors qu'il existe une justice dans notre pays. Je découvre qu'il y a des quotidiens-magistrats et qu'ils m'ont condamné depuis longtemps, semble-t-il.

Votre article, disproportionné par sa taille et son contenu, ne peut que vouloir causer du tort par ses affirmations sans réels fondements. L'avenir permettra de voir qui avait raison !

L'Europe dans ses meubles

S'il arrive que les créateurs de design soient français, les fabricants sont souvent italiens et la clientèle plutôt nord-européenne. Démonstration en Belgique

COURTRAI (Belgique)
de notre envoyée spéciale

Tous les deux ans depuis 1968, la cité flamande de Courtrai (Kortrijk), en *Belgique, est le rendez-vous du* design dans l'habitat. « Intérieur » répond au Salon du meuble de Milan, et la session qui s'achève dimanche 27 octobre vient de confirmer son originalité : davantage que les seuls échanges entre créateurs et fabricants, Courtrai privilégie un design à la rencontre de son public.

Expositions et sélection sont appréciées parmi les professionnels et, en même temps, attirent nombre de visiteurs (115 000 en 1994), qui sont pour beaucoup de futurs acheteurs. Cette année, Jean Nouvel *était le troisième invité d'honneur* français (après Prouvé en 1980 et Starck en 1986). La rétrospective thématique montrait les plus étonnantes « tables du *XXᵉ siècle* » et une place était faite au nouveau courant portugais.

Peut-on se passer du design ou des designers ? Ici, dans cette Europe nordiste, on répond non. Le long de cet arc anglo-néerlandais-germanique imprégné de culture marchande, où, de Rotterdam à Turin en passant par Anvers, Francfort et Stuttgart, l'art et l'argent ne se tournent pas le dos, l'aisance financière s'accompagne souvent d'une ouverture vers les styles contemporains. Ce sont des régions où les consommateurs, et les producteurs, ont traditionnellement moins d'inhibition que les Français vis-à-vis de l'actualisation des formes dans leur univers domestique. Prêts à investir, que ce soit pour « paraître » ou pour leur propre confort, ils ont à la fois les *moyens* et le désir de suivre l'évolution du goût. Là où une famille française se contente d'adopter la nouvelle ligne d'une nouvelle voiture, et continue de vivre dans des meubles hérités, eux semblent moins timorés. Même si le réflexe bourgeois conformiste joue à revers et que la « copie de moderne » remplace parfois la « copie d'ancien ».

Pendant ce temps, le design du mobilier évoluait. Tout en précisant leur sérieux à l'égard des producteurs, les créateurs ont affiné leur comportement : le rêveur incompris a cédé la place à un partenaire conscient qui se plaît à trouver la réponse exacte face au marché. Les Milanais, ces petites ou moyennes entreprises qui rassemblent leurs forces autour du savoir-faire lombard, semblent avoir trouvé *l'énergie pour rompre l'en*chaînement négatif : peu de clientèle, pas de série, donc pas de prix justes et encore moins de clients.

MAESTRIA MILANAISE

Production dynamique et image forte : les « artistes » qui ont affaire à eux s'accordent à reconnaître aux fabricants italiens une vivacité d'intuition, une attitude confiante et ri*goureuse, mais aussi une aptitude* à suivre le coup sur le plan industriel. Le résultat est là : sur trente ans, la maestria milanaise s'est imposée et même quand quelques personnalités puissantes ont émergé sur les bords de Seine, comme Philippe Starck au début des années 80 avec le Café Costes puis la commande élyséenne, ce n'est pas en France mais en Italie qu'ils ont eu des interlocuteurs pour *fabriquer en série* leurs trouvailles, comme le fauteuil à trois pattes et dos en bois courbé, devenu un best-seller.

Même si la France, qui rattrape son retard en architecture, n'a pas encore compensé ses années d'immobilisme dans les disciplines artistiques appliquées à l'industrie, les années 80 et 90 ont été plutôt fastes. Coïncidence heureuse : tandis que Nouvel est célébré à Courtrai, *Londres rend hommage*, au Design Museum, à Charlotte Perriand, mythe vivant, dernier témoin des recherches de Le Corbusier cosignées par elle dans les années 30, avant l'exploration de voies plus personnelles. Dans le même temps, à Paris, le centre Georges-Pompidou présente l'œuvre de Martin Szekely, devenu en dix ans une figure marquante et qui, sans s'écarter *des collections de meubles*-sculptures commandés par la galerie Neotu qui l'ont fait connaître, tend à se rapprocher du public lorsqu'il dessine des bancs et du mobilier urbain pour la société Decaux, des pylônes électriques pour EDF ou un verre à boire pour la marque Perrier (*Le Monde* du 11 mars).

Qu'est-ce qu'un designer ? Un artiste comme Szekely qui, avec la complicité d'un éditeur convaincu, exprime sa propre ligne formelle. Jusqu'au jour où son style le fait admettre dans le domaine plus vaste de la commande et du service grand public.

Ou bien, c'est un architecte qui, cherchant de nouvelles réponses structurelles, ou voulant explorer des matériaux inconnus, s'aventure du côté du mobilier. Comme l'avaient fait les militants du mouvement moderne. Comme le font aujourd'hui Chaix et Morel, lauréats du dernier Salon du meuble et présents à Courtrai sur le stand de la revue française *Intramuros* avec leurs tables en verre sablé et leur bureau en bois et métal assemblés.

QUÊTE DE L'« IMMATÉRIALITÉ »

Comme le fait évidemment Jean Nouvel, apôtre de la ligne pure et *dure, illustrée aussi* à la biennale par les démonstrations extrémistes du Britannique John Pawson, qui vient de publier un livre à la gloire du blanc, du neutre et du « minimum ». Devenu, dit-il, « *designer par hasard et par nécessité* », Nouvel ne pouvait laisser entraver sa quête de l'« *immatérialité* ». D'où la table en métal, épure extrême, imaginée d'abord pour les bureaux de Cartier, ou la série de luminaires comme une « *tour sans fin* », en cours d'étude avec le fabricant italien Luce Plan. Ou bien, à l'opposé, les volumes robustes du bureau *Quasi normal* commandé par le fabricant belge Bulo. Le design, c'est-à-dire l'architecture par d'autres moyens.

Ni artiste ni architecte, il resterait *au designer à être* un médium. Comme le fait brillamment Starck, à la fois Aladin et le génie, qui n'hésite pas à monter sur la scène de son propre théâtre. Et qui veut « *plaire* ». C'est l'autre tendance, très présente à Courtrai, celle d'une certaine modestie, qui s'amuse avec des matériaux disparates, admet les mariages de formes, le voisinage du bon vieux canapé confortable et d'une série de chaises légères *qui* iraient aussi bien sous la pluie, sur la terrasse, qu'autour de la table de salle à manger.

Accrocheurs, les éditeurs italiens comme Driade, déclinent cet art de vivre où se côtoient des modèles dessinés et volontaires, comme la chaise *Lord Yo* de Starck, autre best-seller d'un bon rapport qualité-prix, réplique de l'éternel fauteuil en rotin moulée dans une matière plastique et pastel, et des tables en métal, ou des étagères venues du monde du travail, pour composer un ensemble familier, accueillant, vivant qui refuse d'être figé dans une image de catalogue.

Michèle Champenois

Chaise longue « Pi », Martin Szekely

« Lord Yo », Philippe Starck

Fauteuil « FTL Milana », Jean Nouvel

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Pratique

● **A Courtrai.** Biennale « Intérieur », invité : Jean Nouvel, et exposition « Tables du XXᵉ siècle ». Jusqu'au 27 octobre, de 10 heures à 19 heures. Entrée : 300 FB (50 F environ). Catalogue, avec adresses des fabricants, 600 FB (100 F environ). Renseignements : Groeningestraat 37, B-8500 Kortrijk. Tél. : (00-32-56) 229-522. Télécopie. : (00-32-56) 216-077.

● **A Londres.** Exposition « *Charlotte Perriand, modernist* pioneer » au Design Museum. L'œuvre d'une grande dame du design, cosignataire avec Le Corbusier et Pierre Jeanneret, en 1928, du fauteuil Grand Confort en métal et cuir. Design Museum, Shad Thames, Londres. Tél. : (00-44-171) 403-69-33, tous les jours jusqu'en avril 1997. Entrée : 40 F environ.

● **A Paris.** Exposition « Martin Szekely » au Musée national d'art moderne (centre Georges-Pompidou). La chaise longue Pi, des sièges de salon, les meubles-sculptures de la collection Containers, des pièces de mobilier urbain et des objets illustrent le travail du designer depuis dix ans. *Jusqu'au 6 janvier 1997, fermé* le mardi, entrée : 35 F. Visites-conférences pour les individuels le mercredi à 19 heures. Visites de groupe, tél. : 01-44-78-46-25.

Le scooter électrique en ville

***Depuis mardi 1ᵉʳ octobre, Peugeot* commercialise un élégant petit scooter électrique, sorte de coléoptère alimenté par trois batteries dissimulées sous sa carapace. Aussi vif que la voiture électrique de série est tristounette, ce drôle d'engin très joliment dessiné et qui se conduit sans permis n'est pas un deux-roues expérimental ou militant. Les créateurs du Scoot'élec ont volontairement réduit les signes extérieurs précisant le *pedigree* de ce nouvel engin. Peu importent ses performances réduites (assimilé aux engins de 49 cm³, il ne peut dépasser les 45 km/h) : ce scooter est franchement réjouissant. Glisser ainsi sur la chaussée en ne percevant que le seul bruit des roues donne parfois le sentiment de voyager sur un tapis volant.**

Amusant, maniable et stable, le Peugeot dispose d'un petit avertisseur *intermédiaire qui émet un curieux son*, proche de celui d'un grillon, afin de rappeler aimablement à l'ordre le piéton qui se fierait exclusivement à son ouïe. Capable d'honnêtes accélérations grâce à un moteur à courant continu, le Scoot'élec n'est pas vraiment gêné par le lest de 40 kilos que lui imposent ses trois batteries monoblocs au nickel-cadmium. Même lorsqu'il s'agit de le mettre sur sa béquille.

Aucune percée *technologique* déterminante n'ayant été enregistrée récemment dans le domaine des accumulateurs, ce scooter électrique mis à la disposition du grand public souffre encore d'une autonomie limitée. Selon le type de conduite (et le poids du pilote), il ne faut guère espérer parcourir plus de 35 kilomètres dans les rues d'une ville. Ce *handicap* n'est pas rédhibitoire car le Scoot'élec, destiné à un usage exclusivement urbain, peut reconstituer en deux heures la quasi-totalité de la capacité de ses batteries. Pour cela, il suffit de soulever la selle et d'en extraire un cordon électrique – un peu court, d'ailleurs – que l'on branchera sur une *prise domestique ordinaire... à condition* que le parking public ou privé en soit pourvu. Malheureusement, cette condition est encore loin d'être remplie dans toutes les cités.

Proposé à un prix d'achat (12 000 francs) un peu supérieur à celui d'un petit scooter classique, le Scoot'élec exige en plus un investissement de près de 8 000 francs pour l'achat des batteries. En fonction de la distance parcourue, ce surcoût sera plus ou moins vite amorti. Car l'avantage financier de ce nouveau deux-roues réside dans la modicité du prix des « pleins » nécessaires. En tarif « heures creuses », la charge des batteries coûte 0,82 francs, soit 2,50 francs environ aux 100 kilomètres. Enfin, la présence d'un antidémarrage codé devrait inciter les assureurs à garantir cet engin contre le vol. *Optimiste, Peugeot compte vendre trois* mille Scoot'élec dès 1997.

Jean-Michel Normand

★ Peugeot Scoot'élec, 12 000 F; prix des batteries, 7 950 F ou 1 000 F puis 48 mensualités de 188 F.

LIEU

Le palais du Hanovre ex-Berlitz

GRAND PRIX de Rome en 1900, disciple et successeur de Victor Laloux à l'Ecole des beaux-arts et à l'Institut, Charles Lemaresquier, architecte parisien né à Sète et inhumé au cimetière marin, vécut plus que centenaire. En 1932, le maître n'avait que soixante-deux ans et avait terminé cinq ans plus tôt le Cercle militaire, place Saint-Augustin, à Paris. Est-ce la raison pour laquelle il fera sculpter des palmes à la naissance des colonnes cannelées qui rythment les façades de son chef-d'oeuvre, le palais Berlitz, en 1932, l'un des premiers « buildings » de bureaux construit à Paris sur le modèle américain ? On peut les revoir, nettoyées et restaurées, après l'enlèvement des palissades d'un chantier qui a duré plus de deux ans, autour du triangle formé par les rues de Hanovre, Louis-le-Grand et de la Michodière, dans le deuxième arrondissement.

Non loin des pierres encore noircies du Crédit lyonnais et d'un 5, rue des Italiens qui n'est plus ce qu'il était sans être autre chose, l'ex-palais Berlitz, qui avait pris la place du pavillon de Hanovre, est devenu, pour le compte de propriétaires japonais, le « palais du Hanovre ». Cette appellation figure au-dessus de la nouvelle entrée monumentale créée vers la rue du Quatre-Septembre à la suite de la complète rénovation-reconstruction menée par le cabinet d'architectes Delaage-Tsaropoulos.

ACROBATIES TECHNIQUES

Ayant déjà à leur actif une opération comparable dans le huitième arrondissement – l'ancien immeuble de la Shell, rue de Washington, rebaptisé « Washington Plaza » –, les architectes ont conduit ici, près de l'Opéra, les acrobaties techniques habituelles à ce genre de projet : on conserve et on maintient les façades (il fallait aussi faire tenir au-dessus du vide les étages de combles en retrait), on creuse six niveaux de sous-sols pour les parkings, des locaux techniques et des salles de cinéma, et on bâtit des étages de bureaux à l'intérieur de la coque de pierre.

Six salles de cinéma, gérées par Gaumont, ouvriront avant la fin de l'année, et leur entrée ne se fera plus comme autrefois à la pointe du triangle, côté boulevard des Italiens, mais à travers trois des arcades à pans coupés reconstituées à l'identique sur les trois rues. Les autres rez-de-chaussée pourront accueillir des boutiques ou seront utilisés directement par la filiale du groupe d'assurances Axa, Uni-Europe, locataire unique de cet ensemble de 26 000 mètres carrés. L'intérieur du bâtiment a été organisé autour d'une cour sous verrière qui n'existait pas et d'un atrium auquel mène un escalier flanqué de deux escalators.

Les rénovateurs ont limité leurs interventions extérieures à la délicate question des huisseries métalliques dessinées dans les larges baies, plutôt réussies dans les étages, maladroites dans certains rez-de-chaussée, si l'on en croit les premiers éléments apparents rue de la Michodière. Ils ont ajouté sur ces façades « *considérées comme monument historique sans être toutefois protégées à ce titre* » quelques éléments décoratifs, des cabochons et des appliques lumineuses, dans l'esprit arts déco. A l'intérieur de l'atrium les matériaux modernes assument le caractère nouveau de l'intervention.

Avec commerces et cinémas, le palais du Hanovre retrouvera un peu du caractère complexe qui était celui du palais Berlitz, ainsi nommé à cause de la présence de l'école de langues. Jusqu'en 1930, on pouvait voir à cet emplacement un pavillon du XVIIᵉ siècle, dépendance d'un hôtel particulier qui avait appartenu au maréchal-duc de Richelieu, connu pour une vie aussi longue qu'agitée et dont on disait qu'il l'avait financé avec les rapines accompagnant ses victoires militaires dans cette province du Hanovre, reprise aux Anglais. De son salon, tourné vers ce qui allait devenir la chaussée d'Antin, on avait une vue sur la campagne, dont le pavillon jouit, d'une certaine façon, encore, puisqu'il a été démonté... et reconstruit dans le parc de Sceaux.

M. Ch.

Pluie et nuages au Nord

LES HAUTES PRESSIONS persistent de l'Espagne au sud de la France et à l'Europe de l'Est. Une perturbation aborde dimanche les côtes de la Manche. Elle progressera vers l'intérieur et le vent de sud-ouest se renforcera en Manche.

Dimanche matin, en Corse et sur la Côte d'Azur, le ciel sera très nuageux avec des petites ondées possibles. Dans le reste d'une très grande moitié sud, au sud d'une ligne Loire-Champagne, il y aura par endroit un peu de grisaille puis le soleil brillera. Il sera toutefois voilé par des nuages élevés.

De la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais, le temps couvert et pluvieux gagnera des côtes vers l'intérieur des terres. Le vent de sud-ouest atteindra 80 km/h dans les rafales sur les côtes de la Manche. Des Pays-de-Loire aux Ardennes, le ciel sera bien nuageux. L'après-midi, la zone de temps couvert et pluvieux touchera les régions allant de la Bretagne et des Pays-de-Loire au Nord-Pas-de-Calais et à la région Champagne-Ardennes. Le vent de sud-ouest continuera de souffler à 80 km/h sur les côtes et 50 km/h dans l'intérieur. Du Poitou-Charentes au nord-est, les nuages élevés domineront. Plus au sud, le soleil continuera de briller mais sera toujours voilé par moment. Sur la Côte d'Azur et en Corse, les nuages seront encore là avec un petit risque d'ondée.

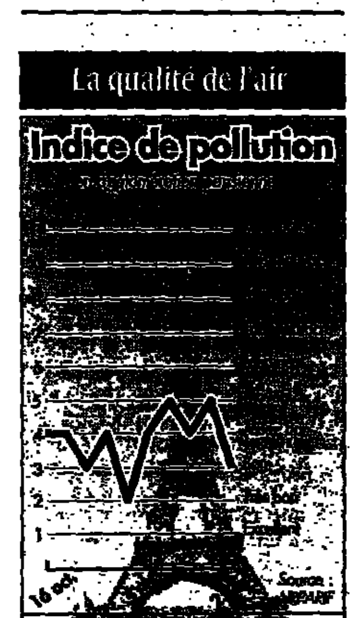
Les températures matinales seront comprises entre 5 et 8 degrés en général, et 9 à 12 près des côtes. L'après midi, il fera 13 à 15 degrés dans le nord-est, 15 à 17 dans le Nord, l'Ile-de-France, le nord-ouest et le centre-est et 17 à 20 sur les régions méridionales.

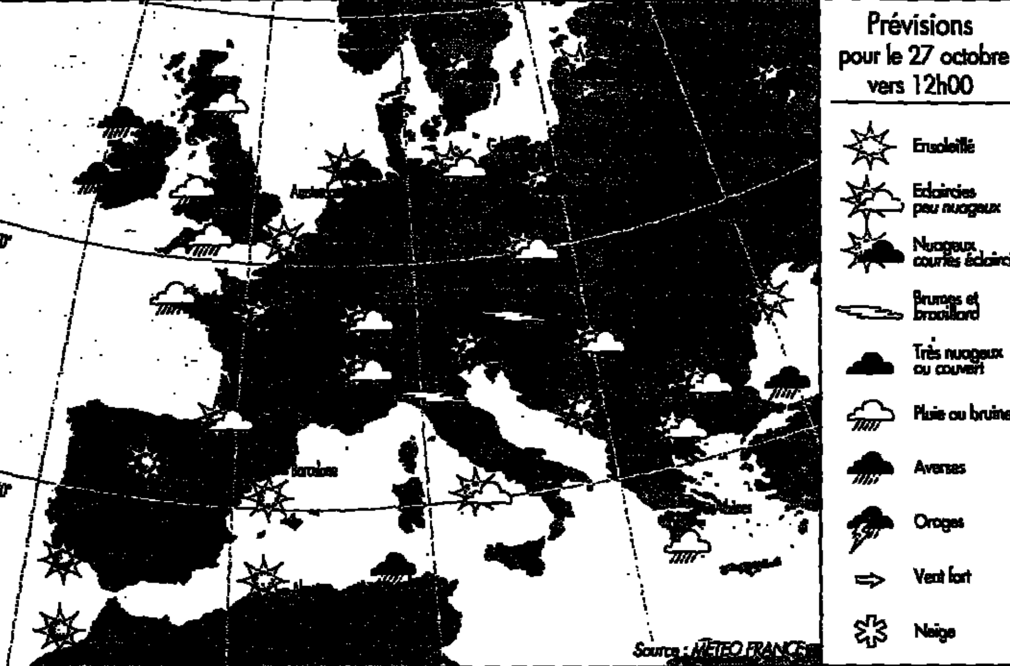
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 27 octobre vers 12h00

La qualité de l'air



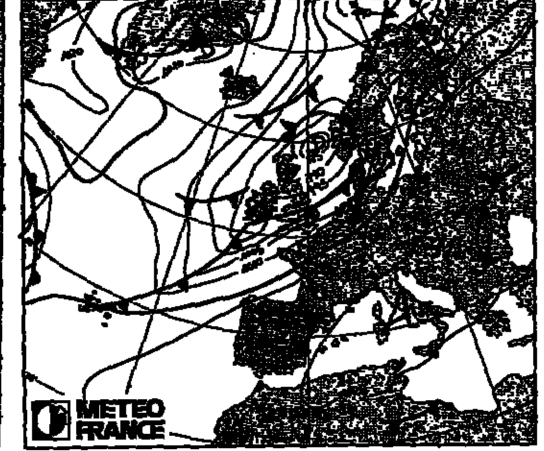


TEMPÉRATURES du 25 octobre maxima/minima

Ville	maxima/minima
FRANCE	
AJACCIO	19/14
BIARRITZ	19/12
BORDEAUX	20/10
BOURGES	18/8
BREST	15/9
CAEN	18/9
CHERBOURG	17/9
CLERMONT-F.	20/6
DIJON	18/4
FORT-DE-FR.	31/23
GRENOBLE	19/9
LILLE	16/10
LIMOGES	17/8
LYON	22/10
MARSEILLE	21/13
NANCY	18/6
NANTES	18/12
NICE	17/15
PARIS	18/9
PAU	19/13
PERPIGNAN	21/15
POINTE-À-PIT.	32/23
RENNES	18/12
ST-DENIS-RÉUNION	28/20
ST-ÉTIENNE	20/7
STRASBOURG	13/6
TOULOUSE	20/13
TOURS	19/11
ÉTRANGER	
ALGER	22/10
AMSTERDAM	14/10
ATHÈNES	15/8
BANGKOK	25/22
BARCELONE	20/13
BELGRADE	10/3
BERLIN	11/1
BOMBAY	31/24
BRASILIA	27/20
BRUXELLES	16/10
BUCAREST	13/4
BUDAPEST	13/1
BUENOS AIRES	24/11
CARACAS	27/19
CHICAGO	18/3
COPENHAGUE	9/7
DAKAR	31/25
DJAKARTA	29/23
DUBAI	31/17
DUBLIN	13/5
FRANCFORT	12/7
GENÈVE	15/9
HANOÏ	31/23
HELSINKI	6/5
HONGKONG	29/22
ISTANBUL	13/8
JÉRUSALEM	-/-
KIEV	7/5
KINSHASA	29/22
LE CAIRE	26/17
LIMA	21/15
LISBONNE	23/13
LONDRES	18/9
LOS ANGELES	21/14
LUXEMBOURG	12/8
MADRID	26/8
MARRAKECH	33/16
MEXICO	26/12
MILAN	13/7
MONTRÉAL	13/10
MOSCOU	1/-2
MUNICH	10/1
NAIROBI	27/15
NEW DELHI	28/17
NEW YORK	19/13
PALMA DE M.	21/11
PÉKIN	13/2
PRAGUE	9/-2
PRETORIA	26/13
RABAT	25/13
RIO DE JAN.	24/18
ROME	19/6
SAN FRANC.	14/10
SANTIAGO	28/12
SÉVILLE	30/15
ST-PÉTERS.	5/5
STOCKHOLM	11/0
SYDNEY	24/15
TENERIFE	28/20
TOKYO	20/17
TUNIS	24/15
VARSOVIE	8/2
VENISE	14/5
VIENNE	10/-3



Situation le 26 octobre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 28 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Un océan britannique

L'ANGLETERRE est en train d'esquisser en Extrême-Orient une politique nouvelle qui consiste pour elle à s'affirmer dans l'océan Indien. Abandonnant aux Etats-Unis le nord du Pacifique, elle tend à développer son influence dans le sud-ouest de cet océan et à grossir l'importance déjà grande de Hongkong au détriment de Shanghaï.

Il faut dire que si, après trois ans d'occupation, Hongkong a été retrouvé à peu près indemne, l'occupation y a cependant laissé des problèmes économiques et sociaux qui n'ont pas encore reçu de solution. Le coût élevé de la vie constitue le plus sérieux de ces problèmes, et, s'il n'est pas réglé bientôt, il aura des répercussions fâcheuses sur la question ouvrière.

La colonie est surpeuplée. Des milliers de Chinois riches et pauvres y font irruption depuis la Libération, les premiers parce qu'ils y trouvent une certaine sécurité sous le drapeau britannique, les seconds parce qu'ils espèrent y avoir des emplois que Canton, aujourd'hui port mort, ne peut plus leur procurer.

Quoi qu'il en soit, le désir de Londres de faire de Hongkong un centre commerçant aussi important que le centre bancaire qu'il était avant la guerre n'en est pas moins certain et s'explique aisément. Désireuse de garantir son influence dans l'océan Indien, la Grande-Bretagne créerait une sorte de glacis qui partirait de la Birmanie – où elle a su recouvrer toute sa situation d'avant guerre et où les Chinois retournent faire du commerce –, se prolongerait par les Indes néerlandaises, atteindrait l'Australie et se terminerait en Nouvelle-Zélande. Hongkong serait comme la sentinelle avancée de ce rempart.

André Dubosq
(27-28 octobre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6939

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II								■					■		
III					■										
IV								■	■					■	
V			■				■					■			
VI				■							■				
VII	■				■					■					
VIII									■						■
IX					■		■				■				
X		■	■					■			■				■
XI							■								
XII		■				■		■					■		
XIII								■			■				
XIV					■							■			
XV				■				■						■	

HORIZONTALEMENT

I. Une personne qui fait de l'effet. – II. Empêche de foncer. Ancienne monnaie. Durée. – III. Fut une vraie sœur pour son époux. Tient moins de place quand il est relevé. – IV. Il ne faut pas l'oublier quand on fait une fugue. Peut être assimilé à une robe de chambre. – V. Quelque chose de sale. Dure un bon bout de temps. Indiens. Se montra rebelle à toute reconnaissance. – VI. Portait les armes. En faire voir de toutes les couleurs. Une région aride. – VII. Article. Basse, dans une ferme. Quand on le rate, c'est une occasion perdue. – VIII. Donne des couleurs. Mit dans de bonnes dispositions. – IX. Foncer. Pour lui, on a renoncé au ciel. Pas répandu. – X. Pour conclure. Conjonction. Conviendra. – XI. Ce ne sont pas des personnes de bonne foi. Vit dans les bois. – XII. Sans motifs. Devenir très coulant. En France. – XIII. Qui a la forme d'un parasol. Lui. Mérite un arrêt. – XIV. Fais du tort. En couche. Ce n'est pas un livre sérieux. – XV. Article. Entre pas à pas. Traversent parfois de beaux quartiers.

VERTICALEMENT

1. On tape dessus quand elle est grosse. Qui passera bientôt. – 2. N'arrêtent pas ceux qui savent bien boire. Laisse des plumes. – 3. Broyé quand il y a beaucoup d'os. Coule en Afrique. Partie antérieure d'un os. – 4. Peut avoir plusieurs étages. Pour ceux qui commencent à prendre du galon. – 5. Article étranger. Demande du discernement. Parfois de bœuf pour une entrée. – 6. Ne sont pas des hommes du monde. Poème. – 7. Parfois courte pour un gagnant. Atome. Peuvent être mis dans le bain. – 8. Courant. – 9. Dissipa. Adverbe. Qui n'a plus d'emploi. – 10. Mettre toute la sauce. Bien précisés. – 11. Ils nous évitent d'avoir des ampoules. Démonstratif. Terme musical. Préposition. – 12. Coule dans une île. Peuvent faire beaucoup de dégâts quand ils sont apprentis. – 13. Sont faits comme des sacs. Pile. – 14. Animal. Une façon de prendre l'air. – 15. Pas loin de dix. Pour la grosse artillerie.

SOLUTION DU N° 6938

HORIZONTALEMENT

I. Pacifiste. – II. Réalistes. – III. Erronées. – IV. Poiriers. – V. Obéit. Tes. – VI. Si. Nicole. – VII. Ici. Ourle. – VIII. Sonnée. – IX. Io. Eu. – X. Overdoses. – XI. Nérée. Est.

VERTICALEMENT

1. Préposition. – 2. Aérobic. Ove. – 3. Carie. Is. Er. – 4. Ilorin. Ocre. – 5. Finition. Dé. – 6. Isée. Cuneo. – 7. Stertoreuse. – 8. Tesselle. Es. 9. Es. Sée. Ost.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHINE.** Les travaux de construction de l'aéroport du barrage des Trois Gorges, en Chine, sont terminés. Situé à Ychang (centre du pays), soit à une cinquantaine de kilomètres du site du barrage et pouvant accueillir 1,4 million de passagers par an, l'aéroport assurera des liaisons aériennes directes avec Pékin, Shanghaï (est), Canton (sud), Wuhan (centre) et Chongqing (sud-ouest). – *(AFP.)*

■ **AUTOROUTES.** L'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Assecar) a lancé vendredi 25 octobre une campagne pour inciter les automobilistes à moduler leur vitesse et à respecter les distances de sécurité sur les autoroutes. – *(AFP.)*

■ **DANEMARK.** Les employés au sol de la compagnie aérienne Scandinavian Airlines System ont mis fin jeudi après-midi 24 octobre à leur mouvement de grève à l'aéroport de Copenhague. Entamée lundi et reprise mercredi, cette grève a touché les comptoirs d'enregistrement, la billetterie, entraînant des retards de dix à vingt-cinq minutes pour les vols internationaux de SAS. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** La compagnie britannique British Airways a retiré sa franchise à British Mediterranean pour la desserte des capitales libanaise, syrienne et jordanienne. Brithish Airways continuera d'assurer deux vols hebdomadaires à destination de Beyrouth et Damas, et quatre vers Amman. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE.** Dès le 27 octobre, les passagers de la classe affaires de la compagnie espagnole Iberia disposeront de plus d'espace et de confort grâce à une nouvelle configuration des cabines et d'un service de restauration amélioré : ils pourront désormais choisir entre deux menus au déjeuner et au dîner.

■ **TURQUIE.** La Turquie va se doter d'un deuxième aéroport international, situé à environ 25 kilomètres à l'est d'Istanbul. La construction devrait être achevée d'ici deux ans. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy

Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mardi 29 octobre

■ **LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN** : les salons du petit hôtel de Villars (55 F ou 100 F les deux), 10 h 30, sortie du métro Solférino ; les salons de l'Hôtel de Gallifet (55 F ou 100 F les deux), 14 h 30, sortie du métro Solférino (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 11 heures, 158, boulevard Haussmann (Christine Merle).

■ **LE QUARTIER MOULIN VERT-SABLIÈRE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Alésia devant l'église (Vincent de Langlade).

■ **LE QUARTIER DE BELLEVILLE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, devant le café La Vielleuse à l'angle de la rue de Belleville et du boulevard de Belleville (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : exposition Madame de Sévigné (50 F + prix d'entrée), 12 h 30, 23, rue de Sévigné (Mme Cazes) ; 1789, la Révolution (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ ***MUSÉE BOURDELLE*** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 16, rue Antoine-Bourdelle (Institut culturel de Paris).

■ **LA CONCIERGERIE** : visite pour les jeunes (35 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge dans la cour (Monuments historiques).

■ ***L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT*** (50 F), 14 h 30, 1, place Sainte-Geneviève (Connaissance de Paris).

■ **LE FAUBOURG SAINT-JACQUES** et ses couvents (40 F), 14 h 30, devant l'église du Val-de-Grâce, place Alphonse-Laveran (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'ORATOIRE DU LOUVRE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 4, rue de l'Oratoire (Monuments historiques).

■ ***MARAIS*** : du Cirque d'hiver à la fontaine des Haudriettes (50 F), 14 h 30, devant les guichets du métro Filles-du-Calvaire (La Parisienne).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** en activité (55 F), 14 h 30, devant les grilles du palais (Europ explo).

■ ***MUSÉE RODIN*** : *exposition* Marbres de la collection Thyssen (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 77, rue de Varenne (Tourisme culturel).

■ **LA PAGODE DU BOIS DE VINCENNES** (50 F + prix d'entrée), 14 h 40, porte Dorée, devant le café Les Cascades (Christine Merle).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

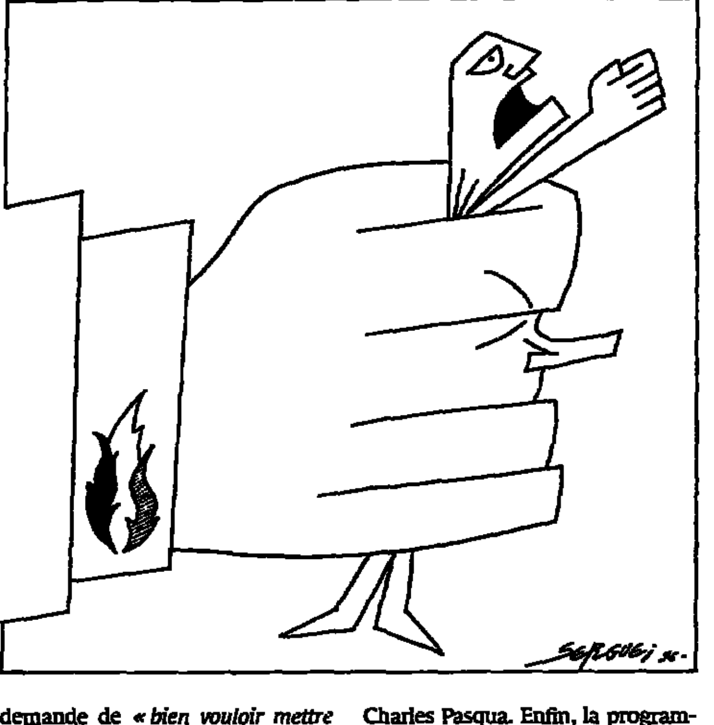
■ **LE QUARTIER MONTSOURIS** (60 F), 15 heures, boulevard Jourdan devant l'Hôpital universitaire (Vincent de Langlade).

POLITIQUE Mairie de Toulon contre Châteauvallon : le combat s'intensifie. Depuis avril, les attaques du maire Front national, Jean-Marie Le Chevallier, contre Gérard Paquet, directeur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI), ont été incessantes et de tous ordres : interventions médiatiques, procès, audit, rumeurs. ● LE SEUL LIEU CULTUREL prestigieux du Var est convoité. Depuis le refus de Gérard Paquet de recevoir toute subvention de la ville, la mairie n'a de cesse de récupérer le lieu. ● LE 15 OCTOBRE, le tribunal de grande instance de Toulon a donné gain de cause à Jean-Marie Le Chevallier en suspendant le directeur de Châteauvallon pour trois mois, et en nommant un administrateur provisoire. Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, soutient Gérard Paquet. Certains s'interrogent sur le rôle de Jean-Charles Marchiani, préfet du Var.

Histoire de Châteauvallon, assiégé par le Front national

Le Théâtre de la danse, dirigé par Gérard Paquet, résiste depuis plus d'un an aux attaques répétées du maire lepéniste de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier. Chronique d'un affrontement où l'on s'interroge sur le rôle du préfet du Var

DEPUIS l'été 1995, Châteauvallon est l'enjeu de *l'opposition fondamentale entre le Front national et un homme, seul au début, et qui* a désormais regroupé autour de lui et de son combat ceux qui s'opposent au lepénisme, à ses méthodes et à sa « culture ». Au fil des mois, l'affaire est devenue le lieu d'un affrontement tendu où l'Etat, *via* le préfet du Var, le « pasquaïen » Jean-Charles Marchiani, joue dans l'ombre un rôle étrange. Ici, dans cette pinède qui domine Toulon, tous les acteurs sont réunis pour une représentation exemplaire.



« Châteauvallon contre mairie de Toulon » : tout a commencé, le dimanche 17 juin 1995, au soir du second tour des élections municipales. Jean-Marie Le Chevallier (FN) est élu à la mairie de Toulon. Pour la première fois une ville de plus de 100 000 habitants passait aux mains des lepénistes. Dès le lendemain, Gérard Paquet, directeur du Théâtre de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, décidait d'« *entrer en résistance* ». Il refuse les 4,7 millions de francs de subvention de la nouvelle municipalité. Cette position sans équivoque, venant du dirigeant d'une institution culturelle prestigieuse, eut, et a, plus que jamais, valeur de symbole. De courage aussi.

LE PRÉTEXTE NTM

Face à ceux – journalistes, hommes politiques, militants, simples citoyens – qui hésitent encore sur l'attitude à tenir face à Jean-Marie Le Pen, Gérard Paquet a tranché. Il oblige le Front national à réagir et à dévoiler sa conception de la liberté d'expression, de la libre circulation des idées. Et contraint la droite traditionnelle et les partis de gauche à prendre position.

Il a fallu à la mairie un an d'observation pour fourbir ses armes. Le 14 mai, Jean-Marie Le Chevallier écrit à Jean-Jacques Bonnaud, président de l'association qui gère Châteauvallon, et dans laquelle siège la ville de Toulon. Le maire lui demande de « *bien vouloir mettre fin à la mission de Gérard Paquet* », invoquant la mauvaise gestion du TNDI – sans en apporter la preuve.

Que s'est-il donc passé de si grave à Châteauvallon, entre le 18 juin 1995 et le 14 mai 1996, pour que, du jour au lendemain, une guerre de tranchées éclate ? Trois hypothèses. D'abord, le Tremplin hip-hop des 23 et 24 février irrite la municipalité (*Le Monde* du 27 février) : de la drogue aurait circulé. Ensuite, le 16 mars a lieu, au TNDI, le colloque « La préférence nationale, la place de l'étranger ». Le philosophe Etienne Balibar et Sami Naïr, professeur de science politique, y participent. Ce dernier y condamne « *les lois de 1993, dites lois Pasqua, qui constituent non seulement une attaque systématique contre les immigrés et les étrangers, mais aussi une sorte de légitimation de la rhétorique d'extrême droite* ». Le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, aurait été à cette occasion sérieusement réprimandé par Charles Pasqua. Enfin, la programmation, le 26 juillet, du groupe Nique Ta Mère, plus connu sous les initiales NTM, dans le cadre d'un festival de rap, Connexions hip-hop. M. Marchiani prend position. Le 3 juin, il écrit à Jean-Jacques Bonnaud, président de l'association du TNDI, le sommant de déprogrammer NTM, menaçant de *supprimer la subvention de l'Etat si* ce concert est maintenu. Le préfet du Var se dit « *choqué en tant que représentant de l'Etat, chrétien et homme* ». Réaction de Gérard Paquet ~~: il annule NTM~~, « *redoutant les affrontements physiques sur le site de Châteauvallon* », précisant qu'il ne s'est « *pas déterminé en fonction des menaces de suppression de subventions car la manifestation Connexions hip-hop est prévue dans le budget global* ».

Le feu couvait en réalité depuis le 12 avril. A cette date, Jean-Marie Le Chevallier convoque à la préfecture le comité de tutelle de Châteauvallon – ville, région, Etat – dans le but de vérifier si les fonds publics étaient employés selon les missions définies par les statuts de l'association. A la suite de cette réunion, Jean-Charles Marchiani demande à Gérard Paquet de ne plus organiser « Toulon, Orange, Marignane, l'urgence de comprendre », les rencontres publiques mensuelles qu'il a lancées en janvier. La politique n'est pas la danse ! Dans la foulée, et toujours au mois d'avril, le préfet demande, cette fois au Trésor Public, de vérifier si les subventions sont utilisées à bon escient.

La programmation indésirable de NTM semble, avec le recul, n'avoir été qu'un prétexte, médiatisé avec habileté par le préfet. Le 10 juin, Stéphane Martin, directeur du cabinet de Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, fait savoir au *Monde* qu'il a donné un avis défavorable à une éventuelle suppression de subventions : « *Il s'agit davantage d'une divergence de conception dans la lutte contre le Front national. Mais lutte-t-on contre le populisme en utilisant les mêmes méthodes que lui ?* » Le 15 juin, Alain Juppé apporte son soutien – tardif – au préfet.

Les 15 et 16 juin, en pleine effervescence, se tient le colloque « Le populisme nationaliste, une question posée à une certaine idée de la France ». François Léotard, président de l'UDF, parle de « *l'urgence de ne pas se taire* ». Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg, estime que « *le pire danger serait de ne pas traduire nos discours dans nos actes* » (*Le Monde* du 18 juin). Le Festival de danse se passe sans incidents, du 4 au 29 juillet. Mais Jean-Marie Le Chevallier n'a pas pour autant abandonné le terrain juridique. Le 23 juillet, le tribunal civil de Toulon lui donne gain de cause : il réclamait la transmission de pièces comptables de l'association. Gérard Paquet s'exécute. Fin juillet, les résultats du contrôle demandé par le préfet sont connus : l'inspecteur principal du trésor n'a décelé aucune anomalie dans l'utilisation des subventions, hormis certaines cotisations d'adhérents non perçues par le TNDI. La préfecture ne publiera les conclusions de ce rapport que le 6 octobre.

Dès septembre, les événements se précipitent. Le 11, Jean-Marie Le Chevallier repasse à l'attaque. Il convoque de nouveau le comité de tutelle. A l'issue de cette réunion, il déclare : « *Châteauvallon vit dans l'illégalité* », prenant le contrepied de l'administration fiscale. Arguant du fait que certains adhérents n'ont pas payé leurs cotisations – environ 800 F sur un budget global de 14,5 millions de francs –, il écrit à Jean-Charles Marchiani pour lui demander de « *bien vouloir suspendre toutes subventions à l'association (...), et de procéder à la nomination d'un administrateur provisoire.* » Gérard Paquet réagit : « *Sous le masque du légalisme, il s'agit de neutraliser la liberté d'expression d'une institution culturelle capable de dénoncer aux portes de Toulon une idéologie malfaisante dont les signes sont aujourd'hui de plus en plus visibles.* »

« TOURNURE CLOCHEMERLESQUE »

Le 2 octobre, le maire introduit une procédure en référé afin que soit mis fin à la mission de Gérard Paquet. Le 5 octobre, à 15 heures, se tient le conseil d'administration de l'association de Châteauvallon. Ni le maire ni le préfet ne s'y rendent. Les représentants du ministère de la culture votent le budget 1996, équilibré à 13 millions de francs. Les différents membres règlent le problème des cotisations. Jean-Jacques Bonnaud regrette « *la tournure clochemerlesque que prend le dossier* ». 15 octobre : le tribunal des référés demande la suspension de Gérard Paquet pour trois mois, et nomme Henri Nespoulous, administrateur provisoire. Le groupe FN du conseil régional, encouragé par le jugement, dépose un peu vite une motion contre Châteauvallon. Elle est rejetée. Même ceux qui disent parfois que Gérard Paquet est l'arbre qui cache la forêt se mobilisent.

Le 21 octobre, une manifestation de soutien, regroupant de nombreuses personnalités du spectacle, des intellectuels et des politiques, se réunit au Théâtre de la Bastille, à Paris. Gérard Paquet doit faire appel du jugement rendu le 15 octobre par le tribunal des référés. Le 23 octobre, à 15 h 30, il recevait pour la première fois Henri Nespoulous, l'administrateur provisoire. « *Un homme très correct*, commente Gérard Paquet. *On a l'impression d'être à nouveau dans un état de droit.* »

Dominique Frétard

La voix de la préfecture

Jean-Charles Marchiani, préfet du Var, ne souhaitant pas s'exprimer personnellement sur « l'affaire Châteauvallon », a laissé à son directeur de cabinet, Jean-Christophe Bertrand, le soin d'exposer au *Monde* le point de vue de la préfecture.

« Monsieur Marchiani ne souhaite pas ajouter à la polémique. Il n'a pas à commenter une décision de justice, qui découle de l'ordre naturel des choses : remettre de l'ordre dans la gestion. Il faut aussi repenser la structure juridique de Châteauvallon. L'offensive du Front national a mis tout le monde d'accord. Y compris Gérard Paquet. C'est l'affaire du directeur du TNDI de croire qu'il y a collusion entre la mairie et la préfecture. La mécanique est menée par la mairie. Monsieur Marchiani, lui, n'est intervenu publiquement qu'au moment de la programmation de NTM. Ne trouvez-vous pas anormal, en effet, que l'argent du contribuable serve à accueillir un groupe qui insulte la police, la famille, et qui, pour ces raisons, est sous le coup d'une décision de justice ? Le procès NTM doit avoir lieu le 14 novembre. Au plan culturel, Gérard Paquet a le soutien du charmant ministre de la culture, si j'en crois vos colonnes ! »

La municipalité préfère BB à Marek Halter

***« Monsieur le maire estime que l'hommage à M. Marek Halter n'est pas opportun »*, selon la responsable du service culturel de la mairie de Toulon, à l'occasion de la Fête du livre qui se déroulera à Toulon du 22 au 24 novembre. Pour le maire (FN), M. Le Chevallier, il s'agit là d'une mauvaise interprétation de ses propos. Moyennant quoi, il préfère tout de même se passer de la présence de Marek Halter, auquel il préfère Brigitte Bardot, *« qui connaît aujourd'hui un très grand succès de librairie »*.**

Ironisant avec élégance, M. Le Chevallier lance à la cantonade : *« On va penser que je ne l'aime pas parce qu'il est barbu. »* Bouleversé par cette attitude, *« la première de* [sa] *carrière »*, Marek Halter *« regrette d'être confronté au racisme et à l'exclusion à Toulon, après avoir découvert la démocratie en France »*.

Après son récent combat contre l'extermination des pigeons toulonnais *« dont le gazage est insupportable et suscite révolte et indignation »*, Brigitte Bardot avait eu droit, de la part du maire, à un joli compliment en forme de syllogisme : *« BB aime Le Pen et les pigeons. Le Pen aime BB et les pigeons. Le Chevallier aime BB, Le Pen et les pigeons. Tout devrait donc s'arranger pour le plus grand bien des Toulonnais et des pigeons. »*

Les réflexions d'un utopiste combatif

GÉRARD PAQUET, cinquante-trois ans, né à La Seyne-sur-mer, ville mitoyenne de Toulon, considère que Châteauvallon est « [sa] *vie* ». Que à ce titre, on ne saurait le muter comme le commun des mortels. « *Combattre le FN ? J'ai toujours été prêt*, affirme-t-il, *c'est inscrit dans l'esprit même qui a présidé à la création de Châteauvallon, en 1965. Je dors bien. Je ne somatise pas. Le droit est de notre côté. Bien sûr, il y a la tension de devoir faire attention à tout. Quand on est dans un combat, on n'a plus d'états d'âme. Je serai inébranlable. On a commencé Châteauvallon avec 300 francs en poche et l'aide bénévole des Toulonnais. J'en revois certains qui reviennent dans la tourmente actuelle. Ça fait plaisir.* » Gérard Paquet a vingt-deux ans quand, avec l'architecte Henri Komatis, il se lance dans l'aventure de Châteauvallon. Il s'agit au départ de remonter une ruine. « *On était plutôt babas cool*, se rappelle le directeur de Châteauvallon. *Mais très vite le projet d'un lieu de rencontre et de vie prend forme, ouvert sur l'humanisme, les arts et les sciences. Le centre est resté fidèle à sa vocation première.* »

« RÉPONSE INTUITIVE »

Théâtre couvert, amphithéâtre de plein air, puis restaurant, studios de répétitions : Châteauvallon devient un complexe culturel d'envergure. De 1972 à 1976, le centre sera connu dans le monde entier pour son festival de jazz. La danse prend le relais en 1980.

En 1986, il devient le Théâtre de la danse et de l'image (TNDI). Qui aurait jamais pensé qu'un maire Front national serait élu à Toulon ? « *Le colloque "Pour une utopie réaliste" qui célébrait le trentième anniversaire du centre en 1995, préparé de longue date, était au fond une réponse intuitive. Sans imagination, la politique ne résout rien, elle gère des crises. Les artistes inventent des propositions pour demain. Les intellectuels aussi. L'économie a été longtemps la puissance dominante ; la culture, l'imaginaire, vont avoir un rôle primordial à jouer. L'utopie me passionne. Le Front national est le symptôme de cette angoisse, de cette incapacité de voir l'avenir.* »

L'avenir à court terme de Châteauvallon ? Changer de structure juridique et devenir un Centre de rencontres, à l'instar de l'abbaye de Royaumont. Une solution qui légitimerait la volonté du TNDI d'organiser colloques et débats. « *Il faudra aussi affiner le projet artistique*, reconnaît Gérard Paquet. *Réunir l'art du temps et de l'espace est mon idéal. Réussir à vivre en se projetant dans la durée est pour moi le comble de l'harmonie.* » Sur la colline de Châteauvallon, face à l'éternité ?

D. F.

Philippe Douste-Blazy annonce la réforme du statut des commissaires-priseurs

Le ministre de la culture présentera un projet de loi au conseil des ministres fin novembre

La réforme du statut des commissaires-priseurs français devrait être l'objet d'une loi présentée au conseil des ministres à la fin du mois de novembre. A quatorze mois de l'ouverture du marché français des ventes aux firmes étrangères, le président de la Chambre nationale des commissaires-priseurs s'inquiète de la diversité des législations nationales (TVA, droits de suite...) qui défavorise le camp français.

LE MINISTRE de la culture, Philippe Douste-Blazy, présentera, fin novembre, son projet de loi visant à réformer les ventes aux enchères en France. Dans un entretien aux *Echos* du 25-26 octobre, le ministre de la culture a rappelé les grandes lignes d'un projet débattu avec la profession depuis un an (*Le Monde* du 20 novembre 1995). Les commissaires-priseurs, qui ont le statut d'officiers ministériels, transformeront leurs études en sociétés commerciales, sauf pour les ventes judiciaires (20 % à 30 % de leur activité), pour lesquelles elles conserveront leur ancien statut.

Première conséquence : le marché français va s'ouvrir et les maisons de ventes étrangères, notamment les Britanniques Christie's et Sotheby's, vont pouvoir commercer en France. *« C'est extrêmement positif »*, juge Laure de Beauvau Craon, président-directeur général de Sotheby's France, qui annonce d'*« importantes ventes à Paris »* dès que la loi sera mise en œuvre, en principe le 1er janvier 1998. *« On n'imagine pas l'ampleur du retour du marché de l'art à Paris ; nous vendrons ici, et non plus à Londres, les œuvres qu'on nous proposera en France. »*

RUDE CONCURRENCE

Un signe, Sotheby's quittera, fin 1997, ses trois petits *« appartements balzaciens »* pour 2 300 mètres carrés de locaux installés sur le Faubourg-Saint-Honoré, en face de l'Elysée. Chez Christie's, en revanche, on attend de voir *« le contenu exact de la loi »* avant de prendre des décisions.

Pour faire face à une concurrence qui s'annonce rude, le ministre rappelle que les commissaires-priseurs français pourront *« renforcer leur assise financière »* en faisant appel à *« des capitaux extérieurs »*. Gérard Champin, président de la Chambre nationale des commissaires-priseurs, ajoute que la profession recevra, en raison du changement de statut, des indemnités qui iraient *« de 500 000 francs à plusieurs millions de francs »*. Il rappelle que *« des regroupements d'études se dessinent »* pour mieux lutter face à la concurrence.

En revanche, les sociétés de vente françaises ne pourront toujours pas effectuer de l'*« achat-revente pour leur propre compte »*, contrairement aux maisons britanniques, même si ces dernières précisent que cette activité est *« marginale »*. Cette interdiction vise à rassurer les galeries et les foires qui craignent que les commissaires-priseurs viennent opérer sur leurs plates-bandes. Philippe Douste-Blazy a également rappelé la création d'une sorte de COB du marché de l'art, qui *« veillera à l'observation de strictes règles de déontologie »*. Ce conseil supérieur des ventes sera constitué *« de commissaires priseurs, de représentants de l'Etat et de spécialistes de l'art »*, précise Gérard Champin.

Cette réforme a pour but de *« permettre à la France de conserver un marché de l'art qui compte dans le monde*, affirme le ministre. *Sans cette réforme indispensable, les ventes d'œuvres d'art se délocaliseront en Angleterre ou aux Etats-Unis, voire en Suisse »*. N'est-ce pas déjà le cas ? Paris est en effet pénalisé par rapport à Londres, en matière de fiscalité. La TVA à l'importation d'œuvres d'art est en effet de 5,5 % dans tous les pays du marché commun sauf en Grande-Bretagne, avec seulement 2,5 %. *« Et n'oublions pas que les manuscrits, numismatiques et une partie du mobilier sont assujettis à une taxe à l'importation de 20,6 % »*, rappelle Gérard Champin. Le ministre soutient pourtant que *« d'ici la fin du siècle, on peut espérer que le marché français pourra rivaliser avec Londres »*. Seule une modification d'une directive européenne pourra faire baisser ces taux, mais elle ne pourra intervenir – au mieux – qu'à son expiration, le 30 juin 1999. *« D'ici là, les Anglais auront intérêt à vendre à Londres, car le coût du transport est marginal. Sotheby's expédie de Paris un camion d'œuvres tous les jours »*, explique Gérard Champin. Et de confier : *« Je ne sens pas une fermeté extraordinaire de la France pour modifier cette directive. »*

LE DROIT DE SUITE

Autre problème, le droit de suite. Inexistante en Grande-Bretagne, cette taxe de 3 % sur les ventes aux enchères d'œuvres réalisées depuis moins de soixante-dix ans est versée à l'artiste ou à ses héritiers. Le droit de suite a été imaginé pour aider des artistes en difficulté. Mais *« 90 % de la recette sont redistribués à huit familles seulement, qui ne sont pas vraiment dans le besoin »*, affirme Gérard Champin. Ce dernier propose de ramener ce droit à 1 % pour toute œuvre supérieure à 10 000 écus d'aujourd'hui (65 000 francs environ). Une directive est à l'étude à Bruxelles. Le président de la Chambre nationale des commissaires-priseurs sera-t-il entendu ?

Michel Guerrin

Enrayer la fuite du patrimoine

Le ministre de la culture, dans l'entretien accordé aux *Echos*, annonce qu'il présentera, *« d'ici au début de l'année prochaine »*, un projet de loi *« qui redonnera à la France le moyen de conserver son patrimoine »*. La situation est en effet inquiétante, tant l'Etat n'a *« plus les moyens juridiques ni surtout financiers »*, pour enrayer la fuite de ses chefs-d'œuvre.

Pour qu'un tableau ne soit pas exporté, l'Etat peut l'acheter, mais ses moyens sont trop modestes. Il peut le classer et l'interdire de sortie, mais une jurisprudence récente de la Cour de cassation oblige les pouvoirs publics à dédommager le propriétaire. De plus, suivant une loi de 1992, un certain nombre d'œuvres n'ont pu être bloquées que pour trois ans et pourraient quitter la France début 1997, à moins que l'Etat ne les achète. Mais, là encore, l'argent manque. *Joint vendredi 25 octobre,* Philippe Douste-Blazy *nous a fait savoir qu'une piste à explorer serait* d'imposer au vendeur qu'il désigne l'acheteur à l'étranger avant de pouvoir sortir son bien du territoire.

Trois ministres de la culture plus un, André Malraux

Lors d'un colloque, Jorge Semprun, Jack Lang et Philippe Douste-Blazy ont confronté leur vision de l'écrivain et de l'homme d'Etat

DUNKERQUE
de notre envoyé spécial

Cigarette au bec, un André Malraux en trench-coat, photographié par Gisèle Freund, est placardé sur la facade du Bateau-feu, la scène nationale de Dunkerque. C'est là que, le 24 octobre, s'est tenu un colloque dont le thème, « Culture et politique », tournait tout entier autour de la personnalité de l'auteur de *La Voie royale*. Parmi une dizaine d'intervenants, dont les débats étaient menés par Jacques Rigaud, PDG de RTL, aux côtés de Michel Delebarre, maire (PS) de la ville, trois ministres de la culture, Jorge Semprun, Philippe Douste-Blazy et Jack Lang, sont venus témoigner de leur vision de l'écrivain et de l'homme d'Etat.

Pour l'ancien ministre du gouvernement socialiste espagnol de Felipe Gonzalez, seul finalement compte l'intellectuel. Celui pour qui s'est joué en Espagne une scène capitale : *« Le fil rouge de son engagement aux côtés de la République espagnole traverse toute son œuvre comme sa vie publique*, a expliqué Jorge Semprun. *Il commencera ici son travail de deuil vis-à-vis du communisme, mais restera fidèle à son humanisme tragique comme à son antifascisme. »*

Philippe Douste-Blazy a hérité de Malraux une sorte de discours de la méthode : *« Pour sortir de la crise, il faut un projet commun, et la seule issue possible semble être celle de la culture. C'est l'unique réponse au malaise de notre civilisation. »* Mettant en garde contre les *« usines du rêve »* chaque jour plus nombreuses à dévoyer la culture, il insiste sur le rôle de son ministère : *« L'Etat n'est pas fait pour diriger l'art, mais pour le servir. »* Encore du Malraux. Servir, cela ne veut pas dire rester passif : l'Etat doit faire pour la culture ce que la IIIe République a fait pour l'enseignement. Face aux extrémismes, il doit aussi être le garant de la tolérance.

RETROUVER L'HOMME RÉVOLTÉ

Jack Lang a préféré improviser un portrait d'André Malraux à petites touches impressionnistes. André Malraux dont il a souligné les contradictions de son *« œuvre-vie »* puisqu'il est impossible de repérer en lui *« ce qui relève de la réalité ou de la reconstruction imaginaire »*. Honorer Malraux, à l'heure de sa *« panthéonisation »*, ce n'est pas lui vouer une dévotion frileuse, mais retrouver le subversif, le révolté, l'anticolonialiste plutôt que le chantre de la Ve République, le défenseur des *Paravents* plutôt que le censeur – par omission – de *La Religieuse* ; le protecteur du cinéma français plutôt que l'exécuteur d'Henri Langlois ; le sauveteur du patrimoine plutôt que le spectateur indifférent au bétonnage de nos villes. Jack Lang a salué celui qui déclarait devant les députés venus fulminer contre Jean Genet : *« La liberté n'a pas toujours les mains propres mais il faut toujours choisir la liberté. »* Il a conclut en rappelant, avec Malraux, que *« la politique ne doit pas être l'art du possible mais de l'impossible »*.

Emmanuel de Roux

CARNET

DISPARITIONS

■ **EUGÈNE POLYAKOV**, maître de ballet à l'Opéra de Paris, est décédé dans la nuit du 24 octobre, à l'âge de cinquante-trois ans. Né à Moscou le 27 avril 1943, formé au Bolchoï, il préférait, à l'instar de George Balanchine, le titre de maître de ballet à celui de chorégraphe, jugé trop technique et pompeux. Maître de ballet, c'est, en effet, l'homme irremplaçable qui connaît le répertoire et le transmet. Eugène Polyakov quitte la Russie en 1976 pour jouer ce rôle de guide à La Fenice de Venise, avant de créer sa propre compagnie, Viva la Danza, en 1977. Directeur de la danse au Teatro communale de Florence de 1978 à 1983, il quitte la Toscane quand Noureev arrive à l'Opéra de Paris. Le Tatar ne jure que par lui. Il avait une confiance éperdue dans l'enseignement de son compatriote. Ils parlaient la même langue, le même langage du corps. Noureev mort, Polyakov repart à Florence de 1992 à 1995, date à laquelle il revient à l'Opéra de Paris. Polyakov était aussi celui qui savait les chorégraphies de Noureev. Il allait de par le monde, à Vienne,

■ **ROGER PILLAUDIN**, ancien collaborateur de la radio de service publique, RTF, ORTF et Radio-France, vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans. En 1955, il avait obtenu comme producteur le Prix Italia pour *Ruisselle*, une œuvre radiophonique sur une musique de Maurice Jarre. Il avait en outre adapté de nombreuses œuvres littéraires pour la radio (*Les Misérables*, *Jacques le Fataliste*, *Les Chemins de la liberté*...). Ami de Jean Vilar, il a signé pour le TNP, en 1961, le livret de *Loin de Rueil*, une comédie musicale de Raymond Queneau et Maurice Jarre. Au Festival d'Avignon, il a participé avec France-Culture aux expériences de théâtre musical avec un oratorio dramatique *Un contre tous*, d'après les discours politiques de Victor Hugo, sur une musique d'Ivo Malec (1971), et *Il faut rêver, dit Lénine*, sur une musique de Francis Miroglio (1972). Il restera surtout comme le producteur délégué de l'émission « Dialogues », qu'il avait lancée en 1973 et dans laquelle il recevait des personnalités françaises et étrangères.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Le département Cinéma de l'université Paris-VIII,
Les enseignants, le personnel,
Et les étudiants,
partagent la douleur de ceux qui aimaient

Philippe ARNAUD.

– Mme Albert Bendahan,
Ses enfants, petits-enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert BENDAHAN,

survenu le 20 octobre 1996.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Mme Marguerite Bétrémieux
et ses enfants,
Philippe, Anne et Hélène,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roland BÉTRÉMIEUX,

survenu le 23 octobre 1996.

Un dernier hommage lui sera rendu le mardi 29 octobre, à 10 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue des Clos,
78650 Beynes.

– Mme Pierre Fournier,
Anne-Marie et Robert Pernoud,
Michel et Simone Fournier,
Paul et Josette Fournier,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les Pères André et Maurice Fournier, s.j.,
font part du décès, à l'âge de soixante-quinze ans, du

Père François FOURNIER, s.j.

La cérémonie religieuse aura lieu en la chapelle des Pères jésuites, 20, rue Sala, Lyon-1er, le mardi 29 octobre 1996, à 10 heures.

– On nous prie d'annoncer le décès du peintre

Robert NICOÏDSKI,

survenu le 23 octobre 1996.

Ceux qui souhaitent lui rendre hommage se retrouveront auprès de sa famille, le mardi 29 octobre, à 15 heures, au cimetière de Montmartre, avenue Rachel.

– M. François Pairault,
son époux,
Mme Françoise-Hélène Massa-Pairault,
sa fille,
Le docteur Tommaso Massa,
son gendre,
Mme Josiane Lablou,
sa belle-fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène PAIRAULT,
née BARRILLOT,
professeur honoraire
de lettres classiques,

survenu le 25 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-unième année.

25, rue des Villas,
86000 Poitiers.

– Grèzes (Haute-Loire). Marseille. Loudes (Haute-Loire).

M. et Mme Bernard Roussel,
Catherine et Louis Serrat,
Mme Nancy Douspis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Fabien ROUSSEL,
vingt-cinq ans,
diplômé de l'université
de Clermont-Ferrand,
étudiant à la Sorbonne.

Ses obsèques ont eu lieu à Grèzes (Haute-Loire), suivies de l'inhumation au cimetière de Saugues (Haute-Loire), le 17 octobre 1996.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 21 octobre 1996, au cours de sa quatre-vingt-treizième année, de

Robert TENGER,
officier de la Légion d'honneur,
avocat à la cour d'appel de Paris,
doyen de l'ordre,
professeur à l'Ecole nationale
d'administration (ENA,
promotion Jean-Giraudoux),
professeur à l'Institut d'études politiques
de l'université de Paris,
Juris doctor de la faculté
de droit de l'université Columbia
de New York,
membre associé de l'Association
of the Bar of the City
of New York.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

104, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans, le 28 octobre 1993.

Annie RAYNAUD

nous quittait.

Elle vit dans le souvenir de ceux qui l'ont aimée.

Jean TUFFET,

28 octobre 1960-3 août 1995.

Cher papa,
Aujourd'hui, nous aurions fêté ton anniversaire. Mais tu n'es plus là. Nous ne t'oublions pas et nous sommes tristes. Chaque jour, tu nous manques.

Constance et Samuel Depretto-Tuffet.

Remerciements

– *Juliette Bonnafé*,
sa fille,
Et ses proches,
remercient toutes les personnes qui leur ont apporté le témoignage de leur sympathie à l'occasion du décès de

Pierre BONNAFÉ,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de l'Université,
chercheur honoraire au CNRS
(Centre d'études africaines de l'EHESS).

25, avenue de la République,
75011 Paris.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le vendredi 1er novembre 1996, à 10 heures, en la chapelle des Pères rédemptoristes, 170, boulevard du Montparnasse, Paris-14e, à l'attention de

Mme PHAM THI LAC NHÂN,

décédée le 21 août 1996, à Chicago.

Souvenirs

– Le 28 octobre,

Joëlle Marie Gabrielle
CURAN.

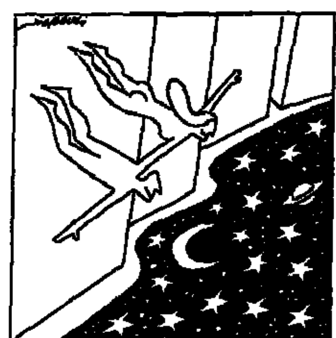
Dominique, Antoine, Maïlys.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-29-94
ou 38-42



La chanson aux Nuits de Champagne

A Troyes, Juliette Gréco, Maurane, Kent et d'autres



QU'Y A-T-IL de commun entre France Gall et Valérie Lemercier ? Rien, si ce n'est une certaine envie de chanter. Qu'y a-t-il de commun entre Juliette Gréco et Serge Gainsbourg ? Tout, sauf une vision très différente de l'art de la survie et du plaisir. Tous ceux-là font de la chanson, ils aiment à jongler avec la simplicité des mots, qu'on ne confondra jamais avec le simplisme. Le 27 octobre à 15 heures, un débat reprendra le vieux débat lancé par Gainsbourg un jour de déprime provocatrice : la chanson est-elle un art mineur ? En confiant l'ouverture de ce festival à France Gall et la suite des événements à Juliette Gréco (un concert le 30, une soirée-souvenirs « Saint-Germain-des-Prés, raconté par Juliette Gréco », le 29), les organisateurs ont choisi en quelque sorte des extrêmes. Zizi Jeanmaire (le 27), Marka, Maurane (le 28), Valérie Lemercier et Kent (le 29), les Innocents, Dominique A (le 30), Zazie, Jane Birkin (le 31), les Têtes Raides, Oneyed Jack (le 1er novembre) apportent leur concours à ce festival automnal, chaleureusement mené.

★ Troyes, du 26 octobre au 1er novembre. Tél. : 03-25-73-75-97. De 45 F à 175 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Super Rail Band de Bamako, Boubacar Traoré
Du buffet de la gare de Bamako, on retiendra qu'il fut le creuset des meilleurs groupes de musique africaine, et qu'à la descente du train en provenance de Dakar il y eut toujours de quoi danser. Le Super Rail Band de Bamako ne déroge pas à la règle depuis. Swing à l'africaine, fraîcheur des cuivres et des guitares (albums chez Label bleu/Harmonia Mundi). Pour le blues profond, Boubacar Traoré assure au rayon des sentiments bien enlevés.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 19 heures, le 27. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Tito Puente Salsa Big Band
Dans le cadre du festival « New York is now » au Hot Brass, le prestigieux [illegible], champion du jazz latin et des cuivres à la cubaine façon Harlem. Tito Puente fait une descente à Paris. Toujours vert.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 27 et 28. Tél. : 01-40-50-66-98. 140 F.

No FX, Good Riddance, The Vandals
Trois représentants du retour du vacarme punk. En vedette, les Américains No FX, gang de collégiens turbulents. Beaucoup de bruit, quelques mélodies sautillantes et une intransigeance puriste aux principes de base du rock alternatif.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 19 heures, le 26. Tél. : 01-42-23-15-15. 130 F.

Freddy Cole Trio
Pianiste et chanteur, Freddy Cole interprète sa propre musique, des chefs-d'œuvre du jazz vocal, des standards oubliés, des thèmes pas toujours évidents, les chansons de son frère Nat King Cole. En voix [illegible], le jeu de piano plaisant (nouveau CD A Circle of Love, Fantasy/WEA). Freddy Cole se définit dans *Les Inrockuptibles* (n° 76) comme un *entertainer*, un homme de spectacle donc.
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 28 et 29. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

L'INCROYABLE VOYAGE À SAN FRANCISCO
Film américain de David R. Ellis
VF : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MISSION : IMPOSSIBLE
Film américain de Brian DePalma
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

PARFAIT AMOUR (**)
Film français de Catherine Breillat
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79).

PINOCCHIO
Film américain de Steve Barron
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
VF : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

À TOUTE VITESSE (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
L'APPARTEMENT (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Normandie, 8e.
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES (Fin., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10).
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
CAMELEONE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
CAPITAINE CONAN (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
DEAD MAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
LES ENFANTS DE LA NATURE (islandais, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
FARGO (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odeon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
FEW OF US (Lit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
FOURBI (Suis.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00).
HAPPY HOUR (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
INDEPENDENCE DAY (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE JAGUAR (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE JARDIN (Fr.-Slo., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
LABYRINTHE (Fr.-Arm.-Tch., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
LE LIVRE DE CRISTAL (Suis.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).
LONE STAR (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.f.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
PARTY (Fr.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
PONETTE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
LES SABLES MOUVANTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).
SECRETS ET MENSONGES (Brit., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
THE CELLULOÏD CLOSET (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
THE VAN (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Cinoches, 6e (01-46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).
UNE VIE NORMALE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
LES VOLEURS DE CINÉMA (It., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).
LES VOLEURS (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
WALKING AND TALKING (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (01-42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
LE CRI DE TARZAN (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
UNE FEMME QUI S'AFFICHE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).
LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 21 h 10.
LE CRIMINEL (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) samedi 18 h 30.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 25.
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 21 h 40.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
LE PETIT CIRQUE ET AUTRES CONTES (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01) dimanche 10 h 30.
LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 14 h.
QUARTET (Brit., v.o.) : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 17 h, 19 h, 21 h.
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10) samedi 20 h.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 50.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 19 h.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 22 h 10.
VIRIDIANA (Mex., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 19 h 30.

FESTIVALS

CARTE BLANCHE À RIVAGES NOIR (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). L'Ami américain, sam. 16 h 10, 18 h 10, 21 h ; *Il était une fois dans l'Ouest*, dim. 14 h, 17 h 20, 20 h 40 ; *Mean Streets*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 21 h ; Un monde parfait, mar. 14 h, 16 h 25, 18 h 50, 21 h 15.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). *Les Temps modernes*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, mar. 22 h ; Le Dictateur, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Monsieur Verdoux, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Les Feux de la *rampe*, mar. 14 h, 17 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), *L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80)*. Carla's Song, dim. 11 h.
CINÉ-CONCERT-THÉATRE, L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). Le Voleur de Bagdad, mar. 20 h 15.
CINQ CHEFS-D'ŒUVRE DU CINÉMA *ÉROTIQUE JAPONAIS* (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49). Marché sexuel des filles, lun. 12 h 25 ; *Rue* de la joie, dim. 22 h 50, mar. 12 h 25 ; *La Véritable Histoire d'Abe Sada, dim.* 12 h 25 ; La Maison des perversités, *sam. 22 h 50, mar. 22 h 50 ; La Barrière* de la chair, lun. 22 h 50.
COURTS-CIRCUITS, *Le République, 11e* (01-48-05-51-33). La Petite Mort, mar. *20 h 30.*
CYCLE LES FRÈRES JOEL ET ETAN COEN (v.o.), *Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60)*. *Miller's Crossing*, sam. 18 h 05, 22 h 10, mar. 14 h, 18 h 05, 22 h 10 ; Blood Simple, lun. 14 h, 18 h 05, 22 h 10 ; Arizona Junior, dim. 14 h, 18 h 05, 22 h 10.
CYCLE MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Une nuit à Casablanca, dim. 12 h 15, mar. 12 h 15 ; La Soupe au canard, sam. 12 h 15 ; Plumes de cheval, lun. 12 h 15.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Les Années déclic, dim. 10 h 30 ; A la recherche de Christian B, dim. 18 h ; Muhammad Ali the Greatest, dim. 20 h.
ENFER DE DANTE, Auditorium du Louvre, 1er (01-40-20-52-99). l'Enfer, sam. 18 h ; Pestilent City, sam. 20 h 30 ; L'Enfer de Dante, sam. 20 h 30 ; Le Paradis, dim. 16 h ; Inauguration of the Pleasure Dome, dim. 16 h ; Maciste en enfer, dim. 19 h ; Maciste en enfer, lun. 20 h 30.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Tous les autres s'appellent Ali, lun. 12 h 20 ; Les Larmes amères de Petra von Kant, lun. 22 h 10 ; La Femme du chef de gare, mar. 16 h.
FESTIVAL DE BIARRITZ (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Caïaçara, lun. 14 h ; Floradas na serra, mar. 16 h ; La Parole donnée, mar. 18 h ; O Cangaceiro, lun. 18 h 15, mar. 14 h ; Scario, dim. 22 h ; Sol de Otono, sam. 22 h ; Tico-Tico no fuba, lun. 16 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *L'Inconnu du Nord-Express*, sam. 16 h 05, 20 h 10 ; la Loi du silence, dim. 12 h, *16 h 05, 20 h 10 ; Soupçons*, lun. 12 h, 16 h 05, 20 h 10 ; Mais qui a tué *Harry ?, mar. 12 h, 16 h 05, 20 h 10.*
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le *République, 11e (01-48-05-51-33)*. Muriel fait le désespoir de ses parents, *lun. 20 h 30.*
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), Europa *Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e* (01-43-54-15-04). Les Contes des chrysanthèmes tardifs, sam. 16 h 30, *19 h 10*, 21 h 45 ; Les Musiciens de Gion, dim. *14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h* ; Les Coquelicots, lun. 13 h 50, 16 h 30, 19 h 10, *21 h 45* ; L'Intendant Sansho, mar. 13 h 50, 16 h 30.
NUIT DE LA SÉRIE CULTE TV (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88). Le Fugitif, sam. 0 h 30.
NUIT SERIAL KILLER (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). Le Sixième Sens, sam. 0 h ; Seven, sam. 2 h ; Serial Mother, sam. 4 h.
PASOLINI (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Quatre histoires comiques, dim. 15 h 20 ; Œdipe roi, dim. 17 h 10, mar. 19 h 40.
RICHARD QUINE (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). L'Adorable Voisine, dim. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10 ; Deux têtes folles, sam. 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, mar. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10 ; L'Inquiétante Dame en noir, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
QUINZAINE DU CINÉMA FRANCOPHONE, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (01-42-71-26-16). Matamata et Pilipili, sam. 18 h 30 ; Macadam Tribu, sam. 20 h 30.
RÉTROSPECTIVE AKI KAURISMAKI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). La Fille aux *allumettes, sam.* 20 h, dim. 16 h, mar. 15 h 10 ; *J'ai engagé un tueur, lun. 15 h 35 ; Tiens ton* foulard, Tatiana, sam. 18 h 40, lun. 17 h 15, 20 h 15 ; *Ariel, dim. 21 h, mar.* 13 h 40 ; La Vie de bohème, dim. 14 h ; *Au loin s'en vont les nuages, sam.* 21 h 30 ; Shadows in Paradise, sam. *16 h 50, dim. 17 h 30 ; Hamlet Goes Bu*siness, dim. 19 h 15, mar. 16 h 35 ; *Crime et Châtiment, lun. 13 h 45 ; Les* Leningrad Cow-Boys rencontrent Moïse, lun. 21 h 35.
RÉTROSPECTIVE *BERTRAND TAVERNIER*, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Autour *de minuit*, sam. 16 h, 19 h, 22 h ; Coup de torchon, mar. 17 h ; La Passion Béa*trice, mar. 14 h ; Que la fête* commence, dim. 13 h 15, lun. 13 h 45, *16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Un dimanche à* la campagne, dim. 13 h 30, 15 h 30, *17 h 30, 19 h 30, 21 h 30* ; La Mort en direct, lun. 17 h 30, mar. 13 h 30, 16 h, *18 h 30*, 21 h.
RÉTROSPECTIVE LARS VON TRIER (v.o.), *Le Cinéma des cinéastes, 17e* (01-53-42-40-20). Element of Crime, dim. 15 h 30, *mar. 20 h 30 ; Europa, dim.* 13 h ; The Kingdom, sam. 19 h, 21 h 45, *lun. 20 h 30* ; Epidemic, sam. 18 h, dim. 20 h.
RÉTROSPECTIVE RISTO JARVA (v.o.), Institut finlandais, 5e (01-40-51-89-09). *Le Temps des roses*, sam. 16 h.
ÉRIC ROHMER, Le Champo-Espace *Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60)*. Ma nuit chez Maud, dim. 13 h 50, 20 h, 22 h ; *Perceval le Gallois*, dim. 15 h 50 ; Les Nuits de la pleine Lune, sam. 20 h, mar. 13 h 50, 20 h ; *Le Genou de Claire*, sam. 22 h, mar. 15 h 50, 22 h ; L'Arbre, le Maire et la Médiathèque, lun. 13 h 50, 20 h ; le Rayon vert, lun. 15 h 50, 22 h.
THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). The Shop around the *Corner*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Folle ingénue, lun. *14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h* ; La Huitième Femme de Barbe-Bleue, sam. 17 h 20, *19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Sérénade à* trois, mar. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, *20 h 40, 22 h 20.*
UNE HISTOIRE *DU CINÉMA MONGOL* (v.o.), Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47). Les Cinq Cou*leurs de l'arc-en-ciel, sam. 18 h ; le Ta*mir limpide, mar. 16 h ; Le Garçon de la *capitale, dim. 16 h ; Les Liens du sang*, sam. 20 h, lun. 16 h ; Aldas, lun. 18 h ; Le Réveil, *dim.* 20 h, *mar.* 18 h ; L'Ombre, dim. 18 h, mar. 20 h ; L'Aigle *fier, sam. 16 h, lun. 20 h.*
VISION DU FUTUR (v.o.), Studio 28, 18e *(01-46-06-36-07)*. *Fahrenheit 451*, dim. 15 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Jusqu'au bout du *monde*, sam. 21 h 10 ; Alice dans les villes, lun. 17 h 05 ; Nick's Movie, mar. 18 h.
BILLY WILDER (v.o.), Action Christine, *6e (01-43-29-11-30)*. Témoin à charge, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Garçonnière, *dim.* 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Assurance sur la mort, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Certains l'aiment chaud, mar. 14 h, 16 h 30.

LA CINÉMATHÈQUE

Palais de Chaillot
(01-47-04-24-24)

DIMANCHE
Youssef Chahine : L'Appel des amants (1960, v.o. s.t.f.), de Youssef Chahine, *16 h 30 ; Un homme dans ma vie* (1961, v.o. s.t.f.), de Youssef Chahine, 19 h ; *Le Vendeur de bagues* (1965), de Youssef Chahine, 21 h.
MARDI
Conférence de Michèle Lagny : Mettre en scène l'histoire, 18 h 30.

Salle République
(01-47-04-24-24)

DIMANCHE
Le Cinéma de la cruauté : L'Appât (1953, v.o. s.t.f.), d'Anthony Mann, 17 h ; Les Amaqueurs (1990, v.o. s.t.f.), de Stephen Frears, 19 h 30 ; Le Divin *Marquis de Sade* (1971, v.o. s.t.f.), de Cyril Enfield, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Salle Garance
(01-42-78-37-29)

DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : Sacrifice pour un pote (1982, v.o. s.t.f.), d'A. *Born, J. Doubrava, M. Macourek* ; Au feu les pompiers! (1967, v.o. s.t.f.), de Milos Forman, 14 h 30 ; Extase (1932, v.o. s.t.f.), de Gustav Machaty, 17 h 30 ; Photographie des habitants d'une maison (1968, v.o. s.t.f.), de Dusan Trancik ; l'Orgue (1964, v.o. s.t.f.), de Stefan Uher, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : la Sirène (1947, v.o. s.t.f.), de Karel Stekly, 14 h 30 ; Un jour un chat (1963, v.o. s.t.f.), de Vojtech Jasny, 17 h 30 ; l'Après-midi d'un vieux faune (1983, v.o. s.t.f.), de Vera Chytilova, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles (01-44-76-62-00)

DIMANCHE
Le Cinéma africain dans la ville : Picc Me ; Zan Boko (1988), de Gaston Jean-Marie Kabore ; Kin Kiesse (1982), de Ngangura Mweze ; Jom (1981), d'Ababacar Samb Makharam, 14 h 30 ; A nous la rue (1987), de Mustapha Dao ; Baara (1978), de Souleymane Cissé ; Le Franc de Djibril Diop Mambety ; Nyamanton (1986), de Cheick Oumar Sissoko, 16 h 30 ; Le Certificat d'indigence (1982), de Moussa Yoro Bathily ; La vie est belle ; Cinq jours d'une vie (1972), de Souleymane Cissé ; Badou Boy, 18 h 30 ; Matanga de David-Pierre Fila ; Contras' City ; Grand Combat ; Ouagadougou, *ouaga deux roues (1986)*, d'Idrissa Ouedraogo ; N'Jangaan, 20 h 30.
MARDI
A nous deux, la ville : *Seule à Paris* (1965), de Robert Guez ; Le Paris des *Auvergnats (1994), de Jean-Pierre* Beaurenault, 14 h 30 ; Rossignol de *mes amours (1991)*, de Christian Merret-Palmair ; Mirage de Paris (1932), de Fédor Ozep, 16 h 30 ; les Mardis de la Scam, 19 h ; Pot-Bouille (1957), de Julien Duvivier, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)

DIMANCHE
Un Hamlet de moins (v.o.), de Carmelo Bene, 17 h 30.
MARDI
Notre-Dame des Turcs (1968), de Carmelo Bene, 17 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 26 OCTOBRE

TF 1

20.45

FOLLE DE MOI
Téléfilm de Pierre Joassin, avec Grace de Capitani, Bernard Le Coq (100 min). 284930
Un adolescent qui refuse de rencontrer et passer le week-end seul avec sa future belle-mère va changer d'identité avec son camarade d'internat...

22.30

HOLLYWOOD NIGHT
Série. Intervention immédiate, de Paul Lynch, avec Andrew Clay, Robert Davi (110 min). 6428794
Un groupe de terroristes prend en otage l'organisatrice et les candidates d'un concours de beauté diffusé en direct à la télévision...

0.20 L'Hôtel des passions. Série. Chauve qui peut.
1.15 Journal, Météo.
1.25 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.50 TF 1 nuit. 1.59 Histoire des inventions. (60 min, passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver). 2.01 La Pirogue. 2.50 TF 1 nuit. 3.00 et 3.50, 4.55 Histoires naturelles. 4.45 Musique.

France 2

20.50

▶ LE CŒUR AU SHOW
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Spécial Georges Brassens. Invités : Raymond Devos, Serge Lama, Dany Brillant, Jordy, etc. (135 min). 83178626

23.05

52' JUSTE POUR RIRE
Divertissement présenté par Bruno Solo. Les meilleurs moments des cinq galas du Festival de Montréal. Avec Mimie Mathy, Michel Muller, Anne Roumanoff, Manue Riotte, Pascal Légitimus, Anthony Kavanagh, Michel Courtemanche... (55 min). 3046201

0.00 Journal, Météo.
0.10 La 25e Heure. Magazine. Albert Speer : le nazi repenti, de Martin Davidson (64 min). 9070737
1.15 Bouillon de culture (rediff., passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver). 1.20 Eurocops. Série. Jouer avec le feu. 2.45 Corsicayak. 3.10 Sin Averty, avertissez-moi. 4.05 Naumachos, le poisson maudit. 4.55 Taratata (rediff.).

France 3

20.50

CHIENNE DE VIE
Téléfilm de Jacques Weber, avec Marie Laforêt, Bernard Menez (90 min). 444930
Un acteur connu, dont la carrière connaît quelques ratés, accepte de participer au pied levé à une pièce écrite par son ex-femme.

22.20

▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine. Onze footballeurs en or (70 min). 7510881
Au début des années 50, une équipe d'artistes du ballon rond domine le football mondial et devient l'emblème de tout un peuple : le "onze" hongrois.

23.30 Journal, Météo.
23.55 Musique et compagnie. Les enfants prodiges russes (60 min). 7117572
0.55 Le Théâtre de José Arthur. Invité : Robert Lamoureux, pour *Si je peux me permettre* au Théâtre des Nouveautés. 1.15 Capitaine Furillo. Adieu Mr. Scripps. Série. 2.00 Musique Graffiti. Œuvres de Liszt, par Françoise Buffet-Arsenijevic, piano (20 min).

Arte

20.45

TANNER FOR PRESIDENT
Feuilleton [1/10] de Robert Altman, avec Michael Murphy, Pamela Reed (80 min). 388084
1988. Alors que la campagne présidentielle américaine bat son plein, Robert Altman invente un candidat fictif qu'il place dans le contexte réel de la course au pouvoir. Satire au vitriol sur la manipulation par l'image...

22.05 Métropolis. Magazine (60 min). 8767084

23.05

MUSIC PLANET
Magazine. World Collection. Carlinhos Brown, le prince de Bahia, de Claude Santiago (50 min). 7356046
Portrait de Carlinhos Brown, percussionniste, compositeur, mais aussi agitateur social et idole des bidonvilles, qui côtoie depuis plus de vingt ans les grandes stars de la musique brésilienne.

0.00 L'Air : Le Jour de mon anniversaire
Téléfilm de Joao Botelho, avec Jessica Weiss, Joao Lagarto (1992, v.o., rediff., 62 min). 7882572
Pour son anniversaire, un garçon reçoit un ballon, un livre d'images sur le ciel et les étoiles, et le retour de son père, libéré pour bonne conduite... Le thème de l'air dans la série portugaise des « Quatre éléments » diffusés sur Arte en 1993.

1.05 Gueule d'amour ■■■ Film de Jean Grémillon avec Jean Gabin, Mireille Balin (1937, N., rediff., 90 min).

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec Gillian Anderson, David Duchovny.
La visite. *Skinner, chef adjoint du FBI, est au cœur d'une affaire de meurtre. Scully prend contact avec le psychiatre de ce suspect inattendu...*
Le seigneur du magna. *Un écrivain, à qui son éditeur vient de commander un livre sur un enlèvement commis par des extraterrestres, contacte Scully...*
Hallucinations. *Mulder et Scully mettent au jour un complot qui bouleverse leur confiance mutuelle.*

23.25 Cauchemar
Téléfilm de John Pasquin, avec Victoria Principal (90 min). 2102591
1.05 Rock express. Magazine.
1.35 La Nuit des clips.

Canal +

20.35

COUP DE BLUES
Téléfilm de Xavier Bermudez, avec Feodor Atkine (112 min). 486930
Un journaliste portugais enquête sur des flics ripoux.

22.25 Le Printemps des phoques de Weddel. Documentaire.
22.55 Flash d'information.

23.00

TRUE ROMANCE ■■
Film de Tony Scott avec Christian Slater (1993, 116 min). 6436288

0.55 Le Bonheur ■■
Film d'Agnès Varda avec Jean-Claude Drouot (1965, 77 min). 9816878
2.15 Raï ■
Film de Thomas Gilou avec Tabatha Cash (1994, 86 min). 9944244
3.40 The Rock'n'Roll Hall of Fame. Musique.
5.40 Forrest Gump ■■
Film de Robert Zemeckis avec Tom Hanks (1994, ♦, 137 min). 8047288

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Le Porteur de cadavres, d'Yves Ravey.
22.35 Musique : Décibels. Autoportrait de Carles Santos ; Atelier de Gamelan à la Cité de la musique ; Ecriture et critique musicale avec Jacques Drillon ; Pierre Flinois, musicologue ; Le concert en appartement de Pierre Henry.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Nouvelles de Pierre Siniac : Quelques mots avant de partir ; Adieu ma beauté. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.).

France-Musique

20.00 Opéra. Donné en octobre, à l'Opéra Bastille, à Paris, par le Chœur et l'Orchestre de l'opéra national de Paris, dir. Ingo Metzmacher : Katia Kabanova, de Janacek, (opéra en trois actes).
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Karlheinz Stockhausen de vive voix (1re partie des entretiens de février, à Leipzig). - Octobre en Normandie. Concert donné le 9 octobre, au Conservatoire de Rouen, par le Quatuor Arditti et la Tokyo Sinfonietta, dir. Kunitaka Kokaji : Quatuor à cordes, de Nodaïra ; Heterophony, de Nishimura ; Divergences pour quatuor, de Taira ; Rain Spell, de Takemitsu ; Recurrence, de Ichiyanagi ; Lydian pour orchestre de chambre, de Emura ; Seven Choral Variations For Silence, de Gondaï.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La Pologne. Polonaise brillante, de Wieniawski ; Quintette op. 34, de Zarebski, dir. Wilanow ; Jawnuta ouverture, de Moniuszko, par la Filharmonia Pomorska Bydgoszcz, dir. Satanowski ; Stabat Mater, de Szymanowski ; Deux Impromptus, de Chopin ; Concerto pour orchestre, de Lutoslawski.
22.40 Da Capo. Œuvres de Franck, Bach, Haendel, Purcell, Mozart. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Julie Lescaut. Double rousse.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Spécial Fa si la chanter (France 3 du 15/10/96)
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Kenzaburô Oe et son fils Hikari. Une affaire personnelle.
21.20 Orques en liberté.
21.50 15 jours sur Planète.
22.15 Sous un toit de Paris.
23.10 Une mission scientifique de Discovery.
0.00 Tags (30 min).

Paris Première

20.30 Voitures et voiliers de légende.
22.05 Björk. D'Emmanuel Pampuri et Fabien Raymond.
22.30 Nova.
23.25 Concert : Robert Charlebois. (95 min). 89596715

France Supervision

19.25 Ballet : Notre-Dame de Paris. En deux actes d'après le roman de Victor Hugo.
21.35 Cap'tain Café. Invité : Cheb Mami.
22.35 La Provence de Paul Cézanne. De Charles Lartigue.
23.00 Claude Monet. De Dominique Verdure.
23.45 Motocyclisme.

Ciné Cinéfil

20.50 Le club : Samuel Hadida.
22.05 Le Meilleur du cinéma britannique. Les comédies musicales.
23.00 Appel d'un inconnu ■■
Film de Jean Negulesco (1952, N., v.o., 95 min) 40907336
0.35 Les Temps modernes ■■
Film de Charles Chaplin (1936, N., 85 min) 23226282

Ciné Cinémas

20.20 Une femme derrière l'objectif
Téléfilm de Lawrence Schiller (95 min) 37277997
21.55 Ciné Cinécourts.
23.00 Une nouvelle vie ■■
Film d'Olivier Assayas (1993, 120 min) 7275046

Série Club

20.45 Collection aventures.
22.00 Jake Cutter.
22.45 Code Quantum.
23.40 Panique aux Caraïbes.
0.30 La Famille Addams. On t'a reconnu (30 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Mutation.
21.50 Friends.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Nonante.
23.15 Le Fugitif. A un fil.

Eurosport

15.30 Golf. En direct de Valderrama (Espagne). PGA européenne, Masters : 3e tour (150 min).
18.00 et 19.30 Tennis.
21.00 Sumo.
22.00 Boxe.
23.00 Golf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

0.10 Le Tueur du futur. Film de Rachel Talalay (1994, 90 min). Avec Karen Allen, Chris Mulkey. *Fantastique.*

DIMANCHE 27 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. La justice de Walker.
14.15 Arabesque. Série. Règlement de compte.
15.05 Un tandem de choc. Série. SOS pizza.
16.00 Les Dessous de Palm Beach. Série. Frères d'armes.
16.45 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains. Les vacances de l'amour.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : François Léotard (60 min). 1244
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

FOREVER YOUNG ■
Film de Steve Miner, avec Mel Gibson, Jamie Lee Curtis (1992, 102 min). 148992
Une fable sur l'amour qui défie le temps, sentimentalisme gnangnan. Pour ceux que Mel Gibson fait craquer...

22.30 Ciné dimanche.

22.40

PÉTROLE, PÉTROLE
Film de Christian Gion, avec Bernard Blier, Jean-Pierre Marielle (1981, 95 min). 8970843
Un émir du pétrole augmente le prix du baril. Le PDG d'une importante société l'accable de flatteries, mais un pompiste se place en concurrent imprévu. Or il est marié à une jeune femme qui est, sans le savoir, la fille de... Comédie bâclée.

0.15 Journal, Météo.
0.25 Histoire des inventions. 1.20 et 2.20, 3.20 TF 1 nuit. 1.30 et 2.30, 3.30, 4.20, 5.10 Histoires naturelles. 4.50 Musique.

France 2

12.50 Loto.
12.52 Secret de chef.
12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous avec Adamo.
15.05 L'Homme à la Rolls. Série. Qui a tué le privé ?
16.00 Dimanche Martin. L'école des fans avec Gilbert Montagné.
16.50 Cousteau. Les cavernes englouties.
17.48 et 4.55 Stade 2. Invité : Yannick Noah.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. Invités : Smaïn, Cristiana Reali.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

URGENCES
Série (100 min). 131398
Adoption furtive. *Pendant que Benton se rétablit, Carter fait preuve de grands talents.*
Il y a des jours comme ça. *Le docteur Ross voit sa conduite et son internat remis en cause par Greene.*

22.30

▶ MON PÈRE, CETTE ÉPROUVETTE
Documentaire d'Anne Rongère et C. Barreyre (95 min). 6479973
Quelles sont les réactions des enfants qui découvrent que leur vie a commencé dans une éprouvette ? Une enquête rigoureuse.

0.05 Journal, Météo.
0.20 Musiques au cœur de la danse. Gala de ballet. « Hommage à Varsovie » (75 min). 4425751
1.35 Crocodile Ballon. 1.50 Et la vie continue. Série. 2.50 Les Inconnus du mont Blanc. 4.30 Les Fous du cirque.

France 3

11.44 Flash d'information.
11.48 Télévision régionale.
12.32 Journal.
13.00 Keno.
13.05 Lignes de mire. Invités : Jean d'Ormesson, Henri Sannier, Alexandre Delperrier.
14.00 Faut pas rêver (rediff.).
15.00 Sport dimanche. Tiercé, en direct ; 15.30, Coupe d'Europe de rugby : Brive-Harlequins (170 min). 11144911
17.50 Strip-tease. Loup, y es-tu ? ; J'aurai ta peau ; Chambre noire ; Pizza americana.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Y a pire ailleurs.
20.15 Mr. Bean.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série, avec Horst Tappert, Fritz Wepper.
Expulsion, de Günter Gräwert. Descente en enfer, de Günter Gräwert.

22.55 Dimanche soir. Invité : Alain Madelin.
23.45 Journal, Météo.

0.05

PANIQUE ■■■
Film de Julien Duvivier, avec Viviane Romance (1946, N., 100 min). 6328664
Aidé par sa maîtresse, un mauvais garçon cherche à faire accuser d'un meurtre qu'il a commis un vieux célibataire misanthrope dont la tête ne plaît pas aux gens de son quartier. La noirceur réaliste de Duvivier – revenu des Etats-Unis – dans une adaptation d'un roman de Simenon.

1.40 Musique Graffiti. (20 min).

La Cinquième

12.00 Les Lumières du music-hall. Les frères Jacques. 12.30 Arrêt sur images. 13.30 Les Dernières Frontières de l'Himalaya. Au cœur des glaciers [8/13]. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Pierre Mondy. 15.00 Teva. Le petit monde du grand corbeau. 16.00 Joseph Balsamo. Feuilleton [5/7]. 17.00 Le Sens de l'Histoire. Spécial élections américaines. Invités : Nicole Bacharan, Thomas Johnston. 18.30 Va savoir. Voyage en terre d'Aubrac.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés [50/59]. Alice Solves the Puzzle (1925) ; The Haunted Ship (1930) ; Darkest Africa (1933) ; All's Fair at the Fair (1938).
19.30 Maestro. Magazine. Leonard Bernstein : concerts pour les jeunes. Un concert devinette : êtes-vous musicien ? Avec l'Orchestre philharmonique de New York (60 min). 4843
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : TENNIS, JEUX ET ENJEUX
Présentée par Hervé Claude.

20.46 Les Maîtres du jeu.
Documentaire de Gil de Kermadec et Rafaël Ferré-Sentis (59 min). 101690992
Jean-Paul Loth analyse le jeu de huit grands champions : Sampras, Mc Enroe, Sélès, Borg, Connors, Graf, Navratilova, Evert.
21.45 Une histoire du tennis.
Documentaire de Gabriel Peynichou et Jean-Christophe Piffaut (30 min). 985138
22.15 Jeu et enjeux. Documentaire de Derri Berkani (60 min). 4254282
23.15 Jeu, set et match (Hard, Fast and Beautiful) ■■
Film américain d'Ida Lupino avec Claire Trevor, Sally Forest (1952, N., v.o., 80 min). 1748805
Les rapports de domination et d'aliénation d'une mère avide de succès sociaux et d'une fille passionnée de tennis.

0.30 Métropolis. Littérature : Jean-François Lyotard ; exposition Jim Dine ; théâtre de rue à Marseille ; colère : Alain Dugrand ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : R comme Résistance (1) (rediff.). 1.30 Tanner for President. Feuilleton [1/10] de Robert Altman (rediff., 80 min).

M 6

12.40 Troisième planète après le Soleil. Série. Guerre des sexes.
13.15 Le Film d'une vie. Téléfilm [1 et 2/2] de Vincent Sherman, avec Mark Harmon, Vincent Gardenia (184 min). 68446843
16.45 Télé séries. Magazine.
17.20 Les Belles Américaines. Téléfilm de Carol Wiseman, avec Joanna Cassidy, Guy Marchand (80 min). 5220466
18.55 Models Inc. Série. Par tous les moyens.
19.50 Génération Net. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 1.55 Sport 6.

20.50

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Planète ado. Reportages : victimes de la mode. Cherche J.H. pour devenir pop-star. La bataille des jeux vidéo. Baby banque. Le boom du scooter (125 min). 58604718

22.55 Culture pub.

23.25

TROUBLES, AMOURS DÉTOURNÉES
Téléfilm de Don McBreaty et Aline Issermann, avec Emily Lloyd, Ben Gazzara (78 min). 4861485
Téléfilm, composé de trois épisodes (Un amour au féminin, Le Point de non-retour, Quiproquo), *dans lequel on retrouve des acteurs comme Ben Gazzara, acteur fétiche de John Cassavetes, ou Emily Lloyd* (Too Much).

0.55 Best of 100 % nouveautés. 2.05 Jazz 6. 3.05 Backstage : Patricia Kaas. Documentaire. 3.30 Fréquenstar. Alain Chamfort. 4.15 Prenez-les vivants. Documentaire. 4.40 Top models, oh là là ! Documentaire. 5.30 Hot Forme. 5.55 Boulevard des clips.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.30 C Net. Magazine.
12.45 Le Vrai Journal.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.45, 16.40, 17.50, 19.10, 20.25 Dimanche en famille.
14.20 Tirs croisés
Téléfilm de Chuck Bowman, avec Dennis Franz (86 min). 7839195
16.00 Babylon 5. Série. L'espion.
▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 Roraima, la montagne sacrée du Venezuela. Documentaire.
18.00 Le Lutin magique ■■
Film de Don Bluth (1994, 72 min). 9485094
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.15 Flash d'information.
19.25 Ça cartoon.

20.35

FLESH AND BONE ■
Film de Steve Kloves avec Dennis Quaid, Meg Ryan (1994, 121 min). 975824
Film noir dans la tradition des années 40-50.

22.35 Flash d'information.

22.40

L'EQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (152 min). 30234756

1.15 Coups de feu sur Broadway ■■
Film de Woody Allen avec Dianne Wiest (1994, v. o., 99 min). 6824732
Décors et atmosphère rétro, références aux films de gangsters des débuts du parlant, dialogues hyperalléniens pour une collection de personnages névrosés à souhait. Un régal.
2.50 Surprises (10 min.).

Radio

France-Culture

20.05 Laissez-passer. Jazz : Interview de Sonny Rollins ; Laurent Dehors.
20.35 Le Temps de la danse. Maryse Delente ; Présentation du ballet de Vim Vandekeybus.
21.00 Atelier de création radiophonique. 22.25 Poésie sur parole. Michel Butor (6).
22.35 Musique : Le Concert. Transcontinentales. Enregistré le 22 octobre, au studio Charles Trenet de Radio-France. Le Quintette de Gerry Hemingway.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Benoît Muracciole : Dieu sans paroles ? ; Rub a dub dub - carnets de voyage ; Rémanences : Accostage précaire ; Des mots dans le vent, poème radiophonique ; La Durée du oui : Nature morte Two. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). Jackson Pollock ou l'origine de la peinture (1) ; 1.54, Quelques hommages à la voix de ma mère, de Mathieu Bénézet ; 2.55, Entretiens avec Pierre Mac Orlan ; 5.37, La chanson documentaire - Pierre Mac Orlan ; 5.57, Daniel Larrieu, Philippe Decouflé (1).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Ninon Vallin, soprano. L'Etoile (acte II et III), de Chabrier, par l'Orchestre de la Radio suisse romande, dir. Ernest Ansermet (enregistré en 1941) ; œuvres de Monteverdi : Lasciatemi morire (Lamento d'Arianne, Livre VI) (enregistré en 1947) ; Se i languidi miei sguardi (La lettera amorosa, Livre VII) ; Dolcissimi legami (Livre II) (enregistré en 1936).
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1. Déclic : Teresa, (mélodrame fantastique en quatre tableaux, sur un livret de Pierre Bourgeade), de Marius Constant, au Théâtre des Arts de Rouen/Opéra de Normandie. – 2. Les Magiciens de la Terre : Ouzbékistan : de Samarcande à Boukhara ; Syrie : musique des derviches tourneurs ; Bretagne : terre celte, de Gwenaël Kerléo. – 3. Chansons. – 4. Le jazz probablement : Sam Rivers, parcours d'un saxophoniste à bec chercheur : Conference of The Birds, de Holland ; Live in Tokyo, de Davis.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Le Vaisseau Fantôme, de Wagner, par le Chœur du Deutsche Oper et la Staatskapelle de Berlin, dir. Konwitschny, Fischer-Dieskau (le Hollandais), Schech (Senta), Frick (Daland), Schock (Erik), Wagner (Mary), Wunderlich (le timonier).
22.25 Diverses conceptions du Vaisseau fantôme et interprétations wagnériennes historiques. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Comme un boomerang
Film de J. Giovanni (1976, 100 min) 72305824
0.15 Il ne faut jamais jurer de rien.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Chronique d'un été à l'ombre.
21.20 Christophe.
21.45 Le Mystère Koumiko.
22.35 Armés jusqu'aux dents.
23.20 Darien, la terre de rencontre. (50 min).

Paris Première

20.00 Aux arts et caetera. Invité : William Rubin pour l'exposition « Picasso et le Portrait ».
20.30 Top Flop.
21.00 Manhattan ■■■
Film de Woody Allen (1979, N., v.o., 95 min) 94707282

22.35 Concert : Sonny Rollins. Enregistré au festival international de jazz de Montréal, en 1982 (60 min). 7185517

France Supervision

20.30 Le Colosse de Rome
Film de Giorgio Ferroni (1964, 90 min)
22.00 Concert : Les Nuits du New Morning. (35 min). 44060639
22.50 Tennis de table.
0.40 Concert : Renaud. Enregistré aux Francofolies à La Rochelle (85 min). 98373916

Ciné Cinéfil

20.30 Les Temps modernes ■■
Film de Charles Chaplin (1936, N., 85 min) 72384283
21.55 Feu rouge ■
Film de Roy Del Ruth (1949, N., v.o., 85 min) 88097602
23.20 Marche ou crève ■
Film de Georges Lautner (1959, N., 100 min) 39871398

Ciné Cinémas

20.30 La Dame aux camélias
Film de Mauro Bolognini (1980, 110 min) 5988404
22.20 La Danse du lion
Film de Jacky Chan (1980, 90 min) 1008737
23.50 La Couleur de l'argent ■
Film de Martin Scorsese (1986, v.o., 120 min) 56908486

Série Club

19.55 Robocop.
20.45 La Famille Addams.
21.15 Colonel March.
21.40 Histoires vraies.
22.05 Le Choix de... Ted Tetzlaff. Aventure à bord du Titanic.
22.30 Jake Cutter. Le singe.
23.20 Code Quantum. La chute d'une étoile (50 min).

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld.
20.25 Dream On.
20.55 Le Meilleur du pire.
21.30 Father Ted.
21.55 La Semaine sur Jimmy.
22.05 New York Police Blues.
22.55 Sessions.
23.25 Friends.
23.45 Batman. Le Pingouin en campagne. - Un candidat emballé (50 min).

Eurosport

11.00 Motocyclisme. En direct de Catalunya (Espagne). Euro Open : Dernière manche (115 min). 588756
13.45 Golf. En direct de Valderrama (Espagne). PGA européenne, Masters : 4e tour (180 min).
18.00 Cyclisme.
19.00 Nouvelle vague.
19.30 Tennis.
22.00 et 0.00 Motocyclisme.
1.00 Sports (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Le Baiser empoisonné. Film de Norman Rene (1992, 110 min). Avec Alec Baldwin. *Comédie dramatique.* 22.20 L'homme qui voulut être roi. Film de John Huston (1975, 125 min). Avec Sean Connery. *Aventures.* 0.40 La Tête contre les murs. Film de Georges Franju (1959, N., 95 min). Avec Jean-Pierre Mocky. *Drame.*

TMC

20.35 C'était demain. Film de Nicholas Meyer (1979, 115 min). Avec Malcolm McDowell. *Fantastique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Une gendarmerie attaquée à la roquette à Porto-Vecchio

L'attentat n'a pas fait de victimes

UN ATTENTAT à l'arme lourde a été commis dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 octobre en Corse-du-Sud. Un cantonnement de gendarmerie de Porto-Vecchio a été la cible d'un tir de roquette. Personne n'a été blessé mais l'engin a traversé une porte blindée avant de finir sa trajectoire dans une chambre où dormaient deux gendarmes.

Cette action n'avait toujours pas été revendiquée samedi en fin de matinée, mais on note qu'elle intervient deux jours après une série d'interpellations, sur l'île et sur le continent, dans le cadre de l'information judiciaire ouverte après l'attentat contre l'hôtel de ville de Bordeaux, le 5 octobre. Cet acte terroriste avait été revendiqué par le FLNC-canal historique.

GARDES À VUE

Sur les douze personnes sympathisantes *présumées du* FLNC-canal historique interpellées jeudi, sept étaient toujours en garde à vue samedi matin mais seulement deux d'entre elles étaient retenues pour des raisons en relation directe avec l'attentat contre la mairie d'Alain Juppé.

Dans la région de Bordeaux, ce sont quatre personnes – et non pas deux comme certaines informations l'avaient indiqué – qui avaient été interpellées jeudi dans le cadre d'une vaste opération de police.

Par ailleurs François Santoni, secrétaire général d'A Cuncolta naziunalista, la vitrine légale du FLNC-canal historique, a demandé à l'Etat une indemnisation à la suite de la tentative de meurtre dont il avait été victime fin mai 1995 à Ajaccio. Il y a en effet un fonds de garantie des victimes d'infractions pénales et un fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme. Le leader nationaliste portait un gilet pare-balles et n'avait été que légèrement blessé, mais son garde du corps, Stéphane Gallo, *avait été tué*.

L'enquête est menée par le juge d'instruction parisien spécialiste des actes de terrorisme, Laurence Le Vert.

Le Conseil d'Etat va rendre un arrêt sur le « pantouflage » des hauts fonctionnaires

La nomination de M. Beaufret au poste de sous-gouverneur du Crédit foncier est contestée

JEAN-PASCAL BEAUFRET, sous-gouverneur du Crédit foncier de France (CFF), va peut-être faire son entrée dans les manuels de droit. *Le décret* du *président* de la République du 29 décembre 1994 le nommant sous-gouverneur du CFF fait en effet l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. *En section du* contentieux, le commissaire du gouvernement a demandé, vendredi 25 octobre, l'annulation de ce décret. Les sages du Palais-Royal n'ont pas pris de décision et se réuniront prochainement en assemblée plénière du contentieux pour rendre leur arrêt, qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur le « pantouflage » des hauts fonctionnaires.

Le Conseil d'Etat a été saisi par Alain Géniteau, qui a formé un recours en annulation le 22 février 1995 (*Le Monde* daté 30 juin-1er juillet). Cet administrateur judiciaire de Brest est un stakhanoviste du contentieux judiciaire. Au nom de la défense des intérêts des actionnaires, il a déjà attaqué le Crédit lyonnais, Bernard Tapie, Jean-Luc Lagardère et Michel Cicurel, patron de Cerus.

M. Géniteau accuse M. Beaufret de violer la loi sur le « pantouflage », *qui interdit pendant cinq* ans à un fonctionnaire d'exercer des fonctions dans une entreprise, privée ou publique du secteur concurrentiel, qu'il a contrôlée. *M. Beaufret a été nommé* au Crédit foncier de France, alors qu'il était chef de service des affaires monétaires et financières à la direction du Trésor. Il avait donc, selon M. Géniteau, *autorité sur le* Crédit foncier, ce qui lui interdisait d'en devenir sous-gouverneur avant cinq ans. Le décret du président de la République violerait la loi et devrait donc être annulé.

DES DIZAINES DE CAS

Me Frédéric Thiriez, avocat de M. Beaufret, conteste cette analyse : « *Le Conseil d'Etat n'a pas à se substituer au juge pénal. Le code pénal sanctionne le débauchage d'un fonctionnaire par une entreprise, mais pas une nomination par le chef de l'Etat d'un fonctionnaire en détachement. Le Crédit foncier n'est pas une entreprise privée et il n'est pas prouvé que M. Beaufret le contrôlait.* »

Le commissaire du gouvernement, au contraire, a demandé l'annulation du décret. Selon lui, la loi sur le pantouflage s'applique, car le Crédit foncier est une entreprise privée, comme en témoignent son actionnariat et ses activités, qui dépassent le cadre des prêts aidés au logement. En outre, « *il est difficile d'imaginer que M. Beaufret* [lorsqu'il était au Trésor] *n'a pas exprimé d'avis sur le Crédit foncier* », a-t-il affirmé. M. Beaufret a, par exemple, participé en 1993 à l'élaboration du plan de sauvetage du Comptoir des entrepreneurs – dont il était censeur – et pour lequel le Crédit foncier a apporté 200 millions de francs.

Si la nomination de M. Beaufret était annulée, comme le suggère une jurisprudence de 1969, il se retrouverait de facto en infraction depuis deux ans. Il serait passible de poursuites pénales (200 000 francs d'amende et deux ans d'emprisonnement), même si – comme l'a rappelé le commissaire du gouvernement – son intégrité personnelle n'est pas en cause. Pour que ces poursuites soient engagées, une personne « ayant intérêt à agir », par exemple un actionnaire du CFF comme M. Géniteau, doit déposer une plainte.

La décision du Conseil d'Etat sera lourde de conséquences dans la haute fonction publique. Selon Me Thiriez, avocat de M. Beaufret, « *la décision du Conseil d'Etat d'annuler la nomination de M. Beaufret "casserait" la haute fonction publique. Des dizaines de fonctionnaires sont dans le même cas que M. Beaufret et passibles de poursuites pénales* ». « *L'application stricte de la loi rendrait impossible le recasement des fonctionnaires appelés à quitter leurs fonctions pour des raisons politiques* », explique un haut fonctionnaire. Mais, comme l'a rappelé le commissaire du gouvernement, « *les agents publics doivent être irréprochables pour que l'Etat soit irréprochable* ». Réponse dans les prochaines semaines.

Arnaud Leparmentier

Mobilisation en Nouvelle-Calédonie autour des mines de nickel

LE FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE KANAK SOCIALISTE (FLNKS) a appelé les salariés des mines de nickel à participer, lundi 28 octobre, à une journée de « *mobilisation générale* », afin d'« *exiger de l'Etat le retour du patrimoine naturel et son contrôle par les structures du pays* ». Il a convoqué, par ailleurs, une manifestation, mardi à Nouméa, pour dénoncer « *le phénomène de migration qui étouffe le développement de la population kanake* ».

Selon un dirigeant du FLNKS, Raphaël Pidjot, le gouvernement s'est montré déterminé à tenir ses engagements pour favoriser l'implantation d'une usine de traitement du nickel dans le nord du Caillou. Le ministre de l'industrie, Franck Borotra, se serait même engagé à préciser par écrit, « *sous quinzaine* », les modalités de poursuite des études de faisabilité de « *l'usine du Nord* ». Le FLNKS, qui juge ce projet vital pour le rééquilibrage économique de la Nouvelle-Calédonie, a fait du règlement de ce contentieux un préalable à la reprise des négociations politiques sur l'avenir institutionnel du territoire.

Le ministère de l'outre-mer se montre toutefois plus prudent. Dans l'entourage de Jean-Jacques de Peretti, on a assez peu apprécié qu'Yves Rambaud, PDG d'Eramet, qui possède les gisements du Nord, ait choisi ce moment délicat pour aller organiser, à Nouméa, la résistance des actionnaires et des salariés de la société.

DÉPÊCHES

■ **ACCIDENT : vingt-cinq enfants et cinq adultes ont été légèrement blessés** après l'effondrement d'un gradin sous le chapiteau du cirque Zavatta à Valenciennes (Nord), vendredi 25 octobre dans la matinée, lors d'une représentation destinée aux scolaires. Entendue sur la question de la sécurité du chapiteau, Mme Lydia Zavatta, propriétaire du cirque, et quatre de ses collaborateurs ont été placés en garde à vue sur décision du procureur de Valenciennes, Eric de Montgolfier.

■ **NATIONS UNIES : notre correspondante aux Nations unies, Afsané Bassir Pour**, a reçu le 2e prix de la meilleure couverture internationale de l'ONU pour 1996. Le premier prix a été attribué au correspondant de la BBC. Les prix ont été remis par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, jeudi 24 octobre, lors d'un dîner rassemblant trois cents ambassadeurs et journalistes à New York.

■ **GRANDE-BRETAGNE : le voyage de Jacques Chirac au Proche-Orient** a inspiré une exceptionnelle – et très flatteuse – manchette en français à la « une » du quotidien *The Independent* du samedi 26 octobre. « *La paix, la justice, l'amitié – et un grand tour de force* » : c'est en ces termes que le journal britannique évoque la tournée d'une semaine du président de la République.

■ **ARTS : l'exposition consacrée au peintre Francis Bacon**, qui vient de fermer ses portes au Centre Georges-Pompidou à Paris, a accueilli près de 380 000 visiteurs en 95 jours, indique un bilan du centre. Ce chiffre est comparable à ceux des expositions « Paris-Moscou » ou « Paris-Berlin », et place celle sur Bacon parmi les dix expositions les plus visitées depuis l'ouverture en 1977. Le catalogue (Ed. du Centre-Pompidou) a été vendu à 16 000 exemplaires. L'exposition sera présentée à Munich (Allemagne) du 3 novembre au 31 janvier 1997, à la Haus der Kunst.

■ **BANDE DESSINÉE : les aventures de Tintin ont été sacrées officiellement** « BD du siècle » par le jury du public, au cours du vingtième Festival de bande dessinée de Chambéry (Savoie), qui a lieu du 25 au 27 octobre. Le jury de la presse a aussi élu Tintin comme « BD du siècle », tandis que le jury des professionnels de la communication a décerné ce titre à Astérix. Le dernier jury, formé de six historiens du « neuvième art », a élu Corto Maltese (Hugo Pratt). Le trophée d'hommage à Tintin a été remis par Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, à Fifi Tchang, fille de Tchang, que Hergé avait immortalisé dans *Le Lotus bleu*.

★ **Notre collaborateur Alain Rollat, en déplacement à l'étranger pendant un mois, reprendra sa chronique du samedi le 23 novembre.**

L'arme budgétaire est-elle cassée ?

Pour agir sur l'économie, les gouvernements disposent traditionnellement de deux leviers : la politique monétaire et la politique budgétaire. La première est, depuis dix ans, largement subordonnée à celle de la Bundesbank. La seconde ne répond plus aussi bien qu'avant. Elle est en outre bloquée dans un seul sens : la réduction du déficit. Faut-il alors redouter pour 1997 des effets récessifs ? A lire lundi dans « Le Monde Economie ».

Tirage du *Monde* daté vendredi 25 octobre 1996 : 493 937 exemplaires